



Alpha MOS
Société anonyme au capital de 4.947.094,80 €
Siège : 20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE
RCS 389 274 846 TOULOUSE

DOCUMENT DE REFERENCE 2015

incluant les comptes consolidés au 30 juin 2016



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement CE 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) et l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exercice exceptionnel de 3 mois) présentée dans le rapport de gestion figurant aux pages 69 à 88 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF, Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 4 à 38 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 98 à 100 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF,
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre l'exercice clos le 30 septembre 2013 (12 mois) et l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) présentée dans le rapport de gestion figurant aux pages 70 à 93 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF,
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) figurant aux pages 4 à 37 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) figurant aux pages 103 à 105 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF.

Le Document de référence est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sur le site Internet de la société (www.alpha-mos.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).



NOTA

Dans ce document, la société Alpha MOS est dénommée « **Alpha MOS** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » désigne Alpha MOS et ses filiales figurant au paragraphe 7 - « Organigramme » du présent document de référence.

SOMMAIRE

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1.1	<i>Commissaires aux comptes titulaires</i>	<i>8</i>
2.1.2	<i>Commissaires aux comptes suppléants</i>	<i>8</i>
2.2	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1	INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	10
3.2	COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES	12
4	FACTEURS DE RISQUE.....	13
4.1	RISQUE DE LIQUIDITE	13
4.2	RISQUES OPERATIONNELS.....	14
4.2.1	<i>Risques environnementaux</i>	<i>15</i>
4.3	RISQUES DE MARCHE.....	15
4.3.1	<i>Risque de taux d'intérêt</i>	<i>15</i>
4.3.2	<i>Risque de change</i>	<i>15</i>
4.3.3	<i>Risque sur actions</i>	<i>17</i>
4.4	RISQUES JURIDIQUES.....	17
4.4.1	<i>Réglementation et homologations</i>	<i>17</i>
4.4.2	<i>Faits exceptionnels - Litiges</i>	<i>17</i>
4.5	ASSURANCES	18
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	19
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	19
5.1.1	<i>Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société</i>	<i>19</i>
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	<i>19</i>
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de la Société</i>	<i>19</i>
5.1.4	<i>Forme juridique et législation applicable</i>	<i>19</i>
5.1.5	<i>Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur.....</i>	<i>19</i>
5.2	INVESTISSEMENTS	22
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices</i>	<i>22</i>
5.2.2	<i>Investissements en cours et investissements futurs</i>	<i>23</i>
6	APERCU DES ACTIVITES.....	24
6.1	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE D'ALPHA MOS.....	24
6.2	L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES.....	24
6.2.1	<i>Les instruments d'analyse et consommables associés.....</i>	<i>24</i>
6.2.2	<i>Distribution d'instruments de laboratoire</i>	<i>27</i>
6.2.3	<i>Les logiciels associés aux analyseurs</i>	<i>27</i>
6.2.4	<i>Les prestations de services d'analyse chimique ou sensorielle en laboratoire chez Alpha MOS</i>	<i>28</i>
6.2.5	<i>Les prestations de services de support technique sur les analyseurs</i>	<i>29</i>
6.2.6	<i>Produits et services en cours de développement</i>	<i>29</i>
6.3	DISTRIBUTION DES PRODUITS ET SERVICES	29
6.4	PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS OPERE ALPHA MOS.....	30
6.4.1	<i>Marchés par types de produits</i>	<i>31</i>
6.4.2	<i>Marchés par secteurs d'activité</i>	<i>32</i>
6.5	ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	33
6.5.1	<i>Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique</i>	<i>34</i>
6.5.2	<i>Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux.....</i>	<i>34</i>



6.5.3	Les start-ups spécialisées sur un segment de marché	34
6.5.4	Les sociétés de panel sensoriel.....	34
6.5.5	Avantage concurrentiel	35
6.6	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	35
6.7	CLIENTELE	36
6.8	REPARTITION DES REVENUS DU GROUPE PAR TYPE D'ACTIVITE ET DE MARCHE	36
7	ORGANIGRAMME	39
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE	39
7.2	PRESENTATION DES FILIALES	40
8	PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS.....	42
8.1	PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42
8.2	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	42
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	43
9.1	SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE ALPHA MOS.....	43
9.1.1	Compte de résultat.....	43
9.1.2	Bilan	46
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	48
9.2.1	Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation	48
9.2.2	Changements importants dans les états financiers.....	48
9.2.3	Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur	48
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	49
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	49
10.2	LES PRINCIPAUX FLUX	50
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS	50
10.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	51
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	51
11	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – BREVETS & LICENCES	52
11.1	POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	52
11.2	BREVETS, LICENCES ET MARQUES	53
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	56
12.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 30 JUIN 2016 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	56
12.2	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	60
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT	60
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	61
14.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	61
14.1.1	Composition du Conseil d'Administration.....	61
14.1.2	Expérience des membres du conseil d'administration	64
14.1.3	Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration.....	65
14.2	CONFLIT D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	65
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	67
15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	67
15.1.1	Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux.....	67
15.1.2	Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants	72
15.1.3	Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société	73
15.1.4	Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux	74

15.1.5	Régime complémentaire de retraite, contrat de travail	75
15.2	PROVISIONS POUR RETRAITES OU AUTRES AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX	76
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	77
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	77
16.2	CONTRATS DE SERVICE	77
16.3	COMITES SPECIALISES	77
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	77
16.4.1	<i>Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2015).....</i>	<i>79</i>
16.4.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.....</i>	<i>93</i>
17	SALARIES.....	95
17.1	NOMBRE DE SALARIES	95
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS.....	95
17.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	95
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	96
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	96
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	102
18.3	DETENTION DU CONTROLE DE LA SOCIETE	102
18.4	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	103
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	104
19.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	104
19.1.1	<i>Conventions actuellement en vigueur</i>	<i>104</i>
19.1.2	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015</i>	<i>104</i>
19.1.3	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014</i>	<i>107</i>
19.1.4	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 30 septembre 2014</i>	<i>109</i>
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	111
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	111
20.1.1	<i>Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.....</i>	<i>111</i>
20.1.2	<i>Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.....</i>	<i>148</i>
20.1.3	<i>Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014.....</i>	<i>148</i>
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	148
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	148
20.3.1	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015</i>	<i>148</i>
20.3.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014</i>	<i>149</i>
20.3.3	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014</i>	<i>149</i>
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES	150
20.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	150
20.5.1	<i>Bilan au 30 juin 2016.....</i>	<i>150</i>
20.5.2	<i>Compte de résultat au 30 juin 2016</i>	<i>152</i>
20.5.3	<i>Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2016.....</i>	<i>153</i>
20.5.4	<i>Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2016</i>	<i>154</i>
20.5.5	<i>Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2016</i>	<i>155</i>
20.5.6	<i>Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016.....</i>	<i>181</i>

20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	182
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	182
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	182
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	183
21.1	CAPITAL SOCIAL	183
21.1.1	<i>Montant du capital souscrit.....</i>	<i>183</i>
21.1.2	<i>Actions non représentatives du capital.....</i>	<i>183</i>
21.1.3	<i>Actions détenues par la Société.....</i>	<i>183</i>
21.1.4	<i>Titres donnant accès au capital.....</i>	<i>184</i>
21.1.5	<i>Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	<i>185</i>
21.1.6	<i>Capital autorisé non émis.....</i>	<i>185</i>
21.1.7	<i>Evolution du capital social de la Société des trois derniers exercices</i>	<i>187</i>
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	187
21.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	<i>187</i>
21.2.2	<i>Résumé des dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction</i>	<i>188</i>
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attaches aux actions</i>	<i>191</i>
21.2.4	<i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....</i>	<i>192</i>
21.2.5	<i>Assemblées générales</i>	<i>192</i>
21.2.6	<i>Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle ...</i>	<i>194</i>
21.2.7	<i>Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	<i>194</i>
21.2.8	<i>Conditions particulières régissant les modifications du capital</i>	<i>194</i>
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	195
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	195
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	195
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	195
26	ANNEXE 1 : RAPPORT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	196

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Alpha MOS, est la personne responsable du présent Document de référence.

Monsieur Jean-Paul ANSEL
Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Tel : 05 62 47 53 80
Email : info@alpha-mos.com
Site Internet : <http://www.alpha-mos.com>

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques consolidées présentées ou incluses par référence dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2016 figurant au paragraphe 20.5.6 du présent Document ne contient pas d'observation.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, figurant au paragraphe 20.3.1 du présent Document, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise l'assignation en justice de la société par un ancien administrateur. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, figurant en pages 98 à 100 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise les modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 ainsi que la mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 30 septembre 2014, figurant en pages 103 à 105 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le plan de continuation de l'entreprise et le plan d'apurement du passif validés par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. »

Toulouse, le 17 octobre 2016
Monsieur Jean-Paul ANSEL
Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Alpha MOS

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associates

185 avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly Sur Seine

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Représentée par Monsieur Etienne Alibert

Euraudit

Résidence Cap Wilson

81, boulevard Carnot

31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

Représentée par M. Julien Duffau

Date de première nomination : 2 juin 2015

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Date d'expiration du mandat : 26 août 2016.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

185 avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly Sur Seine

Membre de la compagnie régionale de Versailles

M. Jean-Claude Hébrard

81, boulevard Carnot

31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

Date de première nomination : 2 juin 2015

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Date d'expiration du mandat : 26 août 2016.

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les mandats des commissaires aux comptes présentés ci-dessous arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, n'ont pas été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016. En effet, la société a jugé opportun de nommer des commissaires aux comptes dans la région Montpellieraine siège de l'actionnaire de référence de la Société à savoir la société Diagnostic Medical Systems.

Commissaire aux comptes titulaire :

Commissaire aux comptes suppléant :

Euraudit

Résidence Cap Wilson

81, boulevard Carnot

31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

Représentée par M. Julien Duffau

M. Jean-Claude Hébrard

81, boulevard Carnot

31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : 26 août 2016

Date d'expiration du mandat : 26 août 2016



En remplacement, les commissaires aux comptes présentés ci-dessous ont été nommés lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016 :

Commissaire aux comptes titulaire :

DDA

45, rue Jérémie Bentham 34473 Pérols Cedex

Membre de la compagnie régionale de Montpellier

Représentée par M. Marc Pedussaud

Date de première nomination : 26 août 2016

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaire aux comptes suppléant :

AXIOME ASSOCIES

215 rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Membre de la compagnie régionale de Montpellier

Date de première nomination : 26 août 2016

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les mandats des commissaires aux comptes présentés ci-dessous arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 n'ont pas été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2015. En effet, la société a jugé opportun de nommer des commissaires aux comptes issus des mêmes cabinets que les commissaires aux comptes de l'actionnaire de référence de la Société à savoir la société Diagnostic Medical Systems.

Commissaire aux comptes titulaire :

Ernst & Young et Autres

Le Compans – Immeuble B

1 place Alphonse Jourdain

BP 98536

31685 Toulouse Cedex 6

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Représentée par Mme Stéphanie Mounès

Date de première nomination : 30 mars 2004

Date de renouvellement : 12 février 2010

Date d'expiration du mandat : 2 juin 2015

Commissaire aux comptes suppléant :

Auditex

11, place Alphonse Jourdain

31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

Date de première nomination : 30 mars 2007

Date de renouvellement : 12 février 2010

Date d'expiration du mandat : 2 juin 2015

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières résumées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 30 juin 2016, au 31 décembre 2015 ; au 31 décembre 2014 et au 30 septembre 2014 produits par la société Alpha MOS qui ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 9 « Examen de la situation financière et du résultat », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

Compte de résultat consolidé (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	30/06/2015 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	3 958	3 742	8 189	2 073	7 141
Autres produits des activités courantes	445	98	257	143	533
Variation stock de produits finis	95	209	556	57	189
Achats consommés	-1 536	-1 565	-3 360	-828	-2 588
Charges de personnel	-1 557	-1 903	-3 885	-843	-3 786
Autres charges externes	-1 407	-1 149	-2 777	-617	-2 164
Impôts et taxes	-35	-77	-97	-18	-197
Autres produits et charges opérationnels courants	-9	0	0	0	95
Dotation aux amortissements	-126	-88	-152	-40	-266
Variation des provisions	341	191	-519	35	333
Autres charges	-9	0			
Dépréciation de l'écart d'acquisition	0	-34			-66
Résultat opérationnel courant	168	- 576	-1 788	-38	-776
Dépréciation de l'écart d'acquisition			-34	0	
Autres charges	-517	-1	-1 067	-47	-9
Autres produits	277	0	316	34	16
Résultat opérationnel	-72	-577	- 2 573	-51	-769
Charges financières	-190	-27	-70	-43	-10
Produits financiers	8	49	134	69	632
Résultat financier	-182	22	64	24	622
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-254	-555	-2 509	-25	-148
Impôt sur les bénéfices	-4	-2	- 33	- 38	-9
Résultat net de l'ensemble consolidé	-258	-557	-2 542	-63	-157
Part revenant aux intérêts minoritaires	-42	183	-353	0	0
Résultat net part de Groupe	-216	-375	-2 189	-63	-157
Résultat par action (brut)	-0.009	-0.016	- 0.095	- 0.003	-0.04
Résultat par action (dilué)	-0.009	-0.016	- 0.095	- 0.003	-0.04

Bilan consolidé - actif (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	1 080	521	784	763
Ecart d'acquisition	0	0	363	363
Immobilisations corporelles	226	237	162	157
Immobilisations financières	209	211	215	223
Autres actifs non courants	17	0	0	277
Total actifs non courants	1 532	969	1 524	1 783
Stocks et en-cours	975	832	899	707
Clients et comptes rattachés	1 308	1 537	1 030	1 037
Autres actifs courants	1 210	1 184	1 027	1 604
Créance d'impôt exigible	802	725	1 001	
Trésorerie et équivalents	4 098	4 629	5 956	387
Total actifs courants	8 392	8 907	9 913	3 736
Total actif	9 924	9 876	11 437	5 519

Bilan consolidé - passif (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Capital	4 947	4 624	4 576	834
Primes liées au capital	4 066	3 808	3 770	1 353
Réserves	-4 879	-2 597	-2 589	-2 407
Ecart de conversion	-136	-325	-212	-178
Résultat de l'exercice	-216	-2 188	-62	-157
Capitaux propres part du Groupe	3 782	3 322	5 483	-555
Intérêts minoritaires	-294	-325	0	0
Capitaux propres	3 488	2 997	5 483	-555
Provisions pour risques et charges	425	762	364	317
Passifs financiers à long terme	1 513	1 709	1 473	1 505
Autres passifs non courants	1 448	1 323	1 100	1 662
Total passifs non courants	3 386	3 794	2 937	3 484
Passifs financiers à court terme	353	230	157	134
Fournisseurs et comptes rattachés	1 275	1 045	938	710
Autres dettes et comptes régul	1 422	1 811	1 921	1 746
Total passifs courants	3 049	3 086	3 016	2 589
Total passif	9 924	9 876	11 436	5 519

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	30/06/2015 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-721	-661	-1 003	-513	93
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-306	-302	-377	-58	-165
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	486	327	55	6 135	-395
Variation de la trésorerie	-531	-636	-1 325	5 564	-467
Trésorerie en début d'exercice	4 629	5 950	5 950	387	854
Trésorerie en fin d'exercice	4 098	5 314	4 625	5 950	387



3.2 Communication des informations financières des périodes intermédiaires

Néant

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et dans le chapitre 16 au sein du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (paragraphe 16.4.1), avant de décider d'acquiescer ou de souscrire à des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan d'apurement permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. L'étalement de remboursement des dettes sur 9 ans concerne uniquement la France (cf communiqué de presse d'Alpha MOS du 22 septembre 2014).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des dettes financières au 30 juin 2016.

En K€	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières (dans le plan d'apurement)	136	833	414	1 383
Dettes financières (hors plan d'apurement)	217	40	225	482
Total dettes financières	353	873	639	1 865

L'ensemble des emprunts et avances à plus d'un an contractés par Alpha MOS présente un solde restant dû au 30 juin 2016 de 1 513 K€ dont :

- 1 247 K€ concernant la France dans le cadre du plan d'apurement
- 40 K€ concernant un emprunt antérieurement souscrit par la filiale Alpha MOS Japon
- 225 K€ d'avances remboursables hors plan d'apurement

Les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 353 K€ au 30 juin 2016 dont :

- 136 K€ concernant la France dans le cadre du plan d'apurement
- 70 K€ concernant un emprunt antérieurement souscrit par la filiale Alpha MOS Japon
- 147 K€ d'avances remboursables hors plan d'apurement

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des autres passifs non courants au 30 juin 2016 :

En K€	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	221	471	692
Dettes sociales	55	103	158
Dettes fiscales	261	141	402
Autres dettes	83	108	191
Total passif non courant	620	823	1 443

Ces passifs non courants concernent uniquement les dettes du plan d'apurement d'Alpha MOS France.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des dettes financières au 31 décembre 2015.

En K€	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières (dans le plan d'apurement)	169	747	523	1 439
Dettes financières (hors plan d'apurement)	61	66	373	500
Total dettes financières	230	813	896	1 939

L'ensemble des emprunts et avances à plus d'un an contractés par Alpha MOS présentait un solde restant dû au 31 décembre 2015 de 1 709 K€ dont :

- 1 270 K€ concernant la France dans le cadre du plan d'apurement
- 66 K€ concernant un emprunt antérieurement souscrit par la filiale Alpha MOS Japon
- 373 K€ d'avances remboursables hors plan d'apurement

Les passifs financiers à moins d'un an s'élevaient à 230 K€ au 31 décembre 2015 dont :

- 169 K€ concernant la France dans le cadre du plan d'apurement
- 61 K€ concernant un emprunt antérieurement souscrit par la filiale Alpha MOS Japon

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des autres passifs non courants au 31 décembre 2015 :

En K€	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	201	501	702
Dettes sociales	50	123	173
Dettes fiscales	249	200	449
Total passif non courant	500	824	1 324

Ces passifs non courants concernaient uniquement les dettes du plan d'apurement d'Alpha MOS France.

La Société ne dispose pas d'autorisation de financement court terme (découvert autorisé, crédit documentaire import ou change à terme).

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Il convient de rappeler que la société a réalisé 2 augmentations de capital consécutives en 2014 :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 €,
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 €

Au 30 juin 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 4 098 K€ contre 4 629 K€ au 31 décembre 2015.

4.2 Risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels sont présentés dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2015) reproduit au paragraphe 16.4.1 (alinéa 2.3 Analyse des facteurs de risque) du présent document de référence.



4.2.1 Risques environnementaux

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (73% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets.

En 2015, la société a contracté avec un Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Le Groupe n'a pas constitué de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2015 ni au premier semestre 2016.

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

4.3.2 Risque de change

Chaque filiale de la société Alpha MOS réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains



- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 30 juin 2016 est la suivante :

au 30/06/2016	USD	JPY	CNY	Total
Actif (a)	1 693 682	152 118 523	1 864 926	
Passif(b)	198 428	79 513 750	406 851	
engagements en devises (c)	0	0	0	
position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)	1 495 254	72 604 773	1 458 075	
instruments financiers de couverture	néant	néant	néant	néant
position nette après couverture (f) = (d) - (e)	1 495 254	72 604 773	1 458 075	
taux de conversion au 30/06/2016	0,9007	0,0088	0,1356	
position nette en euros	1 346 775	638 922	197 715	2 183 412
hausse 1% taux de conversion au 30/06/2016	0,909707	0,008888	0,136956	
position nette en euros	1 360 243	645 311	199 692	2 205 246
baisse de 1% taux de conversion au 30/06/2016	0,891693	0,008712	0,134244	
position nette en euros	1 333 307	632 533	195 738	2 161 578

a) Total actif

b) Total passif hors capitaux propres

au 30/06/2016	USD	JPY	CNY	Total
résultat avant impôts	- 137 159	12 102 561	- 523 528	
engagements en devises (c)	0	0	0	
position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)	- 137 159	12 102 561	- 523 528	
instruments financiers de couverture	néant	néant	néant	
position nette après couverture (f) = (d) - (e)	-137 159	12 102 561	- 523 528	
taux de conversion au 30/06/2016 (taux moyen)	0,9096	0,0082	0,1386	
position nette en euros	-124 760	99 241	- 72 561	- 98 080
hausse 1% taux de conversion au 30/06/2016	0,918696	0,008282	0,139986	
position nette en euros	- 126 008	100 233	- 73 287	- 99 061
baisse de 1% taux de conversion au 30/06/2016	0,900504	0,008118	0,137214	
position nette en euros	- 123 512	98 249	- 71 835	- 97 099



La sensibilité au risque de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

30/06/2016 En €	Impact sur le résultat avant impôts		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-1 248	1248	13 468	- 13 468
JPY	992	-992	6 389	- 6 389
RMB	-726	726	1 977	- 1 977
Total	-981	981	21 834	- 21 834

4.3.3 Risque sur actions

Alpha MOS détient 45 K€ de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit. Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste est classé en immobilisations dans les comptes consolidés du groupe.

Pour rappel, la société Alpha MOS détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2015 valorisées en date de clôture à 25 641,32 € et à 12 118,16 au 30 juin 2016, qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres

4.4 Risques juridiques

4.4.1 Réglementation et homologations

Dans le domaine de l'instrumentation, la société Alpha MOS, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels elle exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée.

Ainsi, en dépit des mesures prises par Alpha MOS à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles.

Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

4.4.2 Faits exceptionnels - Litiges

- Il existe un litige prud'homal opposant Alpha MOS à un ancien salarié.

Ce salarié a demandé la requalification de sa démission en prise d'acte de la rupture de son contrat de travail ainsi que des rappels de salaire de prime de déplacement pour un montant total de 66 141,6 €. Par jugement en date du 27 juin 2016, le CPH de Toulouse a débouté ce salarié. Le salarié a interjeté appel de ce jugement le 23 juillet 2016. Compte tenu d'un premier jugement en faveur d'Alpha MOS en première instance, au 30 juin 2016, la Société a repris la provision constituée précédemment.

- 1ère Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.



La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également, à titre principal le paiement d'une somme de 300 K€ en réparation de son préjudice moral du fait de la prétendue irrégularité de sa révocation. A titre subsidiaire, au cas où la nullité de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration ne serait pas retenue, il demande le paiement d'indemnités de départ qu'il estime à la somme de 180K€. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer le montant des provisions constituées au regard de ce contentieux.

- 2ème Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD

La société a reçu le 18 mai 2016 une assignation requérant la condamnation d'Alpha MOS au titre de la violation de ses droits portant sur divers brevets déposés par Alpha MOS et mentionnant Mr Mifsud en tant que co-inventeur.

- Accord transactionnel

Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées ci-dessus.

Cet accord est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital présentée au paragraphe 12.1 du présent document de référence, à savoir une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

La fin des procédures en cours entre Mr Mifsud et Alpha MOS est également une condition préalable à l'investissement de JOLT CAPITAL.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés ci-dessus et dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

4.5 Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Les contrats d'assurance principaux sont souscrits par Alpha MOS S.A. et sont détaillés ci-dessous.

Le sous-groupe Alpha MOS a souscrit des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à l'activité de la société mère Alpha MOS et de ses filiales :

- Multirisque professionnelle et responsabilité Civile pour une cotisation annuelle de 22 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 4 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 5 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 6 K€
- Assurance risques électroniques pour une cotisation annuelle de 19 K€ (principalement aux USA).

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Alpha MOS ».

Le siège social est situé : 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : 33 (0)5 62 47 53 80.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 389 274 846.

Le numéro Siret de la Société est le 38927484600036.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 1^{er} décembre 1992.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus aux présentes.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

1993	- Création d'Alpha MOS par Jean-Christophe Mifsud. - La Société développe ses premiers produits à partir de capteurs MOS (<i>Metal Oxide Sensors</i>).
1995	- Lancement des nez électroniques FOX 3000 et FOX 4000 (respectivement 12 et 18 capteurs). - Dépôt d'un brevet sur les nez électroniques fondé sur l'utilisation de plusieurs technologies de capteurs. - Mise en place progressive d'un réseau commercial en Europe et Asie.
1996	- Création d'Alpha MOS America Inc. - Renforcement du réseau de distribution, avec au total plus de 20 partenaires qui étendent le réseau de ventes au Brésil et dans le Sud-Est asiatique.
1998	- Introduction sur le Nouveau Marché à la Bourse de Paris. - Lancement de Kronos, spectromètre de masse permettant l'identification de composés spécifiques.
1999	Lancement de la gamme Prométheus, nez électronique associant des capteurs électroniques et un spectromètre de masse.

2000	Lancement de la langue électronique Astrée, instrument de mesure des composés organiques non volatils responsables du goût.
2001/2002	Lancement de la gamme Gemini, outil de mesure de contrôle qualité de la conformité d'une empreinte olfactive.
2002/2003	Développement de l'activité dans le secteur pharmaceutique.
2005	Lancement d'un nouveau nez électronique, Héraclès, qui associe un chromatographe ultra flash à un nouveau système de traitement de données.
2007/2008	- Développement de la RQ Box, application environnementale de mesure de l'air extérieur et intérieur. - Acquisition de la société Périchrom, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des chromatographes en phase gazeuse.
2008/2009	Reprise des actifs de la société coréenne Smartech, spécialisée dans les micro-capteurs gaz.
2009/2010	Développement et lancement de l'œil électronique.
2010/2011	Transformation du bureau de représentation implanté en Chine en filiale détenue à 100% par la Société
2011/2012	- Lancement du nez Héraclès 2 - Reprise des actifs de la société suisse SmartNose
2012/2013	- Participation aux projets de recherche Open Food et Object's World - Contrat avec France Brevets
2013/2014	- Ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire avec Période d'observation jusqu'au 10 juin 2014, renouvelée jusqu'au 10 décembre 2014 - Restructuration de l'activité (Réduction des effectifs) - Homologation d'un plan d'apurement (septembre 2014)
2014	- Augmentation de capital de 5 M€ réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - Augmentation de capital de 1,7 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription - A l'issue de ces opérations DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS détient 72,88% du capital d'Alpha MOS
2015	- Création de la filiale BoydSense basée aux Etats-Unis dans la Silicon Valley et détenue à 70%. - Suite à l'exercice de BSA et à l'exercice de l'option d'achat d'actions Alpha MOS par Mr Mifsud, DMS a vu sa participation dans Alpha MOS diminuer, passant de 72,88% à 62 %. - Révocation de Mr Jean-Christophe Mifsud de ses fonctions de Président Directeur Général de Alpha MOS - Recomposition du conseil d'administration d'Alpha MOS composé de Mr Jean-Paul ANSEL, Mr Jean RINGOT et de Mme See-Nuan SIMONYI
2016	- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et organisation : recentrage d'activité et restructuration - Annonce d'un projet de renforcement des fonds propres



La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (DMS) est entrée au capital d'Alpha MOS à hauteur de 72,88% en octobre 2014. Suite à l'exercice de divers BSA d'une part et à l'exercice de l'option d'achat d'actions Alpha MOS par Mr Mifsud d'autre part, DMS a vu sa participation dans Alpha MOS diminuer, passant de 72,88% à 58,13 % au jour du présent document.

Depuis octobre 2014, compte tenu d'une non-coopération entre l'ancienne direction d'Alpha MOS et son actionnariat, les discussions sur la mise en place de synergies entre DMS et Alpha MOS n'ont pas abouties. Par conséquent, il n'y pas eu de mesure significative mise en œuvre liée à la prise de contrôle depuis l'entrée de DMS au capital d'Alpha MOS.

Compte tenu des relations entre l'actionnaire et l'ancienne direction, un changement de direction est intervenu le 30 novembre 2015.

A ce stade, la nouvelle direction n'a pas identifié de synergie majeure entre les deux groupes à l'exception de synergies des fonctions supports (administratives, comptables,...) qui se mettent progressivement en place depuis début 2016.

Sous l'impulsion du nouveau management, une nouvelle stratégie et organisation a été mise en place depuis février 2016, se traduisant par :

- l'arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en perte de vitesse et/ou non rentables ;

La nouvelle stratégie porte sur :

- le recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et œil électroniques (Iris),
- le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, packaging et polymères,
- la suspension temporaire de la commercialisation des produits destinés aux problématiques environnementales (RQ Box) le temps d'élaborer un nouveau produit plus performant et moins cher destiné essentiellement au marché chinois,
- l'abandon de la gamme destinée au secteur pétrolier (Périchrom),
- l'abandon de tous les produits obsolètes,
- l'abandon d'une partie de l'activité marginale de distribution d'instruments de laboratoire, et
- le développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.

L'impact des activités arrêtées sur le chiffre d'affaires est présenté au paragraphe 6.8 du présent document.

- une réduction des coûts opérationnels par la mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés ;

Le plan est aujourd'hui terminé et n'a donné lieu à aucun contentieux ou litige.

L'exercice 2016 est donc un exercice de transition avec des mesures à effet immédiat et d'autres à moyen terme. La Société estime que les résultats de cette stratégie ne seront à priori perceptibles que fin 2017.

Par ailleurs, Alpha MOS projette la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL

JOLT CAPITAL est une société de gestion agréée par l'AMF ; il s'agit d'une SAS dont le président est Jean Schmitt ; ses dirigeants au sens de l'AMF sont Jean Schmitt et Laurent Samama.

Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui doit investir dans Alpha MOS est un FPCI de 43 M€ déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels.

JOLT CAPITAL investit en Europe dans des entreprises hautement technologiques et les accompagne dans leur développement international, en vue d'en faire des ETI de premier plan dans leur domaine



d'expertise.

Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques décrits ci-dessus notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée est conditionnée à un ensemble de conditions et engagements décrits au paragraphe 12.1 du présent document de référence.

5.2 Investissements

Les investissements du Groupe sont essentiellement constituées par :

- L'activation de certains projets de R&D éligibles aux critères IAS38
- L'acquisition de matériel informatique et de production

Compte tenu de l'organisation du Groupe, les investissements sont principalement réalisés en France.

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours du premier semestre 2016*

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours du premier semestre 2016 :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
Immobilisations incorporelles	1 650	293	-	1 940
Immobilisations corporelles	1 490	66	-19	1 536
Immobilisations financières	211	5	-8	208

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015*

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2015 :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	1 533	218	-101	1 650
Immobilisations corporelles	1 343	192	-47	1 490
Immobilisations financières	215	16	-20	211

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 31 décembre 2014 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 494	39	0	1 533
Immobilisations corporelles	1 385	13	-55	1 343
Immobilisations financières	223	0	-8	215



- Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 30 septembre 2014 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2013	Augmentations	Diminutions	30/092014
Immobilisations incorporelles	1 395	131	-32	1 494
Immobilisations corporelles	1 385	40	-40	1 385
Immobilisations financières	200	37	-14	223

Commentaires sur les natures d'investissement réalisés

Immobilisations incorporelles

Sur l'ensemble des périodes sous revue, la variation des immobilisations incorporelles provient principalement de l'activation de certains projets de développement suivis par le service R&D en fonction des critères énumérés dans la norme IAS 38.

Immobilisations corporelles

Sur l'ensemble des périodes sous revue, la variation des immobilisations corporelles est principalement liée à la mise à niveau des systèmes informatiques et de la maintenance de l'outil industriel et de diverses acquisitions d'outillage.

Investissements en immobilisations financières

Sur l'ensemble des périodes sous revue, l'augmentation des investissements en immobilisations financières provient essentiellement du versement de nouveaux dépôts et cautions monétaires.

5.2.2 Investissements en cours et investissements futurs

Alpha MOS a engagé 98 K€ au titre du changement de son ERP au quatrième trimestre 2016.

Il n'existe aucun autre investissement significatif en cours.

A ce jour, il n'existe aucun investissement significatif que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Compte tenu de la nature des développements prévus qui reposent essentiellement sur les équipes de Recherche & Développement, il n'y a pas d'investissements chiffrés prévus à ce jour.

Seule l'équipe de Recherche & Développement serait susceptible de s'étoffer à l'avenir en fonction des besoins liés à divers projets non identifiés à ce jour.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Présentation générale de l'activité d'Alpha MOS

Alpha MOS conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la boisson, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'emballage ou les polymères.

La société développe plus spécifiquement des technologies destinées à évaluer l'odeur, le goût ou l'aspect visuel d'un produit à la manière des sens humains. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

Les instruments et services d'analyse proposés par Alpha MOS fournissent des outils de décision aux industriels des départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité des produits en fiabilisant et optimisant l'évaluation sensorielle des produits.

6.2 L'offre de produits et services

Alpha MOS propose :

- **une gamme complète d'analyseurs** (dénommés selon le cas Nez Electronique, Langue Electronique et Œil Electronique), et tous les consommables y afférents
- **la distribution d'instruments de laboratoire,**
- **des logiciels associés** aux analyseurs qui peuvent être vendus avec les analyseurs ou séparément,
- **des prestations de services d'analyse en laboratoire** chez Alpha MOS,
- **des prestations de services de support technique sur ces analyseurs** (formation, installation, maintenance sur site ou en atelier).

Par ailleurs, Alpha MOS peut développer des solutions industrielles sur mesure.

6.2.1 Les instruments d'analyse et consommables associés

6.2.1.1 Modalités de fonctionnement

Les instruments développés par Alpha MOS mesurent l'empreinte olfactive, gustative ou visuelle d'un produit (solide, liquide ou gazeux).

Les mesures effectuées peuvent permettre de réaliser des études qualitatives, par exemple pour comparer des produits selon leur profil odorant ou gustatif, ou selon leur aspect visuel. Les analyses qualitatives peuvent également être employées pour déterminer l'origine, la qualité, l'âge ou la pureté d'un aliment ou d'un produit, en particulier en contrôle qualité. Ces instruments permettent aussi d'étudier le comportement d'un produit dans le temps (stabilité/évolution) et donc sa durée de vie. Ces analyseurs peuvent enfin fournir des mesures quantitatives soit pour déterminer l'intensité d'un attribut sensoriel (comme le niveau de salé d'acidité, le floral, l'odeur de moisi ou de plastique ...) ou la concentration d'un composé.

Pour évaluer les produits selon les critères de la perception humaine, les instruments d'Alpha MOS procèdent de façon analogue, aux sens humains : un ensemble de capteurs sensoriels qui remplacent les récepteurs du nez, de la langue ou de l'oeil, détectent selon les cas, odeurs, saveurs, couleurs ou formes (phase d'acquisition), et les transmettent au logiciel de traitement qui les analyse et les compare à un modèle préalablement défini (phase d'analyse) lors d'une phase d'apprentissage (machine learning). Ce processus permet d'objectiver les mesures sensorielles en les corrélant à des données chimiques (pour le goût ou l'odeur) ou des données physiques (couleurs et formes) pour la vision.



Les technologies de détection sont soit :

- la chromatographie gazeuse ultra-rapide : les chromatogrammes vont être interprétés comme une signature ou une empreinte « odorante » par les logiciels spécifiquement développés par Alpha MOS, notamment la base de données (AroChemBase) contenant près de 84.000 molécules et 2.000 descripteurs olfactifs ;
- des capteurs liquides, utilisant entre autres, la technologie ISFET (Ion Selective Fields Transducers) : la différence de potentiel entre une électrode de référence et plusieurs capteurs, sensibles aux composés responsables des goûts ;
- l'imagerie haute résolution : à partir d'une photo de l'échantillon prise par une caméra dans une cabine fermée aux conditions d'éclairage contrôlées, l'œil électronique évalue les paramètres de couleurs et de formes responsables de l'aspect visuel des produits.

L'analyse logicielle des signaux est basée sur des algorithmes d'I.A. (Intelligence Artificielle), permettant:

- de corriger et d'analyser la mesure (traitement des données) ;
- d'analyser de comparer des empreintes globales ou de les reconnaître par rapport à une base de données.

Le traitement de l'information acquise est réalisé par le logiciel Alpha Soft développé par Alpha MOS

Ce logiciel fait l'objet d'une description détaillée au paragraphe 6.2.3 du présent document de référence.

6.2.1.2 Présentation de la gamme des analyseurs d'Alpha MOS

La gamme des instruments proposés par la société se décline en trois familles :

Les nez électroniques

Les nez électroniques détectent et mesurent les composés organiques volatiles odorants ou non. Alpha MOS commercialise son nez électronique dénommé HERACLES, solution basée sur la chromatographie gazeuse ultra-rapide.

L'**HERACLES** est utilisé dans les départements de R&D et contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Cet instrument, en plus d'une évaluation globale de l'empreinte d'odeur, aide également à la caractérisation chimique des molécules, grâce au couplage avec le logiciel **AroChemBase**.

Il se positionne également sur le marché de la chromatographie gazeuse avec des performances élevées en terme de vitesse (temps d'analyse inférieur à la minute) et de sensibilité (une dizaine de ppb (partie par milliard) pour certaines molécules);



La société commercialisait également un nez électronique de terrain dénommé **RQ Box** destiné aux problématiques environnementales. **Sa commercialisation est en cours d'arrêt depuis février 2016** afin d'élaborer un nouveau produit plus performant et moins cher destiné essentiellement au marché



chinois. Se reporter au paragraphe 5.1.5 du présent document.

La RQ Box est une technologie essentiellement utilisée pour effectuer des mesures environnementales de l'air en extérieur sur site et en continu, en vue de mesurer de manière dynamique l'évolution des odeurs dégagées par un site industriel. Cette solution permet une réduction des coûts de traitement des mauvaises odeurs dans une proportion de 75% par rapport au panel sensoriel en réduisant la fréquence nécessaire et une réduction de 40% des coûts d'exploitation notamment par la diminution de l'usage de produits permettant de couvrir les mauvaises odeurs. RQ Box est le seul produit certifié (ADEME) en France.

La société commercialisait également précédemment une gamme destinée au secteur pétrolier dénommée **Perichrom** solution basée sur la chromatographie gazeuse ultra-rapide. Alpha MOS a décidé de ne pas réinvestir dans cette gamme en adéquation avec sa stratégie de focalisation. Se reporter au paragraphe 5.1.5 du présent document.

La langue électronique

La langue électronique **ASTREE** d'Alpha MOS analyse les échantillons liquides, tels que les bières, sodas, jus de fruits, thés, sirops pharmaceutiques ainsi que des produits mis en solutions après dissolution et filtration, comme des médicaments (comprimés, tablettes, etc), des saucisses ou des biscuits. L'ASTREE est plus particulièrement destinée à l'agro-alimentaire et l'industrie pharmaceutique pour l'évaluation objective des goûts.

La langue électronique **ASTREE** trouve essentiellement des applications en R&D pour comparer le goût de plusieurs produits de même type, ou aider au développement de nouveaux produits. Cette langue électronique permet par exemple de tester des drogues pharmaceutiques qui n'ont jamais été testées sur l'homme pour des raisons de sécurité. Elle permet ainsi de mesurer l'efficacité du masquage du goût du médicament ou de développer des placebos qui ont le même goût que le médicament à évaluer, notamment dans des campagnes d'évaluation d'efficacité de médicament en double aveugle.



L'œil électronique

En 2010, Alpha MOS a lancé son œil électronique, **IRIS**, utilisé dans le contrôle qualité en production, pour l'analyse visuelle et sensorielle de produits surtout en agroalimentaire. L'œil électronique analyse les aliments de surfaces complexes (pizzas, cookies, plats cuisinés,...) en mesurant les différentes couleurs et formes présentes dans ceux-ci.

L'instrument combine une caméra CCD haute définition avec un logiciel performant de traitement d'image et d'analyse sensorielle, développé par Alpha MOS. Le traitement de données sur la plateforme commune d'Alpha MOS peut permettre de combiner les mesures issues du nez, de la langue et de l'œil électroniques afin de se rapprocher davantage des sensations humaines dans leur globalité.



6.2.1.3 Les consommables associés

Alpha MOS commercialise tous les consommables associés à l'utilisation de ses instruments : capteurs, colonnes de chromatographie, flacons et capsules, diverses petites pièces d'usures (filtres, tubes ...) ainsi que des kits de calibration.

6.2.2 Distribution d'instruments de laboratoire

Alpha MOS a par ailleurs une activité de distribution d'instruments de laboratoires non fabriqués par la Société.

Cette activité a été arrêtée en France depuis 2014. Seule la filiale Alpha MOS Japon poursuit cette activité uniquement sur le marché japonais.

6.2.3 Les logiciels associés aux analyseurs

AlphaSoft

Alpha MOS a développé son propre logiciel, « AlphaSoft ». Ce logiciel permet de :

- piloter les nez électroniques, langues électroniques et œil électronique;
- réaliser l'acquisition des mesures;
- effectuer le traitement de données.

Le logiciel « AlphaSoft » utilise l'analyse statistique multi-variée et la chimiométrie pour acquérir, traiter et interpréter les mesures des nez électroniques, langues électroniques et œil électronique afin de se rapprocher de la perception holistique des consommateurs.

Alpha MOS estime que son logiciel constitue un avantage concurrentiel déterminant fondé sur :

- (i) la pérennité des mesures et des banques de données

Le logiciel de la société corrige les données issues des capteurs de mesure en tenant compte du fait que la sensibilité de chaque capteur ou des colonnes de chromatographie diminue de manière non linéaire dans le temps en fonction des conditions d'exploitation et des molécules mesurées.

Alpha MOS obtient ainsi des données fiables avec des mesures constantes malgré cette dégradation des capteurs et colonnes (la durée de vie des colonnes est de 2 ans versus quelques semaines pour les cellules humaines olfactives). Cette fonctionnalité logicielle permet à la société et à ses clients d'établir des bases de données stables dans le temps, sans dérive et véritablement interopérables (d'un site à l'autre, ou entre un client et fournisseur).

- (ii) l'analyse des données

Après acquisition, les réponses des capteurs de mesure sont analysées par traitement statistique pour une analyse qualitative ou quantitative. Le logiciel fournit des analyses et une présentation des résultats dans une interface ergonomique et simple d'interprétation.



Enfin, les logiciels sont construits pour permettre une fusion des données en provenance de différents instruments (nez, langue et œil) afin d'avoir une approche holistique de la qualité sensorielle du produit.

AroChemBase

La société a développé le logiciel AroChembase qui est une base de données unique au monde qui recense près de 84.000 composés chimiques dont 2.000 avec des attributs sensoriels.

Ce logiciel permet d'aider à identifier les molécules détectées avec la technologie de chromatographie gazeuse, à partir d'une correspondance des indices de Kovats. Il permet en outre de corrélérer les molécules, si elles sont odorantes, avec un attribut olfactif. Disponible en 7 langues, ce logiciel fonctionne avec le nez électronique HERACLES mais aussi avec tout chromatographe en phase gazeuse du marché, produisant des chromatogrammes compatibles.

Ces logiciels associés aux analyseurs AlphaSoft et AroChembase peuvent être vendus avec les analyseurs ou séparément.

Les ventes se font : soit via une licence d'utilisation par analyseur soit via une licence indépendamment de l'analyseur.

Il y a peu de risque de fraude car la base de données des logiciels est continuellement enrichie ce qui limite l'intérêt de copier le logiciel.

6.2.4 Les prestations de services d'analyse chimique ou sensorielle en laboratoire chez Alpha MOS

Alpha MOS propose, via ses laboratoires (France, Chine, Japon, Etats-Unis), des prestations d'analyses sur mesure.

Les laboratoires Alpha MOS assurent deux fonctions principales :

- un *show-room* de la technologie Alpha MOS, lequel sert de support en avant-vente pour des démonstrations à des prospects ;
- une plate-forme de prestations payantes d'analyses chimiques et sensorielles au profit de clients selon leur besoin :

Analyses chimiques	Analyses sensorielles
Préparation et extraction d'échantillons, analyse par empreinte ou par séparation des composés chimiques pour : ▪ La caractérisation et la recherche de composés chimiques susceptibles d'être responsables d'un défaut, d'une contamination ou d'une non-conformité ▪ La quantification de composés chimiques. ▪ Le suivi de vieillissement et la mise en évidence de composés chimiques liés au vieillissement	Pour les services de R&D, Marketing et Contrôle Qualité : ▪ La comparaison de plusieurs formulations d'un nouveau produit selon des caractéristiques sensorielles. ▪ <i>Un Benchmarking</i> / comparaison aux produits concurrents. ▪ L'évaluation de placebo au goût identique. ▪ La mesure de l'intensité d'un attribut sensoriel d'odeur ou de goût (niveau d'amertume, note fumée, etc..). ▪ La présélection de formulations avant les tests consommateurs. ▪ L'évaluation de l'influence du procédé sur les attributs sensoriels. ▪ La sélection des fournisseurs suivant l'arôme / le goût.



6.2.5 Les prestations de services de support technique sur les analyseurs

Alpha MOS offre également, via son service de « Support Technique », des services de maintenance et de support applicatif sur ses instruments d'analyse, de la location de matériels, ainsi que des services d'installation des produits commercialisés et de formation à leur utilisation.

Le Support Technique intervient en avant-vente et en après-vente dans les domaines suivants :

- conseil sur la technique analytique la plus adaptée ;
- étude de faisabilité et tests au laboratoire Alpha MOS ;
- mise en place et optimisation des méthodes analytiques ;
- démonstration d'utilisation ;
- installation et formation technique ;
- formation et support applicatif ;
- assistance technique ;
- vente de contrats de maintenance ;
- fourniture de consommables et de pièces détachées ;
- réparation.

Alpha MOS couvre en Support Technique l'ensemble des territoires sur lesquels les équipements sont installés : France, Etats-Unis, Chine et Japon, avec ses propres équipes.

Les autres territoires sont couverts par les partenaires ou distributeurs qui sont formés par Alpha MOS

6.2.6 Produits et services en cours de développement

En plus de sa gamme de produits sensoriels classiques, Alpha MOS a commencé à travailler au développement de micro capteur gaz.

Grâce à ce travail de préparation, Alpha MOS a obtenu en Novembre 2015 une patente importante dans le domaine des micro capteurs gaz et de leur structure. Alpha MOS a aussi créé en février 2015 la filiale BoydSense, basée à San Francisco en Californie, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marché créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.

A ce stade, Alpha MOS n'a pas établi de calendrier précis quant au développement de BoydSense car les études de projet sont en cours. BoydSense a réalisé un chiffre d'affaires de 43 K US dollars (40 K€) au premier semestre 2016.

Les nouveaux développements en cours: nez électroniques pour le terrain remplaçant du RQ Box et nez capteurs gaz remplaçant du FOX et Gemini s'appuieront sur ces solutions uniques combinant nano capteurs sensoriels et expertises forte en algorithmes de pilotage acquis au cours des 20 dernières années.

6.3 Distribution des produits et services

Alpha MOS propose son offre de produits et de services via :

- une distribution intégrée via les filiales organisée par marché géographique : France, Amérique du Nord, Chine et Japon pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié intégré à la division services ;
- les laboratoires des filiales Alpha MOS qui répondent à la demande d'analyses provenant de tous les marchés ;

Nbre de personne/Zone géographique	Vente instruments et services	Laboratoire	Service Support
France	4	2	2
Amérique du Nord	2	2	2
Chine	2	2	2
Japon	4	2	2

- une distribution via des partenaires/distributeurs en Europe et Reste du Monde ;

6.4 Principaux marchés sur lesquels opère Alpha MOS

Les différentes gammes d'équipements développés et commercialisés par Alpha MOS peuvent être utilisés dans de nombreux domaines d'activités tels que décrits ci-après. Il s'agit souvent de marchés de niche. Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, Alpha MOS ne dispose pas d'éléments permettant de quantifier précisément les marchés concernés et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Le marché des instruments de mesures sensorielles est soutenu par :

- le développement des technologies

Hardware : l'amélioration des sensibilités, de la robustesse et de la sélectivité des systèmes de détection et de mesure ainsi que la miniaturisation permettent d'élargir le champ des applications potentielles, notamment dans l'industrie (suivi de production de champs pétrolifères, suivi de sites à risque ou de la pollution des villes) ou pour des applications grand public, comme l'automobile, l'électroménager ou la téléphonie mobile.

Software : la capitalisation sur des bases de données ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des logiciels est un vecteur de croissance du marché afin de simplifier les interfaces homme/ machine pour le marché du contrôle qualité.

- la baisse des prix

L'évolution technologique récente a pour corollaire une diminution des prix, élargissant le domaine d'applications potentielles, notamment au grand public en B2C (exemple : domotique).

- l'évolution réglementaire

La réglementation environnementale est un levier de développement commercial pour Alpha MOS La société réalise des actions de lobbying afin d'accompagner le développement réglementaire dans l'environnement permettant de renforcer la sécurité des sites d'exploitation tout en améliorant la rentabilité, particulièrement dans les domaines de la qualité de l'air.

- l'adoption par des grandes sociétés

Après le début des années 2000, marqué par des échecs du développement de nez électroniques pour un grand nombre de start-ups (Aromascan, Neotronics, Cyrano Sciences...), le marché des instruments de mesures sensorielles bénéficie aujourd'hui de la renommée induite par des grands comptes « early-adopters » et par les nombreuses publications / communications scientifiques qui ont été effectuées. Il existe aujourd'hui près de 500 publications scientifiques internationales basées sur les équipements Alpha MOS.



- les accidents industriels

Plusieurs accidents industriels récents dans le secteur agroalimentaire amènent les fabricants à mettre en œuvre une politique de gestion des risques, source de croissance pour le secteur des mesures sensorielles en contrôle qualité, (Perrier et l'accident du Benzène, Kellogs et la qualité de l'emballage...).

Sur le plan géographique, les marchés à plus fort potentiel technologique restent la Chine, les Etats-Unis et le Japon. Ces pays demeurent prioritaires pour Alpha MOS, étant précisé que, malgré un environnement macro-économique toujours délicat, l'Europe montre des signes d'intérêt croissant pour les solutions d'Alpha MOS.

6.4.1 Marchés par types de produits

Le Groupe intervient principalement sur le marché de l'instrumentation analytique, lequel est divisé en trois sous marchés qui ne sont pas en concurrence frontale avec les produits Alpha MOS mais éventuellement complémentaires :

- le marché de l'instrumentation analytique en laboratoire,
- le marché des analyseurs de process, et
- le marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical.

Chaque sous-marché se caractérise par la présence d'un petit nombre de sociétés concentrant 90% du marché. Ces sociétés sont essentiellement des leaders américains.

MOS cible les secteurs les plus porteurs pour ses produits, soit l'agro-alimentaire, la boisson, l'emballage, les polymères. D'autres secteurs peuvent être adressés ponctuellement.

6.4.1.1 Marché de l'instrumentation analytique en laboratoire

Le marché de l'instrumentation de laboratoire pèse environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par une dizaine d'acteurs, principalement américains, qui possèdent des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars. Ces grands groupes, comme ThermoFischer, Agilent, Perkin Elmer, Waters, Bruker (Allemagne), Shimadzu (Japon), ... représentent plus de 80 % du marché.

Ce marché est très vaste en terme d'applications et couvre les besoins d'analyse de la pharmacie, de l'environnement, de l'agroalimentaire et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à l'analyse de ceux-ci, en phase liquide, solide ou gazeuse.

6.4.1.2 Marché des analyseurs de process

Le marché de l'instrumentation de contrôle en ligne de procédé représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par une dizaine d'acteurs, dont l'origine géographique est plus diverse mais dont les principaux acteurs réalisent également des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars. Ces grands groupes, comme GE (USA), ABB (Allemagne), SIEMENS, PHILIPS, TELEDYNE, SMITHS Industries et THALES représentent plus de 80% du marché.

Ce marché est moins vaste en termes d'applications et couvre les besoins d'analyse en ligne de la pharmacie, de l'environnement, et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à son analyse, en phase liquide, solide ou gazeuse.

6.4.1.3 Marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical

Le marché du diagnostic médical représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par quelques acteurs comme GE, PHILIPS, 3M, BIOMERIEUX et BECTON DICKINSON, qui dominent l'ensemble du marché.

Ce marché couvre les besoins de diagnostics médicaux hospitaliers principalement.



6.4.2 Marchés par secteurs d'activité

Le principal marché historique de la société est le secteur de l'agroalimentaire et de l'emballage.

A ce jour, Alpha MOS a commercialisé environ 800 nez et 200 langues électroniques à destination de ces secteurs, dont :

- 650 pour des applications de R&D telles que la mise au point de processus de fabrication ou de formulation ou la comparaison avec des produits concurrents ;
- 350 pour des applications très diversifiées, en contrôle qualité ou développement de produits.

Les technologies développées par Alpha MOS ont aujourd'hui un champ d'application qui s'étend à de nombreux secteurs. Ces technologies sont essentiellement utilisées au sein des secteurs d'activité suivants :

- ***Agroalimentaire, boisson et emballage alimentaire***

Après avoir commercialisé des instruments auprès des centres de R&D de nombreux industriels de l'agroalimentaire, Alpha MOS a démontré l'intérêt de ses produits en contrôle qualité, notamment pour la vérification de la conformité, la mesure de la fraîcheur des matières premières comme la viande et les poissons, la détermination de l'origine des produits, l'adultération accidentelle ou volontaire des produits, la détection de contamination par des produits dangereux (pesticides, allergènes,...), ou encore pour le suivi de procédés (fermentation, cuisson, mélange, torréfaction, etc ..).

De nombreuses applications ont aussi été développées pour la mesure de contamination bactérienne, de moisissures et de toxines avec les nez électroniques, notamment par la mesure des métabolites volatils générés par la croissance d'organismes vivants.

- ***Emballage et matière plastique***

Les matières plastiques et d'emballage doivent remplir leur fonction de protection sans nuire à la sécurité et aux qualités organoleptiques des produits.

Du fait d'une pression croissante des consommateurs à propos de la sécurité, la qualité des produits et d'une réglementation de plus en plus stricte en particulier sur l'emballage alimentaire, les matières plastiques et matériaux d'emballage sont sous étroite surveillance à tous les niveaux de la chaîne : depuis le producteur de matières premières polymères, en passant par les extrudeurs, les transformateurs jusqu'aux utilisateurs finaux de l'industrie agro-alimentaire par exemple.

Aussi les propriétés organoleptiques et la composition chimique des emballages alimentaires et matières premières doivent être strictement contrôlés pour garantir qu'ils ne contamineront pas les aliments qu'ils protègent avec des composés nocifs ou qu'ils ne leur donneront pas un mauvais goût ou une mauvaise odeur.

Alpha MOS propose des solutions instrumentales d'analyse chimique et de test organoleptique des plastiques et emballages conçus pour répondre rapidement aux problématiques chimiques et sensorielles des industriels.

- ***Industrie pharmaceutique et cosmétique***

Les produits Alpha MOS aident l'industrie pharmaceutique et des cosmétiques :

- (i) dans le domaine de la R&D et de la formulation pharmaceutique : à mesurer l'amertume des principes actifs, vérifier l'efficacité d'un masquage du goût ou de l'odeur du principe actif (notamment dans les sirops, les comprimés), développer des placebos qui ont le même goût que le médicament, mesurer les arômes et comparer des produits avec la concurrence,
- (ii) dans le contrôle qualité : à assurer la stabilité du goût au niveau de la chaîne de production,
- (iii) dans le domaine de la cosmétique : à s'assurer de l'efficacité d'un déodorant, mesurer la



substantivité d'un parfum, contrôler la qualité d'une crème faciale sans odeur. Les nez électroniques sont aussi largement utilisés pour le contrôle qualité de produits cosmétiques et matières premières comme les extraits végétaux, les surfactants ou les huiles.

- **Surveillance de paramètres médicaux via BoydSense**

Depuis sa création en février 2015, BoydSense, Inc., filiale d'Alpha M.O.S basée à San Francisco, travaille sur le développement de systèmes non invasifs de surveillance de paramètres médicaux.

Ces systèmes sont basés sur l'analyse des molécules présentes dans l'haleine sous forme de composés organiques volatiles ou COV, les biomarkers.

Traditionnellement, les systèmes de surveillance des paramètres médicaux sont principalement basés sur des analyses de sang, analyses génétiques, analyses urinaires et analyses d'imagerie médicale. Les tests ainsi réalisés sont onéreux en raison de l'équipement requis et du niveau de formation des intervenants (environnement de laboratoire). Par ailleurs, ces tests prennent du temps et sont invasifs pour la plupart d'entre eux.

Par l'intermédiaire de l'analyse d'haleine, les technologies de capteurs utilisées dans les nez électroniques devraient permettre de développer des systèmes non invasifs de surveillance de paramètres médicaux avec un coût de revient faible et des résultats de mesure immédiats.

En particulier, BoydSense a fait des recherches sur les biomarkers présents dans l'haleine de patients atteints de certaines maladies chroniques, comme le diabète, l'asthme, certaines maladies inflammatoires et certains cancers.

- **Appareils domestiques grand public**

Depuis 2010, Alpha MOS a investi des montants importants dans le développement et la mise au point de micro-capteurs gaz, notamment basés sur des technologies MEMS.

Ces micro-capteurs ont une taille très réduite (moins de 1 mm²) et possèdent une flexibilité d'utilisation qui permettra des applications multiples à faible coût. Ces caractéristiques permettent d'envisager des développements importants notamment dans le domaine du grand public.

- **Environnement**

Dans le domaine de l'environnement, les technologies développées par Alpha MOS (RQ Box, produit dont la commercialisation est actuellement suspendue en attendant la mise au point d'une version plus performante) sont principalement utilisées pour la mesure d'émissions d'odeurs polluantes ou dangereuses.

Alpha MOS a en effet mis au point une solution innovante de suivi de la pollution environnementale à partir de capteurs de COV, gaz spécifiques, particules, couplés à une station météo et à un pilotage logiciel centralisé.

Ces technologies permettent également l'identification et la hiérarchisation des sources d'odeurs, l'amélioration de la gestion de la production d'odeurs, le suivi de la qualité de l'air intérieur, ou encore la communication avec le voisinage ou avec les autorités locales et gouvernementales.

6.5 Environnement concurrentiel

Alpha MOS est positionné sur les principaux marchés des applications sensorielles. Les acteurs de ces marchés se répartissent en trois catégories :

- les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique (comme évoqué au 6.5.1);
- les groupes dont les tailles importantes permettent des évolutions sur des marchés verticaux (comme évoqué au 6.5.1) ;
- les *start-ups* spécialisées sur un segment de marché ;
- les sociétés de panel sensoriel.



Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation et du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, Alpha MOS ne dispose pas d'éléments permettant de documenter précisément la concurrence et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Pour la même raison, il n'est pas possible de fournir une évaluation des parts de marché de la société.

6.5.1 Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique

Le marché de l'instrumentation scientifique (appareils dédiés aux analyses physiques et chimiques) compte plusieurs sociétés internationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars (source Société).

Ces groupes commercialisent des gammes d'instruments, telles que des chromatographes en phase gazeuse ou en phase liquide ou des spectromètres de masse. Certains d'entre eux, dont notamment le groupe japonais Shimadzu, ont développé des nez ou langues électroniques comme un complément de ligne de produit avec fonctionnalité supplémentaire par rapport à leurs appareils phares.

6.5.2 Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux

Des groupes importants sont spécialisés dans le matériel pour des marchés verticaux. Certains proposent des équipements de production pour l'emballage, d'autres offrent des équipements pour la détection de produits nocifs dans le domaine de la sécurité alimentaire ou aux frontières.

Certaines de ces sociétés proposent des analyseurs visuels ou des nez électroniques, avec un niveau technologique moindre que celui des nez Alpha MOS. Cependant, cette approche dédiée à des applications, a l'avantage de proposer des systèmes clef en main, des solutions plutôt que des instruments et cela particulièrement à des groupes qui possèdent la taille critique (nombre d'usines ou de fournisseurs à contrôler) suffisante pour justifier les coûts de développement.

Alpha MOS s'est donc attaché à développer avec plusieurs grands groupes dans le domaine de l'agro-alimentaire, des applications sur mesure.

6.5.3 Les start-ups spécialisées sur un segment de marché

Alpha MOS a identifié une dizaine de sociétés de petite taille développant des instruments de mesures sensorielles dédiés à des marchés spécifiques.

Plusieurs d'entre elles cherchent à mettre au point un nez électronique capable de détecter des maladies (cancer, diabète,...).

D'autres commercialisent des solutions plus ou moins éprouvées dans le domaine de l'environnement (air intérieur ou air extérieur) et l'une dans le domaine de la langue électronique.

Des sociétés spécialisées dans la vision et l'analyse visuelle ou sur un segment de marché proposent des instruments pour évaluer des paramètres d'aspect visuel des produits.

6.5.4 Les sociétés de panel sensoriel

Même si beaucoup d'industries, notamment en agro-alimentaire, possèdent leur panel sensoriel en interne, il existe dans le monde plusieurs sociétés de taille variable dont le cœur de métier est la prestation d'analyse par un panel sensoriel. Ces sociétés mènent des évaluations sensorielles de produits, à visée analytique objective (panel sensoriel expert) ou dans le but d'obtenir des informations sur les préférences et les goûts du marché (panels consommateurs).



6.5.5 Avantage concurrentiel

Alpha MOS considère qu'elle détient une avance technologique importante par rapport à ces sociétés, notamment dans le domaine des technologies de détection qui possèdent des sélectivités accrues, ainsi que dans le domaine du traitement du signal, permettant d'une part une fusion des données et, d'autre part, une capacité à maintenir la validité des banques de données dans le temps.

Les technologies développées par Alpha MOS présentent un certain nombre d'avantages compétitifs par rapport aux solutions existantes (panels sensoriels et instruments analytiques), parmi lesquels :

- un coût moindre que celui des panels humains et des instruments de laboratoire, car la vitesse d'analyse est beaucoup plus rapide et le coût en ressources humaines est moins élevé ;
- une mesure de l'empreinte sensorielle objective et reproductible avec des applications R&D et en contrôle qualité ;
- une meilleure fiabilité et transférabilité des mesures sensorielles digitales comparées aux mesures sensorielles humaines ;
- la détection rapide de certaines molécules utiles pour la gestion du risque de sécurité alimentaire ;
- une interface utilisateur en contrôle qualité, facilement utilisable et compréhensible par un opérateur de production.

6.6 Environnement réglementaire

France

En France, Alpha MOS participe à un groupe de travail de l'AFNOR destiné à standardiser la méthode de corrélation entre des analyses instrumentales et des analyses sensorielles.

En France, les installations classées de type équarrisseur, traitement des cadavres et des déchets animaliers sont tenues de mesurer les unités d'odeur (U.O) définies par arrêté.

Les installations de compostage ou de stabilisation biologique aérobie sont soumises aux nouvelles règles techniques fixées par l'arrêté du 22 avril 2008 obligeant les exploitants à mesurer le débit d'odeur des principales sources odorantes à une certaine périodicité, éventuellement réduite si un nez électronique est utilisé.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Alpha MOS a déjà contribué dans un groupe de travail de l'ASTM (*American Society for Testing and Material*) qui rédige des standards internationaux pour les matériels, produits, systèmes et services. Ses standards sont particulièrement reconnus dans les secteurs de l'instrumentation ainsi que dans les méthodes sensorielles.

Une collaboration s'est établie avec l'IFSH (*Institute for Food Safety and Health*), laboratoire associé au FDA, basé à Chicago. Les Etats-Unis souhaitent en effet développer des outils à la portée de l'industrie agro-alimentaire en termes de facilité d'utilisation, de vitesse d'analyse et de sensibilité, afin de permettre la mise en place des étapes de contrôle qualité et de sécurité dès l'entrée des matières premières dans les usines. Une telle approche permettrait de créer un filet de sécurité afin d'identifier non seulement la qualité et l'origine des produits, mais aussi les fraudes. L'objectif de la collaboration avec l'IFSH est de mettre en place des banques de données pour 9 produits différents, parmi les plus susceptibles de faire l'objet d'adultération, notamment l'huile d'olive.

Chine

La Chine est en phase de standardisation de ses méthodes de travail, des équipements utilisés et des produits fabriqués tant pour le marché domestique que pour l'exportation. Aussi, Alpha MOS a signé en



juin 2007, un accord de collaboration avec l'Agence Nationale Chinoise des Normes et Standards (« CNIS », *Chinese National Institute of Standardization*). Le CNIS, directement placé sous la tutelle du ministère de l'industrie en Chine, a pour mission d'établir, de valider et de mettre en place des méthodologies de contrôle dans tous les domaines qui touchent le consommateur et l'industrie. Celui-ci utilise notamment les instruments d'Alpha MOS. Les grands axes de développement de standards s'organiseront autour des matières premières de l'agroalimentaire comme la viande, le poisson, le riz ou les jus de fruits mais aussi autour de produits plus spécifiquement chinois comme le thé.

6.7 Clientèle

Au 30 juin 2016, il existe un client japonais qui représente 10.83 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Aucun autre client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

% du CA consolidé	30/06/2016	31/12/2015
1 ^{er} client	11%	7%
5 premiers clients	27%	26%
10 premiers clients	42%	38%

6.8 Répartition des revenus du Groupe par type d'activité et de marché

Alpha MOS présente une information sectorielle avec un secteur unique (l'instrumentation) et un suivi du chiffre d'affaires par filiale et par zone géographique.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 3.958 K€ au 30 juin 2016 et à 8.189 K€ au 31 décembre 2015. A ces mêmes dates, le chiffre d'affaires du Groupe par entité juridique se répartit comme suit :

	30/06/2016		31/12/2015	
	En K€	En %	En K€	En %
Alpha MOS SA	2.388	50,46%	5.652	55,04%
Alpha MOS America Inc.	744	15,72%	1.893	18,43%
Alpha MOS UK Ltd	0	0	0	0
Alpha MOS Japan KK	1.464	30,94%	2.647	25,78%
Alpha MOS China	97	2,04%	77	0,75%
BoydSense Inc	40	0,84%	0	0
Total*	4.732	100%	10.269	100%

* La différence entre le chiffre d'affaires consolidé et la somme des ventes par entité juridique s'explique par les flux internes entre sociétés du Groupe, éliminés en consolidation.

La filiale anglaise, Alpha MOS UK, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France. Cette entité devrait être dissoute prochainement.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan.

La filiale BoydSense a été créée en février 2015. BoydSense est entièrement dédiée au développement technologique et commercial de micro capteurs, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marchés créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux. Ces solutions peuvent être connectées suivant le besoin des clients.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Répartition du chiffre d'affaires par zone

(en K€) - IFRS	30/06/2016 (6 mois)	%	31/12/2015 (12 mois)	%	31/12/2014 (3 mois)	%	30/09/2014 (12 mois)	%
Chiffre d'affaires total	3 958	100%	8 189	100%	2 072	100%	7 140	100%
Japon	1 464	37%	2 581	31%	790	38%	2 332	33%
Europe	550	14%	1 829	22%	575	28%	1 820	25%
Etats-Unis	946	24%	1 871	23%	378	18%	1 851	26%
Asie (hors Japon)	950	24%	1 796	22%	319	15%	865	12%
Autres	48	1%	112	1%	10	0%	272	4%

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en K€) - IFRS	30/06/2016 (6 mois)	%	31/12/2015 (12 mois)	%	31/12/2014 (3 mois)	%	30/09/2014 (12 mois)	%
Chiffre d'affaires total	3 958	100%	8 189	100%	2 072	100%	7 140	100%
Produits	2 900	73%	6 500	79%	1 684	81%	5 505	77%
Services	899	23%	1 613	20%	341	17%	1 658	23%
Autres	159	4%	76	1%	48	2%	-23	0

(en K€) - IFRS	30/06/2016 (6 mois)	%	31/12/2015 (12 mois)	%	31/12/2014 (3 mois)	%	30/09/2014 (12 mois)	%
Chiffre d'affaires total	3 958	100%	8 189	100%	2 072	100%	7 140	100%
Analyseurs Alpha MOS (*)	1 694	43%	3 912	48%	1 048	51%	3 126	44%
Distribution d'autres instruments	779	20%	1 100	13%	339	16%	1 176	16%
Logiciels associés	128	3%	370	5%	71	3%	237	3%
Consommables	439	11%	1 117	14%	226	11%	966	14%
Analyses	256	6%	648	8%	103	5%	621	9%
Services de support	662	17%	1 042	13%	285	14%	1 014	14%

(*)

- dont 406 K€ au premier semestre 2016 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 702 K€ au 31 décembre 2015 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 139 K€ au 31 décembre 2014 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 527 K€ au 30 septembre 2014 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (analyseurs, logiciels, consommables et instruments de laboratoire) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.



En ce qui concerne les produits complexes (des ventes ponctuelles de certains types de RQ Box réalisées uniquement en Chine pour lesquelles chaque vente est spécifique et présente un risque d'exécution dans le cadre des phases d'installation et de mise au point) les revenus ne sont reconnus qu'après installation et inspection définitives.

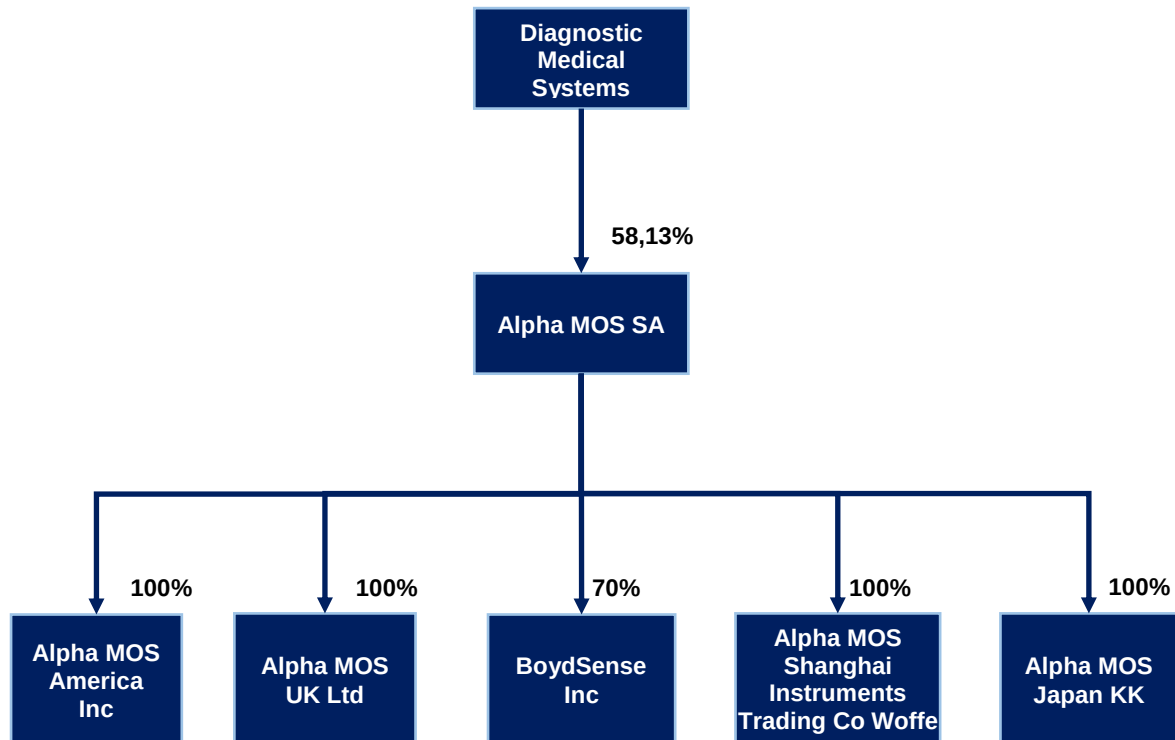
Les produits des activités ordinaires correspondant à des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires

Produits	Type de ventes	Type de comptabilisation
Ventes d'analyseurs	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes d'analyseurs dits "complexes"	Livraison et installation	Après installation définitive
Ventes d'instruments de laboratoire	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes de logiciels	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes de consommables	Livraison en une seule fois	A la livraison
Analyses	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations
Maintenance	Contrats de maintenance	Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat
Autres prestations	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations

(Pour les proportions des différentes activités dans le chiffre d'affaires cf tableau ci-dessus)

7.1 Organigramme juridique du Groupe



La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (DMS) est entrée au capital d'Alpha MOS à hauteur de 72,88% en octobre 2014. Suite à l'exercice de divers BSA d'une part et à l'exercice de l'option d'achat d'actions Alpha MOS par Mr Mifsud d'autre part, DMS a vu sa participation dans Alpha MOS diminuer, passant de 72,88% à 58,13 % au jour du présent document.

Depuis octobre 2014, compte tenu d'une non-coopération entre l'ancienne direction d'Alpha MOS et son actionnariat, les discussions sur la mise en place de synergies entre DMS et Alpha MOS n'ont pas abouties. Par conséquent, il n'y pas eu de mesure significative mise en œuvre liée à la prise de contrôle depuis l'entrée de DMS au capital d'Alpha MOS.

Compte tenu des relations entre l'actionnaire et l'ancienne direction, un changement de direction est intervenu le 30 novembre 2015.

A ce stade, la nouvelle direction n'a pas identifié de synergie majeure entre les deux groupes à l'exception de synergies des fonctions supports (administratives, comptables,...) qui se mettent progressivement en place depuis début 2016.

A ce jour, il n'existe aucune convention ni aucun flux financier entre le Groupe DMS et le sous-groupe Alpha MOS.

7.2 Présentation des filiales

A date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	% de contrôle	% d'intérêt
Alpha MOS	SA	Toulouse	Société mère	Société mère	Société mère
Alpha MOS America	Inc	Maryland	Filiale	100%	100%
Alpha MOS UK	Ltd	Coventry	Filiale	100%	100%
Alpha MOS Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale	100%	100%
Alpha MOS Japan	KK	Tokyo	Filiale	100%	100%
BoydSense	Inc	Delaware	Filiale	76,67%	76,67%

La Société Alpha MOS exerce une double activité de holding et de société opérationnelle.
La société mère Alpha MOS SA a une activité économique propre et opère sur le reste du monde.

Aucun dividende n'a été versé par les sociétés du Groupe Alpha MOS à la Société mère Alpha MOS.

Sur le plan géographique, le Groupe Alpha MOS commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine Alpha MOS America et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

BoydSense a été créée en février 2015. Elle est détenue à hauteur de 70% par Alpha MOS France. Le solde du capital de BoydSense est détenu par Bruno Thuillier (Directeur Générale de BoydSense), et par Jean-Paul Ansel chacun à hauteur de 10% et par Jean-Christophe Mifsud à hauteur de 3%. 7% sont détenus en actions d'autocontrôle par BoydSense.

BoydSense est entièrement dédiée au développement technologique et commercial de micro capteurs, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marchés créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux. Ces solutions peuvent être connectées suivant les besoins des clients.

A ce titre, Alpha MOS a concédé à sa filiale BoydSense une licence exclusive mondiale à durée illimitée, en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont Alpha MOS détient la propriété intellectuelle.

De plus, Alpha MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BoydSense et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement. Cet accord prévoit également que BoydSense sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par Alpha MOS dans le cadre de l'accord. Par ailleurs BoydSense a entrepris ses propres développements de technologie, de propriété intellectuelle et de recherche et développement.

Les relations opérationnelles et financières entre la société Alpha MOS et BoydSense sont décrites au paragraphe 19 du présent document de référence, qui présente également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

La filiale anglaise, Alpha MOS UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France. Il est envisagé de liquider cette structure à court terme.

Alpha MOS présente une information sectorielle avec un secteur unique (l'instrumentation) et un suivi du chiffre d'affaires par filiale et par zone géographique.



La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

En K€	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Boyd Sense	Social Alpha MOS France	Elimination	Total
Au 30 juin 2016 (6 mois)							
Chiffre d'affaires (1)	744	1 464	97	40	2 388	-774	3 958
Valeur comptable des actifs (2)	817	1 339	253	874	9 698	-3 315	9 924
Résultat opérationnel	54	81	-102	-172	-290	357	-72
Investissements corporels et incorporels (2)	2	5	1	1	299		308
Au 30 juin 2015 (6 mois)							
Chiffre d'affaires (1)	825	1 106	59	0	2 549	-797	3 742
Valeur comptable des actifs (2)	614	831	157	89	11 123	-2 050	10 764
Résultat opérationnel	0	-61	-79	-609	56	116	-577
Investissements corporels et incorporels (2)	2	8	8	0	151	-29	140

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Principales immobilisations corporelles

Le Groupe ne détient aucun immeuble en pleine propriété. Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre de baux commerciaux, régis par les réglementations applicables localement :

- | | |
|------------------------|---|
| - Toulouse (France) | Bureaux et locaux de laboratoire et de production |
| - Tokyo (Japon) | Bureaux intégrant un laboratoire |
| - Hanover (Etats-Unis) | Bureaux intégrant un laboratoire |
| - Shanghai (Chine) | Bureaux |

Le Groupe détient un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de matériel informatique, mobilier de bureaux, installations diverses, et véhicules pour une valeur brute de 1 536 K€ et une valeur nette après amortissement de 226 K€ au 30 juin 2016.

L'activité de production des équipements est entièrement réalisée dans la région toulousaine. Elle consiste en l'assemblage de sous-ensembles élémentaires fabriqués par sous-traitants (électronique, fluide, châssis mécaniques, ...) qui ne nécessite pas d'outillage lourds. L'équipement du site de production est constitué d'établissements de montage et de bancs de tests (comportant passeurs, compresseurs, ordinateurs). Un atelier de fabrication manuelle de capteurs liquides utilise des équipements de séchage et de test dédiés.

8.2 Impact environnemental

Se reporter au paragraphe 4.2.1 et au paragraphe 26 (annexe 1) du présent document de référence.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

En application de l'article 28 du règlement européen CE 809/2004 , l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exercice exceptionnel de 3 mois) et l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) présentée dans le rapport de gestion et figurant aux pages 69 à 88 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF ainsi que l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre l'exercice clos le 30 septembre 2014 (12 mois) et l'exercice clos le 30 septembre 2013 (12 mois) présentée dans le rapport de gestion et figurant aux pages 70 à 93 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF, sont incluses par référence dans le présent Document de référence.

Les données financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2014 et au 30 septembre 2014 et des comptes intermédiaires clos au 30 juin 2016 produits par la société Alpha MOS qui ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

9.1 Situation financière consolidée du groupe Alpha MOS

9.1.1 Compte de résultat

Compte de résultat consolidé (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	30/06/2015 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	3 958	3 742	8 189	2 073	7 141
Autres produits des activités courantes	445	98	257	143	533
Variation stock de produits finis	95	209	556	57	189
Achats consommés	-1 536	-1 565	-3 360	-828	-2 588
Charges de personnel	-1 557	-1 903	-3 885	-843	-3 786
Autres charges externes	-1 407	-1 149	-2 777	-617	-2 164
Impôts et taxes	-35	-77	-97	-18	-197
Autres produits et charges opérationnels courants	-9	0	0	0	95
Dotation aux amortissements	-126	-88	-152	-40	-266
Variation des provisions	341	191	-519	35	333
Autres charges	-9	0			
Dépréciation de l'écart d'acquisition	0	-34			-66
Résultat opérationnel courant	168	- 576	-1 788	-38	-776
Dépréciation de l'écart d'acquisition			-34	0	
Autres charges	-517	-1	-1 067	-47	-9
Autres produits	277	0	316	34	16
Résultat opérationnel	-72	-577	- 2 573	-51	-769
Charges financières	-190	-27	-70	-43	-10
Produits financiers	8	49	134	69	632
Résultat financier	-182	22	64	24	622

Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-254	-555	-2 509	-25	-148
Impôt sur les bénéfices	-4	-2	- 33	- 38	-9
Résultat net de l'ensemble consolidé	-258	-557	-2 542	-63	-157
Part revenant aux intérêts minoritaires	-42	183	-353	0	0
Résultat net part de Groupe	-216	-375	-2 189	-63	-157
Résultat par action (brut)	-0.009	-0.016	- 0.095	- 0.003	-0.04
Résultat par action (dilué)	-0.009	-0.016	- 0.095	- 0.003	-0.04

Il est ici rappelé que l'exercice clos au 31 décembre 2015 est de douze (12) mois ce qui rend difficile toute comparaison par référence à l'exercice précédent de trois (3) mois.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Alpha MOS s'est établi à 3,9 M€ au 1er semestre 2016, contre 3,7 M€ au 1er semestre 2015 en dépit de l'arrêt progressif de certaines gammes de produits intervenu au cours de ce semestre.

En effet, sous l'impulsion du nouveau management, une nouvelle stratégie et organisation a été mise en place depuis février 2016, se traduisant par :

- l'arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en perte de vitesse et/ou non rentables ;

La nouvelle stratégie porte sur :

- le recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et œil électroniques (Iris),
 - le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, packaging et polymères,
 - la suspension temporaire de la commercialisation des produits destinés aux problématiques environnementales (RQ Box) le temps d'élaborer un nouveau produit plus performant et moins cher destiné essentiellement au marché chinois,
 - l'abandon de la gamme destinée au secteur pétrolier (Périchrom),
 - l'abandon de tous les produits obsolètes,
 - l'abandon d'une partie de l'activité marginale de distribution d'instruments de laboratoire, et
 - le développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.
- une réduction des coûts opérationnels par la mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés ;

Au cours du semestre la société a mis en place une procédure de licenciement économique concernant 13 salariés dont la charge impacte le résultat du premier semestre 2016 à hauteur de 517 K€ classés en autres charges non courantes.

Le plan est aujourd'hui terminé et n'a donné lieu à aucun contentieux ou litige.

La hausse des ventes en Asie (+48%) au premier semestre 2016 a permis de compenser des ventes relativement plus faibles sur le marché européen.

En effet, le chiffre d'affaires de la filiale Alpha MOS Japon a progressé de 1,140 K€ au premier semestre 2015 à 1.464 K€ au premier semestre 2016 soit une hausse de 28 %.

Par ailleurs, les ventes vers la zone Asie (hors Japon) ont également progressé de 20% soit de 793 K€ au premier semestre 2015 à 950 K€ au premier semestre 2016 ; hausse principalement liée à l'activité de distribution d'instruments de laboratoire.



Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'établit à 8.189 K€ contre 2.073 K€ au 31/12/2014 (3 mois) et 7.141 K€ au 30/09/2014 (12 mois).

Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ en 2015, en croissance annuelle de +15% par rapport au dernier exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2014, année qui avait été marquée par la situation de redressement judiciaire.

Sur l'exercice 2015, Alpha MOS s'est focalisée sur les produits à fortes marges, notamment les logiciels de traitement de données autonomes pour l'identification des odeurs simplifiées pour le contrôle de production, compatibles avec tous types de chromatographes gazeux, essentiellement sur les marchés de l'alimentaire et de l'environnement.

L'augmentation du chiffre d'affaires résulte notamment des succès après appels d'offre pour plusieurs commandes et installations pour des clients existants, essentiellement du secteur des boissons alcoolisées et carbonatées.

On note également une progression du chiffre d'affaires lié aux logiciels de traitement de données autonomes pour l'identification des odeurs simplifiées et le contrôle de production.

(en K€) - IFRS	30/06/2016 (6 mois)	%	31/12/2015 (12 mois)	%	31/12/2014 (3 mois)	%	30/09/2014 (12 mois)	%
Chiffre d'affaires total	3 958	100%	8 189	100%	2 072	100%	7 140	100%
Japon	1 464	37%	2 581	31%	790	38%	2 332	33%
Europe	550	14%	1 829	22%	575	28%	1 820	25%
Etats-Unis	946	24%	1 871	23%	378	18%	1 851	26%
Asie (hors Japon)	950	24%	1 796	22%	319	15%	865	12%
Autres	48	1%	112	1%	10	0%	272	4%

Résultat opérationnel

Au 30 juin 2016, le résultat opérationnel courant est positif à hauteur de 168 K€, contre une perte de 576 K€ un an plus tôt au 30 juin 2015.

La décision d'arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques qui avait donné lieu à la constitution d'une provision de 294 K€ au 31 décembre 2015 (voir ci-dessous) n'a pas généré de litiges de la part des partenaires, dès lors la provision a été reprise au 30 juin 2016.

Après prise en compte des éléments non courants principalement liés au plan de licenciement collectif pour motif économique réalisé au cours du semestre, le résultat opérationnel au 30 juin 2016 s'établit à -72 K€ contre une perte de -577 K€ au 1er semestre 2015.

En effet, la société a mis en place une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le plan est aujourd'hui terminé et n'a donné lieu à aucun contentieux ou litige.

Au 31 décembre 2015, la perte opérationnelle courante d'Alpha MOS s'est élevée à -1,8 M€ (exercice de 12 mois), contre -0,04 M€ pour l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2014 et contre -0,7 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 de 12 mois.

Les achats consommés s'élèvent à 3.360 K€ au 31/12/2015 contre 828 K€ au 31/12/2014 et 2.588 K€ au 30/09/2014 soit une hausse de 30 % par rapport à l'exercice 2013/2014 marqué par la situation de redressement judiciaire.

Les charges de personnel ressortent à 3.885 K€ au 31/12/2015 contre 843 K€ au 31/12/2014 et 3.786 K€ au 30/09/2014.



Les autres charges externes s'élèvent à 2.777 K€ au 31/12/2015 contre 617 K€ au 31/12/2014 et 2.164 K€ au 30/09/2014 soit une hausse de 28 % par rapport à l'exercice 2013/2014 marqué par la situation de redressement judiciaire.

Il convient de noter que ce résultat opérationnel courant 2015 intègre 1,2 M€ de charges issues de la nouvelle filiale américaine BoydSense, créée en 2015.

BoydSense est entièrement dédiée au développement technologique et commercial de micro capteurs, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marchés créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux. Ces solutions peuvent être connectées suivant le besoin des clients (cf paragraphe 6.2.6 du présent document).

Sous l'impulsion du nouveau management, une nouvelle stratégie et organisation ont été mises en place, se traduisant par l'arrêt progressif de la production et de la commercialisation des produits en perte de vitesse et/ou non rentables, et par une réduction des coûts opérationnels.

En conséquence, dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et dépréciations pour un montant de - 717 K€, impactant le résultat opérationnel qui s'est établi à -2,6 M€ au 31 décembre 2015.

Les provisions et amortissements exceptionnels impactant le résultat pour un montant total de - 717 k€ se répartissent de la façon suivante :

- Dépréciation de stock 41k€
- Amortissement exceptionnel : 53k€
- Risque liés à l'arrêt des produits : 294k€
- Dépréciation du goodwill : 329k€

Résultat net

Le résultat net consolidé, part du Groupe, est une perte de 216 K€ au 30 juin 2016 contre une perte de 375 K€ au premier semestre 2015.

Le Résultat net part du groupe au 31 décembre 2015 est une perte de 2.189 K€.

9.1.2 Bilan

Actif

Bilan consolidé - actif (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	1 080	521	784	763
Ecart d'acquisition	0	0	363	363
Immobilisations corporelles	226	237	162	157
Immobilisations financières	209	211	215	223
Autres actifs non courants	17	0	0	277
Total actifs non courants	1 532	969	1 524	1 783
Stocks et en-cours	975	832	899	707
Clients et comptes rattachés	1 308	1 537	1 030	1 037
Autres actifs courants	1 210	1 184	1 027	1 604
Créance d'impôt exigible	802	725	1 001	
Trésorerie et équivalents	4 098	4 629	5 956	387
Total actifs courants	8 392	8 907	9 913	3 736
Total actif	9 924	9 876	11 437	5 519

Bilan consolidé - passif (en K€)	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Capital	4 947	4 624	4 576	834
Primes liées au capital	4 066	3 808	3 770	1 353
Réserves	-4 879	-2 597	-2 589	-2 407
Ecart de conversion	-136	-325	-212	-178
Résultat de l'exercice	-216	- 2 188	-62	-157
Capitaux propres part du Groupe	3 782	3 322	5 483	-555
Intérêts minoritaires	-294	- 325	0	0
Capitaux propres	3 488	2 997	5 483	-555
Provisions pour risques et charges	425	762	364	317
Passifs financiers à long terme	1 513	1 709	1 473	1 505
Autres passifs non courants	1 448	1 323	1 100	1 662
Total passifs non courants	3 386	3 794	2 937	3 484
Passifs financiers à court terme	353	230	157	134
Fournisseurs et comptes rattachés	1 275	1 045	938	710
Autres dettes et comptes régul	1 422	1 811	1 921	1 746
Total passifs courants	3 049	3 086	3 016	2 589
Total passif	9 924	9 876	11 436	5 519

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de développement de brevet validés ou en cours de validation. Ce poste est marqué au 30/06/2016 par des reprises de dépréciation de frais de R&D.

Par conséquent, au 30 juin 2016, le total des actifs non courants évolue de 969 K€ au 31 décembre 2015 à 1 532 K€ au 30 juin 2016.

Les actifs non courant sont ramenés de 1.524 K€ au 31/12/2014 à 969 K€ au 31/12/2015, du fait principalement de l'amortissement des immobilisations incorporelles.

Au 30 juin 2016, Alpha MOS affichait des capitaux propres part du Groupe de 3,8 M€, une trésorerie disponible de 4,1 M€ et des dettes financières de 1,8 M€.

Au 31 décembre 2015, Alpha MOS affichait des capitaux propres part du Groupe de 3,3 M€, une trésorerie disponible de 4,6 M€ et des dettes financières de 1,9 M€.

Le total des dettes fournisseurs s'élèvent à 1.275 K€ au 30/06/2016 contre est de 1.045 K€ au 31/12/2015 et les autre passifs courants s'élèvent à 1.422 K€ au 30/06/2016 contre 1.811 K€ au 31/12/2015.

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

Le détail du passif est présenté au paragraphe 4.1 du présent document.



9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société autre que ceux décrits dans les facteurs de risque.

9.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur

Néant

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres

La variation des capitaux propres au 30 juin 2016 se présente comme suit :

En K€	Capital Actions ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de conversion	Part minoritaires	Ecart Actuariels	Total
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178			-555
Augmentation de capital	3 742					3 742
Prime d'émission		2 417				2 417
Ecart de conversion			-34			-34
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-26	-26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-34		-26	-60
Résultat net		-61				-61
Total du résultat global	0	-61	-34		-26	-121
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212		-26	5 483
Augmentation de capital	48					48
Prime d'émission		38				38
Ecart de conversion			-112			-112
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-23	-23
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-112		-23	-127
Correction capitaux propres N-1		77				77
Résultat net du Groupe		-2 188				-2 188
Intérêts minoritaires				-325		-325
Total du résultat global	0	-2 188	0	0	0	-2 188
Au 31 décembre 2015	4 624	-931	-324	-325	-49	2 997
Augmentation de capital	323					323
Prime d'émission		258				258
Incidence de la variation de périmètre		-78		72		-6
Autres variations		-6		-3		-9
Ecart de conversion			189	5		194
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-	-11	-11
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			189	5	-11	183
Résultat net		-216		-42		-258
Total du résultat global		-216	189	-37	-11	-75
Au 30 juin 2016	4 947	-973	-135	-293	-60	3 488

10.2 Les principaux flux

En K€	30/06/2016 (6 mois) Net	31/12/2015 (12 mois) Net	31/12/2014 (3 mois) Net	30/09/2014 (12 mois) Net
Résultat net de l'ensemble consolidé	-255	-2 542	-62	-157
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:				
Plus ou moins-value de cession		3	-	-5
Amortissements et provisions	-532	1 352	57	137
Impôts différés	4	0	0	0
Autres	-84	126	38	-537
Capacité d'autofinancement	-869	-1 061	33	-562
Variation du besoin en fonds de roulement	149	58	-547	655
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-721	-1 003	-513	93
Acquisition d'immobilisations	-308	-410*	-52	-171
Incidence des variations de périmètre	-6	29	0	23
Variation des immobilisations financières	8	4	-6	-17
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-306	-377	-58	-165
Augmentation de capital	581	86	6 159	0
Variation des emprunts LT		373	0	0
Variation des passifs financiers courants	-95	-419	-20	-93
Variation des autres passifs		15	-4	-302
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	486	55	6 135	-395
VARIATION DE TRESORERIE	-531	-1 325	5 564	-467
Trésorerie en début d'exercice	4 629	5 950	387	854
Trésorerie en fin d'exercice	4 098	4 625	5 950	387

*

Les flux de trésorerie liées aux opérations d'investissements de - 377 K€ au 31 décembre 2015 sont principalement des frais de développement pour 194 K€ et une multitude d'acquisitions de matériels et outillages à hauteur de 117 K€.

10.3 Conditions d'emprunt et structure des financements

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan d'apurement permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. L'étalement de remboursement des dettes sur 9 ans concerne uniquement la France.

La Société ne dispose pas d'autorisation de financement court terme (découvert autorisé, crédit documentaire import ou change à terme).

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.



Le détail du passif est présenté au paragraphe 4.1 du présent document de référence.

Le groupe Alpha MOS (Société et filiales) n'est pas assujetti à des covenants financiers.

Au 30 juin 2016, il n'y a aucune mobilisation de créances.

10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5 Sources de financement attendues

La Société prévoit la réalisation d'une augmentation de capital de l'ordre de 3,5 M€.
Se reporter au paragraphe 12.1 du présent document de référence.

11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – BREVETS & LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

Les efforts de la Société en matière de Recherche et de Développement ont pour objet :

- L'amélioration des performances des gammes commercialisées
- Le développement de nouvelles solutions correspondant à des besoins identifiés par des acteurs industriels. Dans ce cas, le développement peut intervenir à l'initiative de la Société ou en coopération avec un industriel dans le cadre d'une commande
- Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS.

Les charges afférentes à la Recherche et Développement sont supportées par Alpha MOS SA. Elles sont principalement constituées des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

K€	30/06/2016 6 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 3 mois	30/09/2014 12 mois	30/09/2013 12 mois	30/09/2012 12 mois
Charges R&D	400	548	302	955	1.162	1.695

- Projets de développement

En 2015, la Société a été engagée dans 2 projets collaboratifs, sous l'égide de la BPI, décrits ci-après : Open Food System (OptiCook) et Object's World.

Open Food System

Projet de recherche ayant pour ambition de construire un écosystème de référence permettant de faciliter la préparation des repas grâce à la mise à disposition de contenus, d'appareils et de services innovants.

C'est un Projet Structurant des Pôles de Compétitivité labellisé par Vitagora, Cap Digital, Imaginove, Aquimer, Microtechniques et Agrimip Innovation, financé par l'Etat français et la Région Franche-Comté dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir géré par Oséo.

Il réunit autour du chef de file, le groupe SEB, 25 partenaires publics et privés.

La mission d'Alpha MOS a été de développer des nez électroniques miniaturisés pouvant être intégrés dans ces nouveaux appareils de cuisson.

Le projet a démarré au début de l'année 2013 et s'est terminé le 30 juin 2016. La revue de projet avec les différents partenaires financeurs interviendra dans les prochains mois et décidera de la suite à donner à ce projet.

Object's World

C'est un projet labellisé par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley visant à développer des réseaux de capteurs intelligents communicants avec une technologie de communication adaptée aux applications M2M. Financé par OSEO-ISI, le projet est piloté par Sigfox Wireless et associé Alpha MOS, LDL Technology, Intesens, Axible, LAAS et LCC, Telecom Design, l'Inria, le CEA Leti et TDF.

Dans ce projet la mission d'Alpha MOS est de fournir des nez électroniques miniaturisés ayant vocation à constituer de réseaux de capteurs pour mailler un territoire ou un site.



Ce projet s'est terminé en 2015. Ce projet n'a pas connu de développement majeur depuis 2015.

Adhésions à des associations scientifiques et industrielles

Alpha MOS est impliquée dans différentes organisations scientifiques et associations de plusieurs domaines : agro-alimentaire, industrie pharmaceutique, environnement, instrumentation analytique.

Alpha MOS est membre des pôles de compétitivité Aerospace Valley à Toulouse, AGRIMIP (pôle ayant pour mission de favoriser l'innovation au sein de la filière agricole et alimentaire), et VITAGORA.

11.2 Brevets, licences et marques

- Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

Nombre de brevets (dont demandes en cours d'examen)	
Détenus en pleine-propriété	18
Détenus en copropriété	2

- Le Groupe met en œuvre une politique de dépôt de brevets afin de protéger les innovations différenciantes qu'il identifie lors de ses phases de recherche et développement.

Il est aujourd'hui titulaire du portefeuille suivant :

Liste des brevets :

Titre	Référence	Date d'accord
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	FR 2 760 533	28/05/1999
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	US 5,918,257	29/06/1999
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	US 6,290,838	18/09/2001
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,742	17/12/2002
Procédé et appareil de surveillance de la conversion physique ou chimique d'un matériau en grains	US 6,495,341	17/12/2002
Appareil de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux, destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,813	17/12/2002
Appareil et méthode de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux	EP 1 007962	29/01/2003
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	EP 1 007 961	12/11/2003
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	US 6,743,397	01/06/2004
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	EP 1 051 603	22/09/2004
Procédé et appareil adaptés à la surveillance de la qualité de composants utilisés en électronique	US 6,975,944	13/12/2005
Méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,097,973	29/08/2006
Appareils et méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,115,229	03/10/2006
Mesure de l'intensité d'odeurs	US 7,167,815	23/01/2007

Mesure de l'intensité d'odeurs	EP 1 566 633	04/06/2008
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	US 7,734,436	08/06/2010
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	EP 1 845 479	15/12/2010
Mesure de l'intensité d'odeurs	JP 4 814 530	19/10/2011
Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture	US 9194834	24/11/2015
Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture	CN 10 371 803	30/03/2016

Liste des demandes de brevets en cours :

Titre	Référence	Date de dépôt
Aiguille et dispositif pour micro-extraction en phase solide	EP 1 936 384	20/12/2007 ¹
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	EP 2 533 037 A1	08/06/2011
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	EP 2 718 705	08/06/2012
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	KR 20147000553	08/06/2012
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	JP 2014514095	08/06/2012
Portable fluid sensory device with learning capabilities	EP15305304.6	27/02/2015
Method for identifying an analyte in a fluid	EP15305680.9	04/05/2015
Method for identifying an analyte in a fluid	PCT EP 2016 059618	29/04/2016
Gas sensor controller	EP15306745.9	02/11/2015
Improving sensitivity and selectivity of chemoresistor type gas sensors	US 14/929,550	02/11/2015
Improving sensitivity and selectivity of chemoresistor type gas sensors	CN 2016 10130312.3	08/03/2016
Portable fluid sensory device with learning capabilities	PCT/EP2016/053783	23/02/2016
Method and device for characterising an analyte	16305986.8	28/07/2016

• Afin de valoriser ses investissements en matière de recherche-développement, Alpha MOS a conclu deux accords avec France Brevets qui aide Alpha MOS à :

- exploiter ses brevets existants dans des secteurs autres que ceux historiquement exploités par Alpha MOS afin de générer des revenus supplémentaires,
- renforcer le portefeuille de protections existantes en déposant de nouveaux brevets ou en se procurant des brevets extérieurs afin de détenir des « grappes » de brevets cohérentes et d'une taille significative sur le même domaine,
- renforcer la gamme de produits en obtenant des droits d'utilisation sur des technologies qui vont compléter les savoir-faire d'Alpha MOS,
- accompagner Alpha MOS dans des processus de normalisation, si besoin.

Alpha MOS poursuit également ses activités en vue d'un transfert technologique pour créer une référence par application visée.

¹ Cette demande de brevet européenne est toujours en cours d'examen.



- **Les marques**

La Société est titulaire des marques suivantes :

Alpha MOS (semi-figurative) France Classe 9 et 42 (96 622 919/08 3 619 416)

Alpha MOS (semi-figurative) :

Royaume Uni, Japon, Corée du Sud, Singapour, Etats Unis, Chine
Benelux, Allemagne

Classe 9
Classes 9 et 42

La Société est aussi titulaire des noms de domaine suivants :

- alpha-mos.com, alpha-mos.fr, alphamos.com, alphamos.fr, perichrom.com, chromatographie.com
- alpha-mos.co.jp, alphamos-cn.com

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances entre le 30 juin 2016 et la date du Document de référence

- **1ère Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.**

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également, à titre principal le paiement d'une somme de 300 K€ en réparation de son préjudice moral du fait de la prétendue irrégularité de sa révocation. A titre subsidiaire, au cas où la nullité de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration ne serait pas retenue, il demande le paiement d'indemnités de départ qu'il estime à la somme de 180K€. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer le montant des provisions constituées au regard de ce contentieux.

- **2ème Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD**

La société a reçu le 18 mai 2016 une assignation requérant la condamnation d'Alpha MOS au titre de la violation de ses droits portant sur divers brevets déposés par Alpha MOS et mentionnant Mr Mifsud en tant que co-inventeur.

- **Accord transactionnel**

Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées ci-dessus.

Cet accord est conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital présentée ci-dessous, à savoir une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

La fin des procédures en cours entre Mr Mifsud et Alpha MOS est également une condition préalable à l'investissement de JOLT CAPITAL.

- **Projet de renforcement des fonds propres d'un montant de 3,5 M€**

Alpha MOS a annoncé le 27 juillet 2016 un projet d'augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

Objectifs de l'opération

Alpha MOS a décidé de renforcer ses fonds propres par augmentation de capital réservée de 3,5 M€. Cette levée de fonds sera entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

JOLT CAPITAL est une société de gestion agréée par l'AMF ; il s'agit d'une SAS dont le président est Jean Schmitt ; ses dirigeants au sens de l'AMF sont Jean Schmitt et Laurent Samama.

Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui doit investir dans Alpha MOS est un FPCI de 43 M€ déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels.



JOLT CAPITAL investit en Europe dans des entreprises hautement technologiques et les accompagne dans leur développement international, en vue d'en faire des ETI de premier plan dans leur domaine d'expertise.

Cette augmentation de capital réservée vise à doter Alpha MOS de moyens financiers renforcés afin de s'affirmer en tant qu'acteur majeur du diagnostic et du contrôle qualité industriel ainsi que médical, en particulier grâce à ses solutions uniques de nez et langues électroniques.

Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.

Termes et modalités de l'opération

Le protocole d'investissement entre Alpha MOS et l'investisseur a été signé en date du 26 juillet 2016. Et a fait l'objet d'un avenant en date du 13 octobre 2016. Il prévoit la réalisation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 3,5 M€ par création de 8.750.00 actions nouvelles. Le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de cette opération a été fixé à 0,40 € par action nouvelle.

Engagements de la Société et conditions préalables à la réalisation de l'opération

Dans le cadre du protocole conclu le 26 juillet 2016 et de son avenant conclu le 13 octobre 2016, JOLT CAPITAL a conditionné son investissement aux conditions et engagements ci-dessous.

Conditions suspensives au seul bénéfice de JOLT CAPITAL :

- La tenue d'une Assemblée Générale d'approbation des comptes 2015 dans un délai maximum de 3 mois à compter du 30 juin 2016 sur ordonnance du Tribunal de Commerce de Toulouse autorisant ce report et au plus tard le 31 août 2016, l'approbation desdits comptes, la certification sans réserve desdits comptes par les commissaires aux comptes de la société : Cette assemblée générale s'est tenue le 26 août 2016 et lors de cette assemblée les comptes 2015 ont été approuvés. Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis le 28 avril 2016 un rapport sans réserves sur ces comptes (se reporter au paragraphe 20.3.1 du présent document).
- L'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus lié à l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ;
- La démission de Mr Ringot de son poste de Président Directeur Général au plus tard à la réalisation de l'opération :
Mr Ringot a démissionné de son mandat de Président Directeur Général le 26 août 2016.
- L'obtention d'un rapport spécial des commissaires aux comptes sans réserve portant sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires réservée à JOLT CAPITAL :
Ce rapport sans réserve a été émis le 7 octobre 2016.
- L'approbation par l'Assemblée Générale d'Alpha MOS des résolutions relatives à la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant, à la décision de procéder à une augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL et à la modification des statuts ;
- L'absence de fait matériel nouveau et/ou de nouveaux litiges autres que ceux existants en date du 26 juillet 2016.

Les engagements d'Alpha MOS sont :

- Convoquer une assemblée générale mixte d'Alpha MOS au plus tard le 31 octobre 2016 amenée à se prononcer sur l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ; proposer la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant :
Cette Assemblée est convoquée pour le 28 octobre 2016 ;
- Se conformer aux principes de gouvernance du code Middledenext ;
- Doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration ;

- Mettre fin aux litiges et procédures existantes entre Alpha MOS et Mr Mifsud (ancien Président Directeur Général) :
A ce titre, le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées au paragraphe 4.4.2 du présent document. Cet accord est conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL.
- Disposer de la pleine propriété des brevets ;
- Poursuivre ses activités courantes comme précédemment et ne pas engager d'opération modifiant son capital social autre que l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL projetée ;
- Nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL ; en cas de non nomination au 1^{er} septembre 2016, l'engagement de Alpha MOS de recourir à un cabinet de recrutement ;
- Souscrire à une augmentation de capital de 1 M\$ auprès de sa filiale américaine « BoydSense » après incorporation des pertes au capital par cette dernière ;
A ce jour, cette opération n'a pas eu lieu.
- Prévoir l'octroi d'actions gratuites Alpha MOS pour M. Ansel et M. Thuillier (Directeur Général de BoydSense) après la réalisation de l'augmentation de capital de BoydSense mentionnée ci-dessus ;
A ce jour, les conditions légales d'attribution d'actions gratuites ne sont pas réunies.
- Prévoir l'octroi possible d'actions gratuites Alpha MOS pour le futur Directeur Général d'Alpha MOS ;
- Emettre une attestation confirmant que JOLT CAPITAL ne détiendra pas plus de 27 % du capital et des droits de vote post opération d'augmentation de capital réservée au jour de la réalisation de l'opération ;
- Délivrer à JOLT CAPITAL un certificat sur l'absence de fait matériel nouveau ;
- Démontrer qu'une demande d'admission des actions nouvelles sur le Compartiment C d'Euronext Paris a été faite

Par ailleurs, JOLT CAPITAL a déclaré ne pas agir de concert avec Mr Jean-Christophe Mifsud ou une de ses sociétés.

Enfin, la société Diagnostic Medical Systems principal actionnaire de Alpha MOS a d'ores et déjà indiqué soutenir l'opération et votera en faveur de cette augmentation de capital et s'est engagée à adresser à JOLT CAPITAL une attestation faisant état d'un nombre de titres Alpha MOS détenus au nominatif inférieur à 6.420.076.

Répartition du capital

Au 30 juin 2016, et à la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	58,13%	14 379 830	54,27%
Concert Lostie de Kerhor	1 656 225	6,70%	2 430 285	9,17%
Jean-Christophe Mifsud – PIO Holding	3 089 043	12,49%	3 891 249	14,69%
Auto-détention	32 198	0,13%	32 198	0,12%
Public	5 578 178	22,55%	5 763 559	21,75%
Total	24 735 474	100,00%	26 497 121	100,00%



A titre d'information, la répartition du capital d'Alpha MOS, à l'issue de l'augmentation de capital réservée serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	42,94%	14 379 830	40,80%
Concert Lostie de Kerhor	1 656 225	4,95%	2 430 285	6,89%
Jean-Christophe Mifsud – PIO Holding	3 089 043	9,23%	3 891 249	11,04%
Auto-détention	32 198	0,10%	32 198	0,09%
FCPI Jolt Targeted Opportunities	8 750 000	26,13%	8 750 000	24,82%
Public	5 578 178	16,66%	5 763 559	16,35%
Total	33 485 474	100,00%	35 247 121	100,00%

Un actionnaire qui détenait 1% du capital ex-ante, verrait sa participation diluée à 0,74% du capital à l'issue de l'augmentation de capital réservée.

Il est précisé que :

- le 29 octobre 2016, 5.929.135 actions Alpha MOS détenues par DMS auront des droits de vote double ;
- le 12 novembre 2016, 490.941 actions Alpha MOS détenues par DMS auront des droits de vote double.

La répartition du capital post –opération et compte tenu des droits de vote double à venir soit au 12 novembre 2016 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	42,94%	20 799 906	49,92%
Concert Lostie de Kerhor	1 656 225	4,95%	2 430 285	5,83%
Jean-Christophe Mifsud – PIO Holding	3 089 043	9,23%	3 891 249	9,34%
Auto-détention	32 198	0,10%	32 198	0,08%
FCPI Jolt Targeted Opportunities	8 750 000	26,13%	8 750 000	21,00%
Public	5 578 178	16,66%	5 763 559	13,83%
Total	33 485 474	100,00%	41 667 197	100,00%

Ainsi, à l'issue de l'opération DMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

A l'issue de l'opération, Jolt Capital franchira les seuils de 5%, 10% 15%, 20% et 25% du capital et de 5% 10%, 15% et 20% des droits de vote d'Alpha MOS. En termes d'intentions le fonds JOLT CAPITAL précise que :

- il pourrait diminuer ou accroître sa participation sans toutefois dépasser le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la société,
- il n'envisage pas de prendre le contrôle d'Alpha MOS,
- il est en phase avec la stratégie de la direction générale d'Alpha MOS telle que décrite dans le document de référence et n'envisage aucunes des opérations mentionnées à l'article 223-17 I 6° du règlement général,
- le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES géré par JOLT CAPITAL a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de Mr Mifsud, ancien président Directeur Générale d'Alpha MOS, (Pio Holding) venant à maturité le 15 mars 2021, en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un nantissement sur les



actions Alpha MOS détenues par Pio Holding (représentant 6,83% du capital Alpha MOS post opération).

JOLT CAPITAL aura la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, JOLT CAPITAL détiendrait 63,47 % du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total actions Alpha MOS, JOLT CAPITAL pourrait détenir indirectement en 2021, 4,335% complémentaire du capital d'Alpha MOS. Compte tenu de la détention post opération de JOLT de 26,13% du capital, le total potentiel de détention directement et indirectement en 2021 serait de 30,465% toutes choses égales par ailleurs.

Dans l'éventualité d'un défaut de remboursement des obligations convertibles Pio Holding à horizon 2021 et que par conséquent JOLT CAPITAL viendrait à détenir 63,47% de Pio Holding, JOLT CAPITAL procèdera à la cession d'un nombre suffisant de titres Alpha MOS préalablement à la conversion des obligations convertibles Pio Holding afin de ne pas détenir directement et indirectement plus de 30% du capital d'Alpha MOS.

- Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'Alpha MOS n'a été conclu.
- Concomitamment à cette opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL, JOLT CAPITAL a demandé la nomination de Monsieur Laurent SAMAMA, associé de JOLT CAPITAL, en qualité d'administrateur d'Alpha MOS, et de Madame Hélène RELTGEN. La nomination de ces derniers a été proposée lors de l'assemblée du 28 octobre 2016. Aucune autre nomination d'administrateur représentant JOLT CAPITAL ne sera demandée.

A l'issue de l'opération Monsieur Jean-Christophe Mifsud franchira directement et indirectement à la baisse le seuil de 10% du capital et des droits de vote. La Société n'a pas connaissance des intentions de Mr Mifsud quant à sa participation.

Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Gouvernance

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL
- Madame Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL
- Monsieur Olivier SICHEL (Membre indépendant au sens du code Middlednext)

Par ailleurs, il a été convenu de nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Néant

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme administrée par un conseil d'administration composé de trois membres. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie, (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

Le conseil s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2015.

Le Conseil d'Administration est composé, au 31 décembre 2015 et à ce jour de trois (3) membres, nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :

- M. Jean-Paul ANSEL Administrateur (première nomination : AGO 24 octobre 2014 - démissionnaire d'office le 24 avril 2015 - renommé AGO 30 novembre 2015)
- Mme See-Nuan SIMONYI Administrateur (première nomination : AGO 24 octobre 2014 - démissionnaire d'office le 24 avril 2015 - renommée AGO 30 novembre 2015)
- M. Jean RINGOT Administrateur (nomination AGO 30 novembre 2015)

Monsieur Lionel MOISAN a été considéré comme démissionnaire d'office le 24 avril 2015.

Compte tenu d'une irrégularité liée au non-respect d'un minimum de détention d'actions par certains administrateurs à savoir M. Jean-Paul ANSEL, Mme See-Nuan SIMONYI et Monsieur Lionel MOISAN, ces derniers ont été considérés comme démissionnaires d'office le 24 avril 2015. La composition du conseil d'administration a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015.

Les mandats de messieurs :

- Jean-Christophe MIFSUD
- Frédéric KAHN

Ont été révoqués lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2015.

Ces révocations résultent de différends managériaux avec les actionnaires.

A l'issue de cette assemblée, Monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général par le Conseil d'administration.



M. Jean-RINGOT, a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 21 avril 2016 en remplacement pour des raisons de limites d'âge de Monsieur Jean-Paul ANSEL qui demeure administrateur.

La limite d'âge a été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016.

M. Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 26 août 2016 en remplacement de Monsieur Jean RINGOT qui demeure administrateur.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nom :	Jean- Paul ANSEL
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE
Date de première nomination :	AGO du 24 octobre 2014
Date de renouvellement :	AGO du 30 novembre 2015
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	➤ Président du CA et Directeur Général de Alpha MOS du 30/11/2015 jusqu'au 21/04/2016 ➤ Président de BoydSense (société américaine)
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En France :</u> ➤ Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée) ➤ Président de la SAS APELEM ➤ Gérant de la société SARL MEDILINK <u>A l'étranger :</u> ➤ Président d'APELEM KOREA ➤ Président d'APELEM Espagne ➤ Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	➤ Gérant de la société MERIX SARL ➤ Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR » SARL

Nom :	Jean RINGOT
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE
Date de première nomination :	AGO du 30 novembre 2015
Date de renouvellement :	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En France :</u> ➤ Gérant de la SCI RIRO ➤ Gérant de la SCI MONTGARDIN
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	-

Nom :	See-Nuan SIMONYI*
Mandat actuel :	Administratrice
Adresse professionnelle :	20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE
Date de première nomination :	AGO du 24 octobre 2014
Date de renouvellement :	AGO du 30 novembre 2015
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En France :</u> ➤ Administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée)
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	-

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL
- Madame Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL
- Monsieur Olivier SICHEL (Membre indépendant au sens du code Middlednext)

Par ailleurs, dans le cadre des accords conclus avec JOLT CAPITAL décrits au 12.1 du présent document, il a été convenu de nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL ; en cas de non nomination au 1er septembre 2016, Alpha MOS s'est engagé à recourir à un cabinet de recrutement.

Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Liens entre les administrateurs et les sociétés Diagnostic Medical Systems, Alpha MOS et JOLT.

Diagnostic Médical Systems (DMS) est actionnaire de Alpha MOS à hauteur de 58,13%

A l'issue de l'opération décrite au 12.1 du présent document, DMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

Mr Ansel est Président Directeur Général de DMS et de Alpha MOS. Il est également actionnaire directement et indirectement de DMS à hauteur de 11,09 %.

Mr Mifsud est l'ancien Président Directeur Général de Alpha MOS et actionnaire minoritaire d'Alpha MOS directement et indirectement à hauteur de 12,49% du capital et qui détient 10 actions DMS.

JOLT CAPITAL est un fonds d'investissement qui projette d'entrer au capital d'Alpha MOS à hauteur de 26,13% du capital.

Le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES géré par JOLT CAPITAL a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de Mr Mifsud (Pio Holding) venant à maturité le 15 mars 2021², en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un

² JOLT aura la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, JOLT détiendrait 63,47 % du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total actions Alpha MOS, JOLT pourrait détenir indirectement en 2021, 4,335% complémentaire du capital d'Alpha MOS. Compte tenu de la détention post opération de JOLT de 26,13% du



nantissement sur les actions Alpha MOS détenues par Pio Holding.³ Se reporter au paragraphe 12.1 du présent document.

Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Monsieur Jean Ringot administrateur d'Alpha MOS est également Directeur Scientifique au sein de la Société (DMS).

La candidature au mandat d'administrateur d'Alpha MOS de Monsieur Laurent SAMAMA associé de JOLT CAPITAL sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016.

14.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Monsieur Jean-Paul Ansel, président directeur général d'Alpha MOS, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce en 1972, a exercé différentes fonctions commerciales ou financières en France et à l'étranger. Il est devenu Banquier d'affaires chez Merrill Lynch et HSBC avant de s'occuper de redressement de sociétés en difficultés depuis 2002.

Monsieur Jean Ringot, est titulaire d'un doctorat en physique et a dirigé pendant près de 15 des équipes de recherche et développement dans le domaine médical. Il bénéficie d'une forte expérience dans le financement et la conduite de projets de recherche internationaux.

Madame See-Nuan SIMONYI qui a pris récemment sa retraite a été essentiellement impliquée durant toute sa carrière dans le conseil en marketing et la gestion opérationnelle de PME dans différents secteurs en Grande Bretagne et ensuite au Canada.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les trois administrateurs.

Les parcours des trois nouveaux administrateurs proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016 sont les suivants :

Monsieur Laurent Samama est associé (« Partner ») de JOLT CAPITAL depuis 2015 et, à ce titre, administrateur de la société irlandaise CommProve.

Diplômé de Telecom ParisTech, Laurent Samama a plus de vingt-cinq ans d'expérience dans les technologies numériques et électroniques. Après avoir développé plusieurs réseaux mobiles pour Orange à l'international, il a rejoint le groupe Nokia au sein duquel il a successivement dirigé la filiale française, une unité de R&D dans la Silicon Valley, puis l'activité « mobile banking » pour le monde.

Il s'est ensuite employé au développement commercial et international de PME technologiques françaises: DxO Labs dans le traitement de l'image, Coronis Systems dans les objets connectés, Varioptic dans les capteurs optiques embarqués. Il a aussi dirigé la filiale française du groupe japonais NEC, dont il a étendu l'activité au « cloud » et à la robotique. Il a enfin créé la société BlueWatt pour développer des projets énergétiques responsables en France : toitures solaires, efficacité énergétique et Smart Grid.

Laurent Samama est un ancien lauréat du Prix des Technologies Numériques.

Madame Hélène Reltgen est Directeur-Associé chez Egon Zehnder, qu'elle a rejoint en 1999. Elle dirige la Practice Technologie et Communications monde depuis 2011. Elle avait dirigé cette Practice

capital, le total potentiel de détention directement et indirectement en 2021 serait de 30,465% toutes choses égales par ailleurs.

Cette exposition potentielle n'est pas à prendre en considération dans le calcul de l'attestation de détention de 27% à remettre par Alpha MOS et portant uniquement au jour du closing mentionné au paragraphe 12.1 du présent document.

³ Ce nantissement porte sur la totalité des actions Alpha MOS détenues par Pio Holding en garantie du remboursement des obligations convertibles. L'exercice du nantissement sera limité aux sommes dues par Pio Holding à raison du défaut de paiement de la créance garantie.



de 2007 à 2011 en Europe, Afrique & Moyen Orient, et la Practice Consumer & Technology en France auparavant.

Avant de rejoindre Egon Zehnder, Hélène Reltgen fut Manager chez McKinsey & Co à Paris, de 1995 à 1999, et préalablement, Analyste Financier chez Morgan Stanley à Londres, de 1990 à 1993.

Hélène Reltgen est diplômée de l'ESSEC Paris et de la Harvard Business School à Boston. Elle a suivi nombre formations et certifications professionnelles en coaching & développement de dirigeants et d'équipes.

Hélène Reltgen est membre actif de la Practice Board Consulting, et à ce titre, a participé à de nombreuses missions pour les Conseils d'Administration de sociétés en transformation: grandes groupes du CAC 40, comme sociétés de portefeuilles de fonds d'investissement et venture capital.

Hélène Reltgen a mené de nombreux projets de conduite du changement en situation de ruptures rapides de business models, fusions et acquisitions, ou transformation digitale cross-sectorielle, culturelle et organisationnelle. Ces projets incluent également des successions de Présidents Directeurs Généraux, recrutement et coaching de dirigeants, développement du leadership individuel et collectif dans les organisations. Elle coordonne la relation de la firme avec de grands clients tels Microsoft, Orange et Capgemini, et des acteurs importants du private equity et venture capital. Elle intervient notamment dans les secteurs électronique, semi-conducteurs, défense, informatique, télécoms, media, e-commerce, plateformes digitales et fintech.

Monsieur Olivier Sichel a débuté sa carrière en 1994 au Ministère de l'Economie et des Finances, puis il a rejoint France Telecom en 1998 pour y occuper des responsabilités opérationnelles.

Il est nommé PDG de Wanadoo en 2002 et prend en 2004 la responsabilité de la division « fixe et internet » du groupe Orange; il est à l'origine du lancement de la Livebox et de la VOIP.

Il rejoint Sofinnova Partners en 2006 où il conduit de nombreux investissements dans des start ups numériques en France et à l'étranger. Il prend la direction de LeGuide Group en 2012. Il est également président du Conseil d'administration de la Digital New Deal Foundation, organisme de réflexion sur l'avenir numérique européen. Olivier Sichel est diplômé de l'ESSEC et ancien élève de l'ENA.

14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, au cours des cinq dernières années, aucun des administrateurs en fonction :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la société des membres des organes d'administration du Groupe et leurs intérêts privés

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détiennent de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.



A la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction concernant la cession, par les personnes visées au paragraphe 14.1 du présent document de référence, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Les données suivantes relatives à la rémunération des mandataires sociaux ont été élaborées conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middledent et aux recommandations de l'AMF.

Remarques préliminaires :

Compte tenu d'une irrégularité liée au non-respect d'un minimum de détention d'actions par certains administrateurs à savoir M. Jean-Paul ANSEL, Mme See-Nuan SIMONYI et Monsieur Lionel MOISAN, ces derniers ont été considérés comme démissionnaire d'office le 24 avril 2015. La composition du conseil d'administration a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015.

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD (anciennement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) et Monsieur Frédéric KAHN (anciennement administrateur) ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015.

Lors de cette même assemblée ont été nommés administrateurs :

- M. Jean-Paul ANSEL Administrateur (première nomination : AGO 24 octobre 2014 - démissionnaire d'office le 24 avril 2015 - renommé AGO 30 novembre 2015)
- Mme See-Nuan SIMONYI Administrateur (première nomination : AGO 24 octobre 2014 - démissionnaire d'office le 24 avril 2015 - renommée AGO 30 novembre 2015)
- M. Jean RINGOT Administrateur (nomination AGO 30 novembre 2015)

A l'issue de cette assemblée, Monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général par le Conseil d'administration.

M. Jean-RINGOT, a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 21 avril 2016 en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL qui demeure administrateur.

M. Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 26 août 2016 en remplacement de Monsieur Jean RINGOT qui demeure administrateur.

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

15.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social



Jean-Christophe MIFSUD

(Président du CA et administrateur jusqu'au 30/11/2015, Directeur général jusqu'au 30/11/2015)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	160 679 €	59 697 €	151 882 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	164.670 €	58.642 €	166 590 €

Monsieur Jean-Christophe Mifsud est également administrateur depuis le 31/07/2015 de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%.

DMS	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Jean-Paul Ansel

(Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général depuis le 26/08/2016)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-	3 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	-	-	3 000 €

Monsieur Jean-Paul Ansel est également Président Directeur Général de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%. A ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

DMS	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	156 000€	184 000€	180 000€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	156 000€	184 000€	180 000€

Jean RINGOT

(Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 jusqu'au 26/08/2016 et administrateur depuis le 30/11/2015)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-	3 000€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	-	-	3 000€

Le Conseil du 21 avril 2016 qui a décidé de la nomination de Mr Ringot en qualité de Président Directeur Général a reporté la fixation de Mr Ringot à un conseil ultérieur.

Mr Ansel ayant été nommé Président Directeur Général en remplacement de Mr Ringot le 26 août 2016 et eu égard à la courte durée du mandat de Mr Ringot, il a été convenu avec ce dernier, par ailleurs salarié de DMS, de ne pas rémunérer son mandat.

Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 25 août 2016 d'un montant de 18 000 € dont 6 000 € alloués à Monsieur Jean Ringot.

Monsieur Jean Ringot est également Directeur Scientifique au sein de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%. A ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

DMS	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	100 000€	100 000€	99 545€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-
TOTAL	100 000e	100 000 €	99 545 €

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Christophe MIFSUD

(Président du CA et administrateur jusqu'au 30/11/2015, Directeur général jusqu'au 30/11/2015)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)		31/12/2014 (3 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	155 585 €*	155 585 €	40 260 €**	40.260 €	145 541 €***	145 541 €
Rémunération variable	-	-	16 708 €	16 708 €****	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature*****	5 094 €	5 094 €	1 729 €	1 729 €	6 341 €	6 341 €
Total	160 679 €	160 679 €	59 697 €	59 697 €	151 882 €	151 882 €

* dont 63 129 € au titre d'Alpha MOS USA

** dont 12 448 € au titre d'Alpha MOS USA

*** dont 13 766 € au titre d'Alpha MOS USA

**** Prime variable versée en avril 2015. (voir détails ci-dessous).

***** M. Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2015 a bénéficié d'un contrat GSC pour une prestation de garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général Mr Mifsud.

La prime versée au titre de 2014 est égale à 15% de la variation de marge brute sur 3 mois (comparaison entre le dernier trimestre 2014 et le dernier trimestre 2013).

Aucune rémunération variable n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

Suite à la révocation de Mr Mifsud de ses fonctions de Président Directeur Général il n'y a plus de rémunération variable à allouer aux dirigeants mandataires sociaux.

Par ailleurs Mr Mifsud a conclu en date du 7 octobre 2014 un management package avec la société Diagnostic Medical Systems constitué :

- d'un bonus annuel en numéraire plafonné annuellement à 500.000 euros au titre de l'exercice 2015 et 350.000 euros au titre des années suivantes et attribué sous réserve de critères de



performance en termes d'augmentation concomitante du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation (EBIT) ; et

- d'une attribution d'actions gratuites par DMS jusqu'à 5% du capital, en fonction de l'atteinte de critères de performance (à titre indicatif, l'expert a mentionné une valorisation de cette attribution à 1,1 millions d'euros sur le mois de septembre 2014) ;

Aucun versement n'a été effectué au titre de ce management package.

L'accord transactionnel signé le 30 juin 2016 entre Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire de Alpha MOS) présenté au paragraphe 4.4.2 du présent document de référence prévoit la renonciation par Mr Mifsud à ce management package.

Cet accord est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital présentée au paragraphe 12.1 du présent document de référence, à savoir une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

Monsieur Jean-Christophe Mifsud est également administrateur depuis le 31/07/2015 de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%.

DMS	31/12/2013 (12 mois)		31/12/2014 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Jean-Paul ANSEL

(Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général depuis le 26/08/2016)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)		31/12/2014 (3 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	3 000 €	3 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	3 000 €	3 000 €

Lors du Conseil d'administration du 26 août 2016, la rémunération fixe du Directeur Général a été fixée à 100 000 € par an payable mensuellement à compter du 26 août 2016.

Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 25 août 2016 d'un montant de 18 000 € dont 6 000 € alloués à Monsieur Jean-Paul Ansel.

Monsieur Jean-Paul Ansel est également Président Directeur Général de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%. A ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

DMS	31/12/2013 (12 mois)		31/12/2014 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 000€	150 000€	175 000€	175 000€	175 000€	175 000€
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000€	3 000€	9 000€	9 000€	5 000€	5 000€
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	156 000€	153 000€	184 000€	184 000€	180 000€	180 000€

Jean RINGOT

(Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 jusqu'au 26/08/2016 et administrateur depuis le 30/11/2015)

Alpha MOS	30/09/2014 (12 mois)		31/12/2014 (3 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	3 000 €	3 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	3 000 €	3 000 €

Monsieur Jean -Ringot est également Directeur Scientifique au sein de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%. A ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

DMS	31/12/2013 (12 mois)		31/12/2014 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€	99 545 €	99 545€
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€	99 545 €	99 545 €

Le Conseil a décidé d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Il a été alloué par le conseil une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015.

Aucuns autres jetons de présence n'ont été alloués au titre des précédentes séances de la période.

15.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n°3 : jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Lionel MOISAN	Montants versés au cours de l'exercice clos le 30/09/2014 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 (3 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Total	-	-	-

Monsieur Lionel MOISAN a été considéré comme démissionnaire d'office le 24 avril 2015.

Frédéric KAHN	Montants versés au cours de l'exercice clos le 30/09/2014 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 (3 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Total	-	-	-

Monsieur Frédéric KAHN a été révoqué de sa fonction d'administrateur lors de l'AGO du 30 novembre 2015.

See-Nuan SIMONYI	Montants versés au cours de l'exercice clos le 30/09/2014 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 (3 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)
Jetons de présence	-	-	3.000€
Autres rémunérations	-	-	-
Total	-	-	3.000 €

Madame See-Nuan SIMONYI a été nommée administratrice lors de l'AGO du 24 octobre 2014, a été considéré comme démissionnaire d'office le 24 avril 2015 et nommée de nouveau lors de l'AGO du 30 novembre 2015.

Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 25 août 2016 d'un montant de 18 000 € dont 6 000 € alloués à Madame See-Nuan SIMONYI.

15.1.3 Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe

Néant

Il n'existe aucun plan d'attribution d'action ou d'options Alpha MOS au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels en cours.

A ce jour, aucun plan d'attribution d'action ou d'options Alpha MOS au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels n'est prévu.



Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Des d'options de vente et d'achat ont été conclues entre la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») et Monsieur Jean-Christophe Mifsud, le 3 octobre 2014, et entrées en vigueur le 24 novembre 2014.

Monsieur Jean-Christophe Mifsud avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha MOS, qui est entrée en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha MOS. Il est précisé que :

- (i) l'option de vente était exerçable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pouvait être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'était engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha MOS à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS avait consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que:

- (i) l'option d'achat était exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat ne pouvait être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.

Les deux options étaient liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Le 12 novembre 2015, M. Jean-Christophe Mifsud a exercé son option d'achat portant sur 2 286 837 actions Alpha MOS, consentie par la société Diagnostic Medical Systems (DMS). Par conséquent, il n'existe plus d'option d'achat ni d'option de vente.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions gratuites d'actions

Néant

15.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Néant

Il n'existe aucun avantage au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels.

Tableau n°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Christophe MIFSUD								
(Président du CA et administrateur jusqu'au 30/11/2015, Directeur général jusqu'au 30/11/2015)								
	X		X		X (1)			X
Date de début de mandat	30/04/1993 – renouvelé 28/03/2014							
Date de fin de mandat	30/11/2015							
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul ANSEL								
(Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général depuis le 26/08/2016)								
	X		X			X		X
Date de début de mandat	24/10/2014 – 2 ^{ème} nomination 30/11/2015							
Date de fin de mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020							
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean RINGOT								
Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 au 26/08/2016 et administrateur depuis le 30/11/2015								
	X		X			X		X
Date de début de mandat	30/11/2015							
Date de fin de mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020							



(1) Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2014, prise en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société Alpha MOS a autorisé l'engagement suivant pris au bénéfice de Monsieur Jean- Christophe MIFSUD, Président Directeur Général de la Société, relatif à l'indemnité à verser à ce dernier en cas de départ de la Société dans les conditions décrites ci-après.

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, à l'exception d'une révocation ou du non-renouvellement pour faute lourde (au sens de la jurisprudence sociale), du mandat de directeur général, exercé par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au sein de la Société (en ce compris dans l'hypothèse où ce dernier demeurerait membre et/ou Président du Conseil d'administration), la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définis ci-après (l'«Indemnité de Départ»).

Le versement de l'Indemnité de Départ par la Société à Monsieur Jean-Christophe MIFSUD sera subordonné à l'atteinte du critère de performance défini pour le versement du bonus au titre de l'exercice précédant l'année de révocation ou de non renouvellement (le «Critère de Performance»).

L'Indemnité de Départ sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jean-Christophe MIFSUD au cours de l'exercice clos le 31 décembre de l'année précédant la date de sa révocation ou du non renouvellement de son mandat, en cas d'atteinte du Critère de Performance. En l'absence d'atteinte du Critère de Performance, l'Indemnité de Départ sera égale à zéro (0).

La date de révocation ou de non renouvellement du mandat s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat. En cas de cessation du mandat entre le 1er janvier et le 31 mars d'une année N, l'Indemnité de Départ sera calculée sur la base du Critère de Performance de l'année N-1, et sera donc versée après le calcul dudit critère et au plus tard le 30 avril de l'année N.

L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de M. Jean-Christophe MIFSUD du fait de la cessation de son mandat.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris par le Conseil d'administration à l'égard de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au titre de l'Indemnité de Départ ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 31 mars 2015.

Monsieur Mifsud a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et de directeur général le 30 novembre 2015. Cette révocation a donné lieu à un litige opposant Mr Mifsud et Alpha MOS. Pour plus de détails se référer au paragraphe 4.4.2 ci-dessus.

L'accord transactionnel signé le 30 juin 2016 entre Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) présenté au paragraphe 4.4.2 du présent document de référence prévoit la renonciation par Mr Mifsud à cette clause d'indemnité de départ.

Cet accord est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital présentée au paragraphe 12.1 du présent document de référence, à savoir une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.

Compte tenu de la fin de mandat de Mr Mifsud, il n'existe plus à ce jour aucun autre engagement du Groupe de verser une indemnité en cas de cessation des fonctions de ses dirigeants mandataires sociaux.

15.2 Provisions pour retraites ou autres au bénéfice des mandataires sociaux

Néant

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration du mandat
Mr Jean-Paul ANSEL	AGO 24 octobre 2014 - renommé AGO 30 novembre 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mr Jean RINGOT	AGO 30 novembre 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mme. See-Nuan SIMONYI	AGO 24 octobre 2014 - renommée AGO 30 novembre 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

16.2 Contrats de service

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités spécialisés

Compte tenu de la réduction de l'effectif du Conseil d'Administration à 3 membres à compter du 28 mars 2014, il n'existe plus de Comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration depuis 2014.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société a pour objectif de se conformer, dans les limites de sa taille et de ses ressources, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016.

Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middledenext de septembre 2016	Application au sein de Alpha MOS
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Non Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R6 : Mise en place de comités	Non Respecté
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non respecté
R8 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R10 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R12 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R16 : Indemnité de départ	Respecté
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R19 : Revue des points de vigilance	Respecté

Les recommandations suivantes ne sont pas appliquées en totalité ou partiellement : R3 (Membres indépendants), R6 (Mise en place de Comités), R7 (Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil), R11 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil).

A ce jour, un seul membre indépendant sur les deux membres préconisés par Middledenext figure parmi les administrateurs d'Alpha MOS.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, il est proposé la nomination d'un nouvel administrateur indépendant.

Dans le cadre des accords conclus avec JOLT CAPITAL décrits au 12.1 du présent document, Alpha MOS s'est engagé à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés ni de procéder à une évaluation des travaux du conseil.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Alpha MOS et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration a chargé le responsable financier des diligences préparatoires au présent rapport qui a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 avril 2016.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur du Conseil d'Administration.⁴

Toutefois, la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009.

Enfin, il existe, en application d'une décision du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, un Code de conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

1.2 Composition du Conseil d'Administration

En préalable :

- Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.
- La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

En application de l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus.

⁴ Dans le cadre des accords conclus avec JOLT CAPITAL décrits au 12.1 du présent document Alpha MOS s'est engagé à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé, au jour de la clôture et à ce jour de trois (3) membres, nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :⁵

- M. Jean-Paul ANSEL Administrateur
- Mme See-Nuan SIMONYI Administrateur*
- M. Jean RINGOT Administrateur

Les mandats de messieurs :

- Jean-Christophe MIFSUD
- Frédéric KAHN

Ont été révoqués lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2015.

A l'exception de Mme See-Nuan SIMONYI Administrateur de nationalité canadienne, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une (1) action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq (5) dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

1.3 Administrateur indépendant

Le Conseil compte un administrateur indépendant au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext : Mme See Nuan SIMONYI.

1.4 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.5 Durée des fonctions

⁵ Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL
- Madame Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL
- Monsieur Olivier SICHEL membre indépendant au sens du Code Middenext



La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans, ce comme précisé à l'article 15.2 des Statuts.

1.6 Limite d'âge

A défaut de limite d'âge prévue dans les Statuts, en application de l'article 225-19 du Code de Commerce, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers (1/3) des administrateurs en fonctions.

- | | | | |
|---|----------------------|-----------------------|--------|
| - | M. Jean-Paul ANSEL | né le 4 octobre 1949 | 66 ans |
| - | Mme See-Nuan SIMONYI | née le 25 mai 1948 | 68 ans |
| - | M. Jean RINGOT | né le 28 juillet 1972 | 44 ans |

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen des administrateurs est de cinquante-huit (58) ans.

1.7 Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.7.1 Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-RINGOT, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL, depuis le 21 avril 2016.⁶

1.7.2 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.⁷

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni trois (3) fois dont zéro (0) fois par téléconférence, à savoir sur la période concernée :

- | | | |
|---|---------------------|------------------|
| - | le 27 janvier 2015 | réunion physique |
| - | le 20 mars 2015 | réunion physique |
| - | le 30 novembre 2015 | réunion physique |

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par téléphone.

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

1.7.3 Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

⁶ M. Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 26 août 2016 en remplacement de Monsieur Jean RINGOT qui demeure administrateur.

⁷ Dans le cadre des accords conclus avec JOLT CAPITAL décrits au 12.1 du présent document Alpha MOS s'est engagé à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration



1.7.4.1 Convocation des membres du conseil

Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,

Etablissement du procès-verbal de la réunion

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Communication financière

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Réunions de travail

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Assiduité

Comme précisé au § 1.7.2 ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois, avec un taux d'assiduité de 100%.

1.7.4.2 Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie,



(par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),

- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.8 Activité du Conseil depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil a tenu une réunion :

Le 21 avril 2016

Au cours de cette réunion, Monsieur Jean-RINGOT a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

La présente liste n'intègre pas les réunions menées par le Président avec les administrateurs afin de les tenir régulièrement informés de la situation de l'entreprise.

Comités spécialisés

Le Comité d'audit (comptable et financier) a été supprimé au motif qu'aucun des administrateurs indépendant n'avait de compétence spécifique en comptabilité ou en matière financière.

Le Comité d'éthique a été supprimé, étant inadapté à la taille de la société.

1.9 Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une (1) fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

Il s'attachera au cours de l'exercice 2016 à appliquer une analyse formalisée de ces points.

Le Conseil d'Administration souhaite envisager les voies de progrès toujours possibles et prendre les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Cette évaluation s'effectuera dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer.

Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

2. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.



2.2 Définition et objectifs

La Société a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Notamment, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.3 Analyse des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

2.3.1 Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.2 Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.



De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société Alpha MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.3 Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société Alpha MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.4 Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices où n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.5 Risque de liquidité et Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler qu'ont été réalisées au cours de l'exercice précédent :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 €,
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 €



2.3.6 Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

2.3.7 Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

2.3.8 Risques liés à la volatilité des cours de l'action «Alpha MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « Alpha MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

2.3.9 Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société Alpha MOS et à son activité et intervenir sur le titre « Alpha MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.3.10 Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société Alpha MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « Alpha MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.3.11 Risques juridiques

La société et le groupe Alpha MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.



Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société Alpha MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

2.3.12 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société Alpha MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

2.3.13 Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.14 Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.15 Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36⁸.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.16 Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

⁸ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l'International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.



La Société Alpha MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)⁹ de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

2.3.17 Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

2.3.18 Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

2.4 Procédures de contrôle interne

La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservées dans un endroit différent du bâtiment source.

La principale mesure prise par la société Alpha MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société Alpha MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,

⁹ Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.



- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société Alpha MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par un directeur administratif et financier assisté d'un responsable administratif et financier.

Elle est placée sous l'autorité du Président Directeur général.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la gestion a été assurée par le responsable administratif et financier de la société, M. Yannick AUTHIE, sous l'autorité du Président Directeur Général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société Alpha MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.
- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles.
- Les principes comptables suivis par la société Alpha MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.
- Etant données la taille et la structure de la société Alpha MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.
- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

2.6 Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société Alpha MOS sont les suivants :

2.6.1 Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers :

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings :

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

2.6.2 Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société Alpha MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.



Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

2.6.3 Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société Alpha MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- Les états financiers de la société Alpha MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe Alpha MOS sont établis depuis le 1er août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.6.4 Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société Alpha MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

2.6.5 Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

2.6.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionnée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

3.2 Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Il a été alloué par le conseil une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015.

3.3 Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il n'a été procédé à aucune attribution.



4. POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

5. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert aux actionnaires dont les titres sont inscrits en compte deux (2) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

6. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

A l'exception :

- de l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §12 – 7,
- des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion,

il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en période d'offre publique au regard de l'article L225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Paris, le 21 avril 2016

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-RINGOT

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Alpha MOS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives, notamment, au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et



- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Toulouse et Balma, le 28 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

Deloitte & Associés

Julien DUFFAU

Etienne ALIBERT

17.1 Nombre de salariés

A la date du 15 septembre 2016, l'effectif total du Groupe Alpha MOS se composait de 47 personnes.

La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 36,9 ans et une ancienneté de 7,1 ans.

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 29 salariés sur 27 sont en contrat CDI. Il y a eu 2 CDD dont 1 contrat de professionnalisation au premier semestre 2016.

L'évolution des effectifs sur les derniers exercices est la suivante :

	30/06/2016		31/12/2015		31/12/2014		30/09/2014	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
France	17	12	28	16	26	15	23	13
Etats-Unis	3	1	3	1	2	1	2	1
Japon	6	1	7	1	7	1	7	1
Chine	3	2	2	1	2	1	-	1
Inde	2	0	2	0	2	0	2	0
Total	31	16	41	19	39	18	34	16

17.2 Participations et stocks options

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 18.1 du présent document de référence.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

	Actions		Droits de vote théorique		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En % vote théorique	En nombre	En % vote exerçable
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	58,13%	14 379 830	54,27%	14 379 830	54,34%
Concert Lostie de Kerhor (1)	1 656 225	6,70%	2 430 285	9,17%	2 430 285	9,18%
Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	2 286 837	9,25%	2 286 837	8,63%	2 286 837	8,64%
Jean-Christophe Mifsud	802 206	3,24%	1 604 412	6,06%	1 604 412	6,06%
Sous-total JC Mifsud directement et indirectement	3 089 043	12,49%	3 891 249	14,69%	3 891 249	14,70%
Auto-détention (2)	32 198	0,13%	32 198	0,12%	0	0
Public	5 578 178	22,55%	5 763 559	21,75%	5 763 559	21,78%
Total	24 735 474	100%	26 497 121	100%	26 464 923	100%

1) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé Lostie de Kerhor

2) Actions détenues à la suite de la résiliation du contrat de liquidité géré par la Société de Bourse Portzamparc

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (en application de l'article 23 des Statuts)

A la date du 31 décembre 2015 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

	Actions		31 décembre 2015 Droits de vote théorique		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En % vote théorique	En nombre	En % vote exerçable
Diagnostic Medical Systems	14.379.830	62,01%	14.379.830	57,44%	14.379.830	57,51%
Concert Lostie de Kerhor (1)	1.656.225	7,14%	2.430.285	9,71%	2.430.285	9,72%
Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	2.286.837	9,86%	2.286.837	9,13%	2.286.837	9,15%
Jean-Christophe Mifsud	865.921	3,73%	1.731.842	6,92%	1.731.842	6,93%
Sous-total JC Mifsud directement et indirectement	3 152 758	13,59%	4.018.679	16,05%	4 018 679	16,08%
Auto-détention (2)	32.198	0,14%	32.198	0,13%	-	-
Public	3.969.150	17,12%	4.174.306	16,67%	4.174.306	16,70%
Total	23.190.161	100,00%	25.035.298	100,00%	25.003.100	100%

A la date du 31 décembre 2014 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

	Actions		31 décembre 2014 Droits de vote théorique		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En % vote théorique	En nombre	En% vote exerçable
Diagnostic Medical Systems	16.666.667	72,84%	16.666.667	68,19%	16.666.667	68,28%
Concert Lostie de Kerhor (1)	774.060	3,38%	1.254.060	5,13%	1.254.060	5,14%
Jean-Christophe Mifsud	894.156	3,91%	1.775.812	7,27%	1.775.812	7,28%
Auto-détention (2)	32.198	0,14%	32.198	0,13%	-	-
Public	4.514.722	19,73%	4.712.078	19,28%	4.712.078	19,30%
Total	22.881.803	100,00%	24.440.815	100,00%	24.408.617	100,00%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Les franchissements de seuils intervenus au cours des deux derniers exercices ont été les suivants :

Déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention au cours de l'exercice 2015

Avis AMF n° 215C1733 du 19 novembre 2015

Par courrier reçu le 16 novembre 2015, complété par un courrier reçu le 18 novembre 2015, M. Jean-Christophe Mifsud a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Pio Holding qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital, 10% du capital et des droits de vote et 15% des droits de vote de la société Alpha MOS et détenir, directement et indirectement, 3 180 993 actions Alpha MOS représentant 4 075 149 droits de vote, soit 13,81% du capital et 16,36% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 23 037 941 actions représentant 24 911 113 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général) , répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pio Holding SAS	2 286 837	9,93%	2 286 837	9,18%
Jean-Christophe Mifsud	894 156	3,88%	1 788 312	7,18%
Total Jean-Christophe Mifsud	3 180 993	13,81%	4 075 149	16,36%

Ce franchissement de seuils résulte, conformément à l'article 223-11-1 I du règlement général, de l'entrée en possession d'actions préalablement assimilées, suite à l'exercice d'une option d'achat portant sur 2 286 837 actions Alpha MOS, consentie par la société Diagnostic Medical Systems (DMS) au profit de M. Jean-Christophe Mifsud.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« M. Jean-Christophe Mifsud déclare :

- que l'exercice de l'option d'achat portant sur 2 286 837 actions de la société Alpha MOS a été financée par un endettement sécurisé par une promesse de nantissement sur les actions Alpha MOS détenues par Pio Holding ;
- agir seul et ne pas agir de concert avec un tiers ;
- envisager de poursuivre ses achats en fonction des opportunités ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société Alpha MOS ;



- envisager d'accompagner le développement de la société Alpha MOS dans la continuité de son activité actuelle et ne pas envisager de réaliser l'une quelconque des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- n'être partie à aucun accord et/ou instrument mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce autre que la promesse de vente d'actions décrite ci-dessus ;
- ne pas être partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société Alpha MOS ;
- être président du conseil d'administration et directeur général de la société Alpha MOS et ne pas envisager de demander la nomination d'un autre membre le représentant au conseil d'administration de la société Alpha MOS. »

Avis AMF n° 215C1691 du 13 novembre 2015

Par courrier reçu le 13 novembre 2015, la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») (393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2015, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société Alpha MOS et détenir 14 379 830 actions Alpha MOS représentant autant de droits de vote, soit 62,42% du capital et 57,72% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 23 037 941 actions représentant 24 911 113 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice d'une option d'achat, laquelle a porté sur 2 286 837 actions Alpha MOS, consentie par DMS au profit de M. Jean-Christophe Mifsud.

Déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention au cours de l'exercice 2014

Avis AMF n° 214C2467 du 28 novembre 2014

Par courrier reçu le 25 novembre 2014, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire de clauses visées à l'article L. 233-11 du code de commerce concernant les actions de la société Alpha MOS. Ces clauses résultent d'options de vente et d'achat conclues entre la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») et Monsieur Jean-Christophe Mifsud, le 3 octobre 2014, et entrées en vigueur le 24 novembre 2014, à l'issue du règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la société Alpha MOS.

Monsieur Jean-Christophe Mifsud a consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha MOS, entrant en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha MOS. Il est précisé que :

- (i) l'option de vente sera exerçable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pourra être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha MOS à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS a consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que :

- (i) l'option d'achat sera exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat pourra être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.



Les deux options sont liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Par courrier reçu le 26 novembre 2014, Monsieur Jean-Christophe Mifsud a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 novembre 2014, les seuils de 5% du capital, de 10% du capital et des droits de vote et de 15% des droits de vote de la société Alpha MOS et détenir 3 180 993 actions Alpha MOS représentant 4 062 649 droits de vote, soit 13,91% du capital et 16,63% des droits de vote de la société (Sur la base d'un capital composé de 22 868 374 actions représentant 24 427 387 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en vigueur de l'option d'achat présentée ci-avant.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, Monsieur Jean-Christophe Mifsud a précisé détenir 894 156 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 29 avril 2016, deux bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,36 €, à une action Alpha MOS.

Par le même courrier, Monsieur Jean-Christophe Mifsud a effectué la déclaration d'intention suivante :
« La conclusion de la promesse de vente d'actions de la société DMS à Monsieur Jean-Christophe Mifsud portant sur 2 286 837 actions Alpha MOS n'a nécessité aucun financement de sa part ;

- Monsieur Mifsud agit seul et n'agit pas de concert avec un tiers ;
- Monsieur Mifsud envisage de poursuivre ses achats en fonction des opportunités ;
- Monsieur Mifsud n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société Alpha MOS ;
- Monsieur Mifsud envisage d'accompagner le développement de la société Alpha MOS dans la continuité de son activité actuelle et n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement générale de l'AMF ;
- Monsieur Mifsud n'est partie à aucun accord et/ou instrument mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce autre que la promesse de vente d'actions décrite ci-dessus ;
- Monsieur Mifsud n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet le actions et/ou les droits de vote de la société Alpha MOS ;
- Monsieur Mifsud est président du conseil d'administration et directeur général de la société Alpha MOS à ce jour et n'envisage pas de demander la nomination d'un autre membre au conseil d'administration de la société. »

Avis AMF n° 214C2350 du 7 novembre 2014

Par courrier reçu le 7 novembre 2014, M. Hervé Lostie de Kerhor et Mme Chantal Lostie de Kerhor ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi de concert en baisse, le 28 octobre 2014, les seuils de 20% des droits de vote, de 15%, 10% du capital et des droits de vote et de 5% du capital de la société Alpha MOS et détenir de concert 774 060 actions Alpha MOS représentant 1 254 060 droits de vote, soit 4,29% du capital et 6,39% des droits de vote de la société (Sur la base d'un capital composé de 18 057 936 actions représentant 19 616 949 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hervé Lostie de Kerhor	383 060	2,12%	753 060	3,84%
Chantal Lostie De Kerhor	121 500	0,67%	231 500	1,18%
Compte-joint Chantal et Hervé Lostie De Kerhor	269 500	1,49%	269 500	1,37%
Total concert	774 060	4,29%	1 254 060	6,39%

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote consécutive à la réalisation d'une augmentation de capital réservée de la société Alpha MOS au profit de la société Diagnostic Medical Systems. A cette occasion, Monsieur Hervé Lostie De Kerhor a également franchi individuellement, en baisse, les seuils de 10 % des droits de vote et de 5% du capital et des droits de vote de la société Alpha MOS. Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général,



M. Hervé Lostie de Kerhor et Mme Chantal Lostie de Kerhor ont précisé détenir de concert 774 060 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 29 avril 2016, deux bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,36 €, à une action Alpha MOS.

Avis AMF n° 214C2332 du 6 novembre 2014

Par courrier reçu le 31 octobre 2014, complété par un courrier reçu le 4 novembre 2014, la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 octobre 2014, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société Alpha MOS et détenir depuis cette date 13 888 889 actions Alpha MOS représentant autant de droits de vote, soit 76,91% du capital et 70,80% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 18 057 936 actions représentant 19 616 949 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par la société DMS à une augmentation de capital de la société Alpha MOS qui lui était réservée.

Par les mêmes courriers, la société DMS a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Le franchissement de seuils résulte de la souscription par DMS à l'intégralité de l'augmentation de capital qui lui a été réservée par versement en espèces d'un montant total de 5 000 000,04 €, soit le montant nominal total de 2 777 777,80 € augmenté d'une prime globale de 2 222 222,24€.

DMS agit seule.

Comme indiqué dans le prospectus n°14-536 visé par l'Autorité des marchés financiers le 3 octobre 2014, l'opération s'inscrit dans le cadre du plan d'apurement présenté par la société Alpha MOS. L'augmentation de capital réservée à DMS est suivie d'une seconde augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la société Alpha MOS, dont la période de souscription est ouverte du 29 octobre 2014 au 7 novembre 2014.

Afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, Jean-Christophe Mifsud (président directeur général d'Alpha MOS) a cédé à DMS la totalité des droits préférentiels de souscription attachés à ses actions. DMS s'est engagée à souscrire à hauteur de 1 M€ à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. En dehors de cette souscription, DMS n'envisage pas d'acquérir d'autres actions Alpha MOS au cours des six prochains mois.

DMS détient d'ores et déjà le contrôle de la société Alpha MOS au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, contrôle qu'elle conservera à l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du DPS précitée et dont la période de souscription se termine le 7 novembre 2014.

DMS envisage de mettre en œuvre une nouvelle ligne stratégique, dont les principales modalités devraient être les suivantes :

- améliorer les systèmes existants concernant les principales activités du groupe où la société est un acteur significatif, de façon à créer un écart technologique supplémentaire et à réduire les coûts de ses produits pour améliorer les marges ;
- éliminer les produits à faible marge et qui ne sont pas essentiels en termes de marketing et de relation clientèle ; - renforcer les équipes de direction afin de permettre au président directeur général de se concentrer sur le développement technologique et commercial ;
- développer de nouvelles activités dans le domaine des micro-capteurs, des applications pour mobiles et tablettes pour le grand public, des applications permettant un diagnostic médical non invasif, visant en particulier le « point of care » au sein des hôpitaux et cliniques ;
- de façon générale, étudier et établir les priorités de développement en fonction de la rapidité de mise en place et des coûts induits et marges attendues, et de l'importance des marchés susceptibles d'être conquis ; et
- développer des synergies commerciales entre DMS et Alpha MOS dans le domaine médical, compte tenu de la connaissance de DMS de cette industrie.



DMS n'envisage pas de procéder au cours des six prochains mois à des opérations :

- de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs d'Alpha MOS ou de toute personne qu'Alpha MOS contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,
- de modification des statuts d'Alpha MOS,
- de radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers d'Alpha MOS, ou
- d'émission de titres financiers d'Alpha MOS.

DMS ne détient pas et n'est pas partie à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

En outre, par acte sous seing privé en date du 3 octobre 2014, Jean-Christophe Mifsud a consenti une option de vente (« Option de Vente ») au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha MOS, entrant en vigueur immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription susvisée (arrondi au nombre entier d'actions supérieur en cas de rompus), soit un minimum de 2 166 904 actions et un maximum de 2 286 837 actions Alpha MOS (les « Actions sous Promesse »). Il est précisé que :

- (i) l'Option de Vente sera exerçable par DMS au prix de 0,36 euro par Action sous Promesse entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'Option de Vente ne pourra être exercée que pour la totalité des Actions sous Promesse, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha MOS à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS a consenti une option d'achat (« Option d'Achat ») entrant en vigueur simultanément avec l'Option de Vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'Actions sous Promesse, étant précisé que :

- (i) l'Option d'Achat sera exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 euro par Action sous Promesse entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'Option d'Achat pourra être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des Actions sous Promesse, la seconde sur le solde.

Les deux options sont liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Il est également précisé que DMS n'est partie à aucun engagement de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de l'émetteur.

Enfin, Monsieur Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS) et Madame See-Nuan Simonyi (dont DMS a proposé la candidature) ont été désignés en qualité d'administrateurs d'Alpha MOS par l'assemblée générale mixte du 24 octobre 2014.

Le franchissement en hausse, par la société DMS des seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société Alpha MOS a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 214C2032 mise en ligne sur le site de l'AMF le 1er octobre 2014.

Avis AMF n° 214C2331 du 6 novembre 2014

Par courrier reçu le 31 octobre 2014, Monsieur Jean-Christophe Mifsud a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2014, les seuils de 30% et 25% des droits de vote de la société Alpha MOS, les seuils de 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société et le seuil de 5% du capital de



la société et détenir depuis cette date 894 156 actions Alpha MOS représentant 1 775 812 droits de vote, soit 4,95% du capital et 9,05% des droits de vote de la société (Sur la base d'un capital composé de 18 057 936 actions représentant 19 616 949 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote consécutive à la réalisation d'une augmentation de capital réservée de la société Alpha MOS au profit de la société Diagnostic Medical Systems.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, Monsieur Jean-Christophe Mifsud a précisé détenir 894 156 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 29 avril 2016, deux bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,36 €, à une action Alpha MOS.

Aucune déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention n'est intervenue à la connaissance de la société depuis le 1^{er} janvier 2016.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 Détention du contrôle de la Société

A la date du présent document, la Société est contrôlée par le Groupe DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS qui détient 58,13% du capital social et 54,34% des droits de vote.

A l'issue de l'opération décrite au 12.1 du présent document, DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

La Société a pour objectif de se conformer, dans les limites de sa taille et de ses ressources, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016. Se reporter au paragraphe 16.4 du présent document.

Notamment, le Conseil d'administration composé de trois membres à ce jour dispose d'un membre indépendant au sens du code Middledenext.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL
- Madame Hélène RELTGEN, épouse BECHARAT, représentant JOLT CAPITAL
- Monsieur Olivier SICHEL, membre indépendant au sens du code Middledenext

Par ailleurs, il a été convenu de nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL.

Dans le cadre des accords conclus avec JOLT CAPITAL décrits au 12.1 du présent document, Alpha MOS s'est engagé à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration



Aucune autre mesure n'a été prise par la Société afin que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du présent Document, entraîner un changement de son contrôle.

A la date du présent Document, la Société est contrôlée par le Groupe DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS qui détient 58,13% du capital social et 54,34% des droits de vote.

A l'issue de l'opération décrite au 12.1 du présent document, DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

19.1.1 Conventions actuellement en vigueur

Les seules conventions actuellement en vigueur sont :

- Accord de licence en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense
- Accord de Recherche et développement en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense
- Prêt obligataire convertible entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense
- Refacturations entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense
- Avances de trésorerie entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense

Ces conventions sont détaillées ci-dessous.

19.1.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ **Accord de licence en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BoydSense.

- Nature et objet

Au titre de cet accord, Alpha MOS a concédé à sa filiale BoydSense une licence exclusive mondiale à durée illimitée, en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont Alpha MOS détient ou détiendra la propriété intellectuelle.

- Modalités

Le montant des redevances est calculé comme suit :

Jusqu'à 1.000.000 \$:	6% du CA de BoydSense
De 1.000.000 \$ à 10.000.000 \$:	4% du CA de BoydSense
Au-delà de 10.000.000 \$:	4% du CA de BoydSense

Au titre de l'exercice 2015, aucune redevance n'a été facturée.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'Alpha MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L 225-25 du Code de commerce.*

➤ **Accord de Recherche et développement en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BoydSense.

- Nature et objet

Aux termes de cet accord, Alpha MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BoydSense et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement. Cet accord prévoit également que BoydSense sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par Alpha MOS dans le cadre de l'accord.

- Modalités

Les prestations effectuées sont facturées par Alpha MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Au titre de l'exercice 2015, les prestations refacturées s'élèvent à 494 K€.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'Alpha MOS en raison d'une composition du Conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce *

➤ **Prêt obligataire convertible entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BoydSense.

- Nature et objet

Aux termes d'un accord en date du 23 septembre 2015, Alpha MOS a consenti à BoydSense un prêt obligataire convertible permettant à BoydSense de bénéficier, au titre du paiement de



sommes dues à Alpha MOS en exécution du contrat License and R&D Services Agreement, d'une option entre un paiement en numéraire ou en action de BoydSense à émettre.

- Modalités

Ce prêt d'un encours de 261 K€ au 31 décembre 2015, est rémunéré à un taux d'intérêt de 5%. L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'Alpha MOS.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'Alpha MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.*

➤ **Refacturations entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BoydSense.

- Nature et objet

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, Alpha MOS a procédé à la refacturation de frais techniques et logistiques à BoydSense. Les prestations effectuées sont facturées par Alpha MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

- Modalités

Au titre de l'exercice 2015, le montant des frais refacturés s'est élevé à 377 K€.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'Alpha MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce. *

➤ **Avances de trésorerie entre la société Alpha MOS et sa filiale détenue à 70% BoydSense**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BoydSense.

- Nature et objet

Alpha MOS a consenti au bénéfice de sa filiale BoydSense des avances de trésorerie sous forme de compte courant. Ces avances ne sont pas rémunérées.

- Modalités

Le solde débiteur du compte courant de BoydSense dans les comptes d'Alpha MOS au 31 décembre 2015 s'élève à 842 K€. Ce compte courant est déprécié à hauteur de 505 K€ dans les comptes d'Alpha MOS au 31 décembre 2015.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'Alpha MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce. *

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



➤ **Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015.¹⁰**

- Nature et objet

Versement d'une indemnité de départ à M. MIFSUD, sous réserve de l'atteinte de critères de performance définis au terme de la sixième décision du Conseil d'administration du 24 octobre 2014.

- Modalités

Cette convention n'a pas fait l'objet de versement sur l'exercice 2015.

➤ **Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015.¹¹**

- Nature et objet

Depuis le 1^{er} novembre 1993, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha MOS jusqu'au 30 novembre 2015, a bénéficié d'un contrat souscrit auprès du GAN VIE pour une prestation de garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

- Modalités

Au titre de l'exercice 2015, Alpha MOS a payé une cotisation de 7 720 €.

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Versailles et Toulouse

Balma et Toulouse, le 28 avril 2016

DELOITTE & Associés
Etienne ALIBERT

EURAUDIT
Julien DUFFAU

*

Compte tenu d'une irrégularité liée au non-respect d'un minimum de détention d'actions par certains administrateurs, le conseil n'a pas été en mesure de délibérer. La composition du conseil d'administration a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015.

19.1.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

¹⁰ Les fonctions de Président Directeur Général n'étant plus exercées par Mr Mifsud depuis le 30 novembre 2015 cette convention est interrompue depuis cette même date.

¹¹ Les fonctions de Président Directeur Général n'étant plus exercées par Mr Mifsud depuis le 30 novembre 2015 cette convention est interrompue depuis cette même date.



Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général**

a) Contrat « Gan Vie »

• Nature :

Depuis, le 1^{er} novembre 1993, votre Société a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

• Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 1.753,23 € et le montant payé est nul.

b) Contrat « décès, invalidité, arrêt de travail »

• Nature :

Depuis, le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe MIFSUD cotise au contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble du personnel cadre de la société, au taux de 1,50% sur la tranche A et de 1,92% sur la tranche B jusqu'au 31 décembre 2012 et 1,58% de la tranche A et 2,02% de la tranche B à partir du 1^{er} janvier 2013.

• Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 555,45 € et le montant versé est de 473,28 €.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT
Julien DUFFAU
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Stéphanie MOUNES
Associée



19.1.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général

a) Contrat « Gan Vie »

• Nature :

Depuis, le 1^{er} novembre 1993, votre Société a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

• Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 est de 7.615,28 € et le montant payé est de 7.620,00 €.

b) Contrat « Article 83 »

• Nature :

Votre Société a conclu le 1^{er} décembre 2009 une convention de retraite complémentaire en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts, avec « GAN Assurance Vie ». Ce contrat mis en place pour l'ensemble du comité de Direction, a été signé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 avec un taux de 5% porté à 8% depuis le 1^{er} octobre 2010. Ce contrat a été résilié en date du 31 décembre 2013.

- Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 est de 1.598,23 €. Il n'y a pas eu de versement sur l'exercice.

c) Contrat « décès, invalidité, arrêt de travail »

- Nature :

Depuis, le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe MIFSUD cotise au contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble du personnel cadre de la société, au taux de 1,50% sur la tranche A et de 1,92% sur la tranche B jusqu'au 31 décembre 2012 et 1,58% de la tranche A et 2,02% de la tranche B à partir du 1^{er} janvier 2013.

- Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 est de 1.888,20 € et le montant versé est de 1.529,32 €.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2015
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT
Julien DUFFAU
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Stéphanie MOUNES
Associée

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

ACTIF En K€	Notes	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	521	784
Ecart d'acquisition	6,14	0	363
Immobilisations corporelles	9	237	162
Immobilisations financières	10	211	215
Autres actifs non courants	11	0	0
TOTAL I		969	1 524
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	832	899
Clients et comptes rattachés	13	1 537	1 030
Autres actifs courants	15	1 909	2 028
<i>Dont crédits d'impôts</i>		725	1 001
Trésorerie et équivalents	16	4 629	5 956
TOTAL II		8 907	9 913
TOTAL DE L'ACTIF		9 876	11 437

PASSIF – En K€	Notes	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	4 624	4 576
Primes liées au capital		3 808	3 770
Réserves		-2 597	-2 589
Ecart de conversion		-325	-212
Résultat de l'exercice		- 2 188	-62
Total des capitaux propres part du Groupe		3 322	5 483
Intérêts minoritaires		- 325	0
TOTAL I		2 997	5 483
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	762	364
Passifs financiers à long terme	20	1 709	1 473
Autres passifs non courants	20	1 323	1 100
TOTAL II		3 794	2 937
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	230	157
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 045	938
Autres dettes et comptes régul	21	1 811	1 921
TOTAL III		3 086	3 016
TOTAL DU PASSIF		9 877	11 436

COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Produits des activités ordinaires		8 189	2 073
Autres produits des activités courantes	26	257	143
Variation stock de produits finis		556	57
Achats consommés		-3 360	-828
Charges de personnel	25	-3 885	-843
Autres charges externes		-2 777	-617
Impôts et taxes		-97	-18
Dotation aux amortissements		-152	-40
Variation des provisions		-519	35
Résultat opérationnel courant		-1 788	-38
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-34	0
Autres charges	28	-1 067	-47
Autres produits	28	316	34
Résultat opérationnel		- 2 573	-51
Charges financières		-70	-43
Produits financiers	29	134	69
Résultat financier		64	24
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-2 509	-25
Impôt sur les bénéfices	24	- 33	- 38
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 542	-63
Part revenant aux intérêts minoritaires		-353	0
Résultat net part de Groupe		-2 189	-63
Résultat par action (brut)		- 0.095	- 0.003
Résultat par action (dilué)		- 0.095	- 0.003

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Note	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé		-2 188	-61
Indemnités de départ à la retraite	19	-23	-26
Effet d'impôt	10, 24		
Eléments non reclassables en résultat		-23	-26
Ecart de conversion	4	-112	-34
Effet d'impôt	10, 24		
Eléments reclassables en résultat		-112	-34
Résultat global consolidé		-2 323	-121

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital Actions ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecarts de conversion	Part minoritaires	Ecarts Actuariels	Total
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178			-555
Augmentation de capital	3 742					3 742
Prime d'émission		2 417				2 417
Ecart de conversion			-34			-34
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-26	-26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-34		-26	-60
Résultat net		-61				-61
Total du résultat global	0	-61	-34		-26	-121
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212		-26	5 483
Augmentation de capital	48					48
Prime d'émission		38				38
Ecart de conversion			-112			-112
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-23	-23
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-112		-23	-127
Correction capitaux propres N-1		77				77
Résultat net du Groupe		-2 188				-2 188
Intérêts minoritaires				-325		-325
Total du résultat global	0	-2 188	0	0	0	-2 188
Au 31 décembre 2015	4 624	-931	-324	-325	-49	2 997

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Note	31/12/2015 Net	31/12/2014 Net
Résultat net part du Groupe		-2 188	-62
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession		3	-
Amortissements et provisions		1 352	57
Impôts différés		0	0
Autres		126	38
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	12	66	-192
Clients et comptes rattachés	13	-507	7
Autres actifs courants	15	118	- 423
Fournisseurs		80	-17
Autres passifs		413	-165
Variation des autres actifs non courants		0	277
Variation des écarts de conversion		-112	-34
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-649	-513
Acquisition d'immobilisations	8-9	-410	-52
Incidence des variations de périmètre	5	-325	0
Variation des immobilisations financières	10	4	-6
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-731	-58
Augmentation de capital	17	86	6 159
Variation des emprunts LT		373	0
Variation des passifs financiers courants	20	-419	-20
Variation des autres passifs		15	-4
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		55	6 135
VARIATION DE TRESORERIE		-1 325	5 564
Trésorerie en début d'exercice	37	5 950	387
Trésorerie en fin d'exercice	37	4 625	5 950

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)



NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

- Note 1 : Faits Majeurs de la période
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Périmètre de consolidation
- Note 6 : Ecart d'acquisition
- Note 7 : Information sectorielle
- Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles
- Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles
- Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières
- Note 11 : Autres actifs non courants
- Note 12 : Stocks et en-cours
- Note 13 : Clients et comptes rattachés
- Note 14 : Evolution des provisions sur actif
- Note 15 : Autres actifs courants
- Note 16 : Trésorerie et équivalents
- Note 17 : Composition du capital social
- Note 18 : Provisions pour risques et charges
- Note 19 : Indemnités de départ à la retraite
- Note 20 : Passifs financiers
- Note 21 : Passifs courants
- Note 22 : Passifs éventuels
- Note 23 : Information relative aux parties liées
- Note 24 : Impôts
- Note 25 : Charges de personnel
- Note 26 : Autres produits des activités courantes
- Note 27 : Frais de recherche et développement
- Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles
- Note 29 : Résultat Financier
- Note 30 : Résultat par action
- Note 31 : Tableau de flux de trésorerie
- Note 32 : Engagements financiers
- Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux
- Note 34 : Titres donnant accès au capital
- Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers
- Note 36 : Gestion des risques
- Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net



PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, a été marqué par les événements suivants :

- Création de la filiale BoydSense Inc au capital de 100.000 \$ basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité est le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement. Alpha MOS France a souscrit au capital de la filiale à hauteur de 70.000 \$, soit 70% de son capital
- Le plan d'apurement s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. L'appréhension du risque de liquidité par le Groupe est exposé note 36.

Pour mémoire, afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- Suite à l'augmentation de capital intervenue lors de l'exercice précédent, la société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société Alpha MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du Groupe DMS.
- Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques décidé par le Comité de Direction du 11/02/2016. En conséquence, dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et dépréciations impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€. Cette somme se répartit de la façon suivante :
 - Dépréciation de stock 41 k€
 - Amortissement exceptionnel : 53k€
 - Risques liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294 k€
 - Dépréciation du goodwill : 329 k€
- Mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de



licenciement de la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) a été remis à chaque salarié concerné. Le coût estimé s'élève à 517 k€.

- Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

- Nomination, en date du 21 avril 2016, de Monsieur Jean RINGOT en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2015, courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. Référentiel comptable

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2015

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2015. Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes, mises à jour de normes ou interprétations majeures dont l'application est obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice comptable ouvert à compter du 1er janvier 2015 sont les suivantes :

- IFRS 10, "États financiers consolidés" introduit un nouveau modèle unique de contrôle, déterminant pour savoir si une entité doit être comprise ou non dans le périmètre de consolidation de la société mère.
Le Groupe a mené une analyse sur ses participations pour apprécier les trois critères caractéristiques du contrôle selon IFRS 10.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 11, "Partenariats" établit les principes à appliquer au reporting financier par les entités qui détiennent des intérêts dans des opérations contrôlées conjointement. L'entité doit déterminer le type de partenariat auquel elle participe, le classement d'un partenariat en tant que co-entreprise ou activité conjointe dépendant des droits et des obligations des parties à l'opération. Les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28 révisée.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 12, "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités" donne les exigences en matière d'informations à fournir pour tous les cas d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRIC 21 « Droits ou Taxes » L'interprétation pose comme principe que la taxe doit être comptabilisée à la date du fait générateur qui fait obligation à l'entité d'acquitter cette taxe. Le fait générateur peut intervenir à une date spécifiée ou être progressif dans le temps. Dans le premier cas, le passif sera comptabilisé à la date spécifiée, dans le second, il le sera de manière progressive tout au long des arrêtés de comptes (trimestriels, semestriels, annuels) requis par la réglementation.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2015.

- IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IAS 16 et IAS 38 amendées ;
- IAS 16 et IAS 41 amendées ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendement à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014 ;

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à l'application de ces normes.

Normes et interprétations non adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients (application obligatoire post 2016)
Concernant la norme IFRS 15 non encore applicable, le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.
- IFRS 9 Instruments financiers (classification et évaluation des actifs et passifs financiers ; comptabilité de couverture) - (application obligatoire post 2016)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (application obligatoire post 2016)
- IFRS 16 Contrats de location (application obligatoire post 2016)

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2015, portant sur la période 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21/04/2016.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de 3 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (alignement de la date de clôture du Groupe Alpha MOS sur celle du Groupe DMS).

3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha MOS sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global (Réserve de conversion).

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 8/9/10) ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux (Note 19)
- Le crédit d'impôt recherche (Note 15) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 4-10) ;

Au 31 décembre 2015, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisés par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

En ce qui concerne les produits complexes, les revenus ne sont reconnus qu'après installation et inspection définitives.

Les produits des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

En France, les impôts différés actifs sont comptabilisés seulement à hauteur de 50% des passifs compte tenu de la limitation d'imputation.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2015 s'élève à 6 125 k€ (base de 17 467 k€).

11. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés nets des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans



15. Contrats de location

15.1. Location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15.2. Location simple

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement des contrats simples.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments



dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Avantages accordés aux salariés

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.



Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 49 842 €.

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration du résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2015, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt (comme pour l'exercice précédent).

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique. La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

La société dans le cadre de développement de projets perçoit un certain nombre d'avances.

25. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.



La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprennent les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	4 594 900	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100 %	IG
Alpha MOS Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100 %	100 %	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100 %	100 %	IG
BoydSense	(USA)		100.000	Delaware	70%	70%	IG

Alpha MOS UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

Entrée dans le périmètre de consolidation de BoydSense à hauteur de 70%. Le reste du capital est détenu par des personnes physiques.

Au 31 décembre 2015, les données de la filiale sont les suivantes (en K€) :

- Situation nette : - 1 095
- Résultat net : - 1 176

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha MOS S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Périchrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>15 k€</u>
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Au 31 décembre 2015, en raison de la décision de l'arrêt de production et de commercialisation des gammes de produits Périchrom, la perte de valeur est totale et le mali technique est donc déprécié en totalité pour un montant cumulé au 31 décembre 2015 de 484 k€.

La dépréciation complémentaire comptabilisée au 31 décembre 2015 s'élève à 363 k€.



NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2014, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social Alpha MOS BoydSense	Elimination	Total
En K€							
Au 31 décembre 2015 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 893	2 647	77	5 652		-2 080	8 189
Valeur comptable des actifs (2)	639	1 057	290	9 801	769	-2 723	9 833
Résultat opérationnel	136	41	-292	-1 275	-1 173	-8	-2 571
Investissements corporels et incorporels (2)	4	39	7	436	1	-77	410
Au 31 décembre 2014 (3 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	364	791	72	1 266		-420	2 073
Valeur comptable des actifs (2)	574	856	188	11 046		-1 227	11 437
Résultat opérationnel	145	112	-22	-303		18	50
Investissements corporels et incorporels (2)		2		74		-24	52

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En K€

31 décembre 2015	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Valeurs brutes		de la période	de la période	
Frais de développement	1 073	194	-101	1165
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	50	18	0	68
Logiciels	97	7	0	104
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 533	218	-101	1 650

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
		de la période	de la période	
Amortissement & Déprec des frais de développement	412	391	-30	773
Amortissement & Déprec des brevets	243	16	0	259
Amortissement & Déprec logiciels	94	3	0	97
Total	749	410	-30	1 129
<u>Valeur nette</u>	<u>784</u>			<u>521</u>

L'évolution des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

31 décembre 2014

	30/09/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Valeurs brutes		de la période	de la période	
Frais R&D	1 035	38	0	1 073
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	49	1	0	50
Logiciels	97	0	0	97
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 494	39	0	1 533

Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
		de la période	de la période	
Amortissement & Déprec des frais de R&D	399	19	-6	412
Amortissement & Déprec des brevets	238	5	0	243
Amortissement & Déprec logiciels	94	0	0	94
Total	731	24	-6	749
<u>Valeur nette</u>	<u>763</u>			<u>784</u>

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€

31 décembre 2015		Augmentations	Cessions de	
Valeurs brutes	31/12/2014	de la période	la période	31/12/2015
Installations générales	216	6	0	222
Installations Techniques, Matériel et Outillage	855	117 (a)	-10	962
Matériel de bureau & Informatique	183	29	-21	191
Mobilier de bureau	34	7	-15	25
Véhicules	56	33	0	89
Total	1 343	192	-47	1 490
<i>Dont écart de conversion</i>		17		

(a) Les augmentations de l'exercice concerne une multitude d'acquisitions.

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations	Cessions de	
		de la période	la période	31/12/2015
Amort. & Dépréc. Installations générales	166	14	0	180
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	766	63	-6	823
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	162	29	-23	167
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	3	-13	20
Amort. & Dépréc. véhicules	56	6	0	62
Total	1 181	114	-42	1 252
<i>Dont écart de conversion</i>		14		
Valeur nette	162			237

31 décembre 2014		Augmentations	Cessions de	
Valeurs brutes	30/09/2014	de la période	la période	31/12/2014
Installations générales	216	0	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	854	1	0	855
Matériel de bureau & Informatique	225	10	-53	183
Mobilier de bureau	34	2	-2	34
Véhicules	56	0	0	56
Total	1 385	13	-55	1 343
<i>Dont écart de conversion</i>		0	-3	

Amortissements et Dépréciations		Augmentations	Cessions de	
	30/09/2014	de la période	la période	31/12/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	162	4	0	166
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	760	6	0	766
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	218	6	-62	162
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	32	0	-2	30
Amort. & Dépréc. véhicules	56	0	0	56
Total	1 228	16	-64	1 181
<i>Dont écart de conversion</i>		0	-6	
Valeur nette	157			162

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Valeurs brutes		de la période	de la période	
Prêts	45	2	0	47
Dépôts et cautionnements	125	14	-20	119
Valeurs mobilières de placement (a)	45	0		45
Total	215	16	-20	211
Dont écart de conversion		4		
Provision sur dépôt et cautionnement	0		0	0
Total	0	0	0	0
Valeur nette	215			211

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Suite au changement de date de clôture, la créance de crédit d'impôt Recherche au titre de l'exercice, recouvrable à moins d'un an, est classée dorénavant dans les actifs courants. Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le Groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le Groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2015.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

En K€

Valeurs brutes	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	956	1 156
Produits finis	499	190
Total	1 455	1 346
Provisions	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	467	349
Produits finis	156	98
Total	623	447
Valeur nette	832	899

Les provisions portent sur une pluralité de références.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En K€

Valeurs Brutes	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	89		34	55
Clients et comptes rattachés	1 592	1 537	55	
Total	1 681	1 537	89	55
Provisions pour dépréciation	144		89	55
Valeur Nette	1 537	1 537	0	0
<i>Rappel 31/12/2014 - Valeur nette</i>	<i>1 030</i>	<i>1 030</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Sur les créances échues, le dépassement d'échéance est le suivant (en k€):

- Moins de 30 jours	186
- Entre 31 et 60 jours	32
- Entre 60 et 90 jours	227

Le Groupe présente par ailleurs les actifs en souffrance non dépréciés dans la note sur le risque de crédit (note 36).

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

En K€

Provisions pour dépréciation	Note	31/12/2014	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2015
sur Immobilisations Incorporelles	8	270	646		29	887
sur Immobilisations Corporelles		0				0
sur Immobilisations Financières		0			0	0
sur Créances douteuses	13	232	35	123	0	144
sur Stocks et En-Cours	12	447	176		0	623
Total		949	857	123	29	1654

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs courants	868	825
Crédit Impôt Recherche	725	1 001
Charges constatées d'avance	316	202
Total	1 909	2 028

Les autres actifs courants sont composés des éléments suivants :

TVA à récupérer :	660k€
Acomptes fournisseurs	100k€
Avances notes de frais :	6k€
Produits à recevoir :	6k€
Créditeurs divers :	39k€
Compte courant hors Groupe :	9k€
Plan de continuation attente répartition :	48k€

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2014 et 2015.

NOTE 16 – PLACEMENT A COURT TERME ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Pour information, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

Pour rappel, la société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2015 valorisées en date de clôture à 25 641,32€ qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres

Ce poste comprend également un compte à terme pour un montant total de 2 000k€. Il a été souscrit le 30 novembre 2015 à échéance au 29 février 2016.



Il est rémunéré au taux nominal annuel brut de 0.400%.

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 31 décembre 2015 :

Apha MOS France	3 577 k€
Alpha MOS America	252 k€
Alpha MOS Japon	172 k€
Alpha MOS Chine	84 k€
BoydSense	544 k€
Total	4 629 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social était composé de 23 121 161 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	22 881 803	239 358	0	23 121 161

Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a constaté l'augmentation de capital suite à l'exercice de BSA intervenu aux dates suivantes :

3 décembre 2014	13 429 actions
5 janvier 2015	6 367 actions
5 janvier 2015	23 621 actions
2 mars 2015	11 831 actions
2 avril 2015	50 880 actions
5 mai 2015	20 119 actions
8 juin 2015	2 301 actions
3 juillet 2015	2 771 actions
4 août 2015	25 080 actions
1 septembre 2015	50 actions
2 octobre 2015	10 935 actions
2 novembre 2015	2 183 actions
26 novembre 2015	82 720 actions
2 décembre 2015	500 actions

Au 31 décembre 2015, il restait 32 198 titres autodétenus sur le contrat de liquidité (au 31 décembre 2014: 32.198 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€

Provisions pour	31/12/2014	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2015
Litiges	228	512	80	14	646
Indemnités de Départ en Retraite	108	9			117
Remboursement de Subventions	29			29	0
Total	365	521	80	43	762

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Parmi les dotations de la période pour un montant de 512k€, il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 214 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 décembre 2015 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 2.03 % au 31 décembre 2015 (1.49% au 31 décembre 2014),
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 31 décembre 2015, (2.5% au 31 décembre 2014),
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 2009-2011 (TV et TD 88-90 au 31 décembre 2014),
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2015 selon ces hypothèses s'élève à 117 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 14 k€.

Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait le résultat de - 18k€, une variation de -1% impacterait le résultat de +23k€ (note 36).

IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles modifiées par rapport à l'exercice précédent concernent le taux d'actualisation et le taux de progression des salaires. Conformément à l'IAS 19 l'écart actuariel de la période a été comptabilisé en capitaux propres pour 23k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En K€	Montant
Valeur Brute	Total
Emprunts bancaires et assimilés	1 706
Intérêts courus non-échus	3
Dettes fournisseurs à plus d'un an	702
Dettes sociales à plus d'un an	448
Dettes fiscales à plus d'un an	173
Total	3 032
Rappel 31/12/2014	1 471
Emprunts bancaires et assimilés	
Intérêts courus non-échus	2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	707
Dettes sociales à plus d'un an	220
Dettes fiscales à plus d'un an	173
Total	2 573

L'évolution de la variation des passifs s'explique par l'obtention de ressources en lien avec le développement de projets.

Le montant des prêts de 1 539 k€ fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement Alpha MOS France.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 329 k€ en valeur brute et 2 858 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2015 s'élève à 66 K€

La ventilation du plan de remboursement au-delà de 1 an est la suivante :

En K€	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Fournisseurs	201	501
Dettes fiscales	50	123
Dettes sociales	249	200
Emprunts et dettes financières	747	523
TOTAL	1 247	1 347

Le montant de remboursement dans le cadre du plan sur l'exercice s'élève à 374 k€.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2015, le solde dû s'élevait à 127 k€, dont 66 k€ à plus d'un an.

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	1 045	938
Autres dettes	1 627	1 561
Produits constatés d'avance	414	518
Total	3 086	3 017

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

Suite à la validation du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :	
Prêt LCL	5 k€
Prêt TOTAL	25 k€
Prêt OSEO Export	38 k€
Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	6 k€
COFACE Japon	21 k€
COFACE Inde	6 k€
COFACE Chine	30 k€
COFACE Amérique Latine	3 k€
Prêt OSEO mobilisation CICE	30 k€
Projet Opticook	4 k€
Intérêts courus non échus	1 k€
Alpha MOS Japan KK	
Prêt bancaire	61 k€

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 646k€ (note 18 hors provision pour départ à la retraite).

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37 paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Cf. tableau en fin d'annexe

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve d'impôt

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat comptable avant impôts	(2 507)	(23)
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	836	8
Différences permanentes		5
Crédits d'impôts	102	47
Incidence des pertes fiscales sur le résultat		(67)
Différentiels de taux d'imposition		(14)
Autres	(971)	(18)
Charge d'impôt effective	(33)	(38)

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 31 décembre 2015, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires Alpha MOS France	13.513 k€	
Déficits fiscaux US (Alpha MOS USA et BoydSense)	3.954 k€	(5.127 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs n'est pas considérée comme probable à court terme. En conséquence, le Groupe Alpha MOS ne comptabilise pas les impôts différés actifs dans les comptes consolidés.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

Alpha MOS France	2 717 k€
Alpha MOS Japon	529 k€
Alpha MOS America	438 k€
Alpha MOS Chine	103 k€
BoydSense	98 k€
Total	3 885 k€

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

<i>En K€</i>	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Subventions d'Exploitation	6	3
Divers	58	34
Crédit d'Impôt Recherche	193	106
Total	257	143

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2015.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 548 k€ contre 302 k€ pour l'exercice du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

<i>En K€</i>	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Amendes et pénalités diverses	-4	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-159	-12
Autres Produits(+)	316	0
Autres charges (-)	-904	0
Total	- 751	- 12

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement à des provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs.

Note 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

En K€	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Résultat de Change	102	50
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-66	-23
Autres Produits \ Charges financiers	28	-1
Total	64	26

Le résultat financier est composé de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période une charge financière de 66 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (22 974 502) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 1.864.736.

Nombre d'actions diluées :	24.839.238
Résultat net par action :	-0,095 €
Résultat net par action diluée :	-0.088 €

Au cours de l'exercice 2015, 239 358 BSA ont été exercés.

NOTE 31 – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La variation du besoin en fond de roulement est la suivante (en K€) :

	31-12-2015	31-12-2014
Variation des stocks	66	(192)
Variation des créances clients	(507)	7
Variation des actifs courants	118	(423)
Variation des passifs courants	493	(182)
TOTAL	(816)	426



NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Groupe

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 34 k€ à moins d'un an et 22 k€ à plus d'un an (note 4.15)

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration en poste jusqu'au 30 novembre 2015. Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Traitement PDG avantages en nature compris (en euros)	166.590	41.990

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.



NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Date du conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2015	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2015	33 000

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	252.787
Nombre actions annulées au 31/12/2015	0
Solde actions à souscrire au 31/12/2015	1.831.736

Récapitulatif au 31 décembre 2015

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	33.000	0
BSA 2014	0,36 €	1.831.736	0
TOTAL		1.864.736	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 7,35 %.

Nouvelles autorisations

Il n'y a pas eu de nouvelles autorisations sur l'exercice 2015.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations qui ont eu cours sur l'exercice 2015 :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	50.000 €	50.000 €	24/12/2016	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social		24/12/2016	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 décembre 2015, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

La juste valeur des créances clients et des dettes financières (hors dettes plan RJ) correspond à leur valeur nominale.

La juste valeur des passif figés dans le plan de remboursement est de 3 521 K€.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha MOS peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

France	Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
Etats-Unis	Facturation en Dollars américains
Japon	Facturation en Yens
Chine	Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

- Cours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2015	31/12/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,91853	0,82366
Cours moyen	0,91000	0,81000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007630	0,006886
Cours moyen	0,007500	0,007000
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,141627	0,132735
Cours moyen	0,144900	0,131200

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable ou à taux fixe.

L'exposition du Groupe ne concerne principalement que les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes du plan de continuation ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales). L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2015 s'élève à 66 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 2,03% contre 1,49€ au 31/12/2014. Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait le résultat de - 18k€, une variation de -1% impacterait le résultat de +23k€ (note 19).

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2015.

En K€	MOINS D'UN AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
TOTAL	3 682	1 306	1 891	6 880

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives en 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 4 629 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Au 31 décembre 2015, un risque lié à l'exécution d'un contrat a été identifié et a été provisionné pour un montant de 294 k€ (note 2).

Risques de crédit



Le Groupe n'entretient des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 13. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Analyse de l'âge des actifs en souffrance mais non dépréciés :

31/12/2015	K€
Moins de 30 jours	186
Entre 31 et 60 jours	32
Entre 60 et 90 jours	227

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés au 31/12/2015 le montant des créances douteuses est de 89k€. Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie brute	4 629	5 956
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	4 629	5 956
Endettement financier brut	- 1 935	- 1 625
Endettement financier net	2 694	4 331

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidés.



20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 4 à 38 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF sont inclus par référence dans le présent Document de référence.

20.1.3 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 figurant aux pages 4 à 37 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF sont inclus par référence dans le présent Document de référence.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Vérification des informations financières historiques

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha MOS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise l'assignation en justice de la société par un ancien administrateur.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » des notes annexes aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 20 « Provisions pour risques et charges » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés, des provisions sont constituées pour faire face aux risques éventuels. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés du bien-fondé des risques comptabilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Balma et Toulouse, le 28 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT
Julien DUFFAU

DELOITTE & Associés
Etienne ALIBERT

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 98 à 100 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF est inclus par référence dans le présent Document de référence.

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 figurant aux pages 103 à 105 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF est inclus par référence dans le présent Document de référence.

20.4 Date des dernières informations financières vérifiées

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes clos le 30 juin 2016 présentées au paragraphe 20.5 ci-dessous du présent document de référence. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 20.5.6 ci-dessous du présent document.

20.5 Informations financières intermédiaires et autres

20.5.1 Bilan au 30 juin 2016

ACTIF en K€	Notes	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8,14	1 080	521
Ecart d'acquisition	6,14	0	0
Immobilisations corporelles	9	226	237
Immobilisations financières	10	209	211
Autres actifs non courants	11	17	0
TOTAL I		1 532	969
Actifs courants			
Stocks et en-cours	12,14	975	832
Clients et comptes rattachés	13,14	1 308	1 537
Créance d'impôt exigible	15	802	725
Autres actifs courants	15	1 210	1 184
Trésorerie et équivalents	16	4 098	4 629
TOTAL II		8 392	8 907
TOTAL DE L'ACTIF		9 924	9 876

PASSIF en K€		30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)
	Notes		
Capitaux propres			
Capital	1,17	4 947	4 624
Primes liées au capital	1	4 066	3 808
Réserves		-4 879	- 2 597
Ecart de conversion		-136	-325
Résultat de l'exercice part du Groupe		-216	-2 188
Capitaux propres Part du Groupe (1)		3 782	3 322
Intérêts des minoritaires (1)		-294	- 325
TOTAL I		3 488	2 997
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	425	762
Passifs financiers à long terme	20	1 513	1 709
Autres passifs non courants	20	1 448	1 323
TOTAL II		3 386	3 794
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	21	353	230
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 275	1 045
Autres dettes et comptes régul	21	1 422	1 811
TOTAL III		3 049	3 086
TOTAL DU PASSIF		9 924	9 876

(1) La variation des capitaux part du Groupe et la variation des intérêts minoritaires sont détaillées dans le tableau de variation des capitaux propres ci-après.

20.5.2 Compte de résultat au 30 juin 2016

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
En K€	Notes	30/06/2016 (6 mois)	30/06/2015 (6 mois)
Produits des activités ordinaires		3 958	3 742
Autres produits des activités courantes	26	445	98
Variation stock de produits finis		95	209
Achats consommés		-1 536	-1 565
Charges de personnel	25	-1 557	-1 903
Autres charges externes		-1 407	-1 149
Impôts et taxes		-35	-77
Dotations aux amortissements		-126	-88
Variation des provisions		341	191
Autres charges	26	-9	
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	0	-34
Résultat opérationnel courant		168	-576
Autres charges	28	-517	-1
Autres produits	28	277	0
Résultat opérationnel		-72	-577
Charges financières	29	-190	-27
Produits financiers	29	8	49
Résultat financier		-182	22
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-254	-555
Impôt sur les bénéfices	24	-4	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé		-258	-557
Part revenant aux intérêts minoritaires		-42	183
Résultat net part de groupe		-216	-375
Résultat par action (brut)		- 0.009	- 0.016
Résultat par action (dilué)		- 0.009	- 0.016

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			
En K€	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net consolidé		-258	-375
Indemnités de départ à la retraite		-11	-15
Effet d'impôt	24		
Eléments non reclassables en résultat		-11	-15
Ecart de conversion		194	-164
Effet d'impôt	24		
Eléments reclassables en résultat		194	-164
Résultat global consolidé		-75	-554
<i>Dont part du groupe</i>		-38	-554
<i>Dont part des minoritaires</i>		-37	0

20.5.3 Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2016

En milliers d'euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Ecart Actuariels	Part Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212	-26		5 483
Augmentation de capital	48					48
Prime d'émission		38				38
Ecart de conversion			-112			-112
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-23		-23
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-112			-127
Correction capitaux propres N-1		77				77
Résultat net du Groupe		-2 188				-2 188
Intérêts minoritaires					-325	-325
Total du résultat global	0	-2 188	0	0	0	-2 188
Au 31 décembre 2015	4 624	-931	-324	-49	-325	2 997
Augmentation de capital	323					323
Prime d'émission		258				258
Incidence de la variation du périmètre		-78			72	-6
Autres variations		-6			-3	-9
Ecart de conversion			189		5	194
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-11		-11
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	189	-11	5	183
Résultat net		-216			-42	-258
Total du résultat global	0	-216	189	-11	-37	-75
Au 30 juin 2016	4 947	-973	-135	-60	-293	3 488

20.5.4 Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2016

En Milliers d'euros			
	Notes	30/06/2016 Net	30/06/2015 Net
Résultat net		-258	-375
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession		-	-
Amortissements et provisions		-532	15
Impôts différés		4	-
Autres		-84	29
Capacité d'autofinancement		-869	-331
Variation du besoin en fonds de roulement		149	-330
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-721	-661
Acquisition d'immobilisations	8,9	-308	-141
Incidence des variations de périmètre		-6	-156
Variation des immobilisations financières		8	-5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-306	-302
Augmentation de capital	17	581	41
Variation des emprunts à long terme		-	373
Variation des passifs financiers courants		-95	-87
Variation des autres passifs courants		-	-
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		486	327
Incidence de la variation des taux de change		8	
VARIATION DE TRESORERIE		-531	-636
Trésorerie en début d'exercice	16	4 629	5 950
Trésorerie en fin d'exercice	16	4 098	5 314

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)

20.5.5 Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2016

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

- Note 1 : Faits Majeurs de la période
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Périmètre de consolidation
- Note 6 : Ecart d'acquisition
- Note 7 : Information sectorielle
- Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles
- Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles
- Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières
- Note 11 : Autres actifs non courants
- Note 12 : Stocks et en-cours
- Note 13 : Clients et comptes rattachés
- Note 14 : Evolution des provisions sur actif
- Note 15 : Autres actifs courants
- Note 16 : Trésorerie et équivalents
- Note 17 : Composition du capital social
- Note 18 : Provisions pour risques et charges
- Note 19 : Indemnités de départ à la retraite
- Note 20 : Passifs financiers
- Note 21 : Passifs courants
- Note 22 : Passifs éventuels
- Note 23 : Information relative aux parties liées
- Note 24 : Impôts
- Note 25 : Charges de personnel
- Note 26 : Autres produits des activités courantes
- Note 27 : Frais de recherche et développement
- Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles
- Note 29 : Résultat Financier
- Note 30 : Résultat par action
- Note 31 : Effectif moyen
- Note 32 : Engagements financiers
- Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux
- Note 34 : Titres donnant accès au capital
- Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers
- Note 36 : Gestion des risques
- Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2016 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:



- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le 1^{er} semestre de l'exercice 2016, a été marqué par les événements suivants :

- Le plan d'apurement s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. L'appréhension du risque de liquidité par le Groupe est exposé note 36.
- Au cours du semestre la société a mis en place une procédure de licenciement économique concernant 13 salariés dont la charge impacte le résultat du premier semestre 2016 à hauteur de 517 K€.
- La décision d'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques qui avait donné lieu à la constitution d'une provision de 294 K€ au 31 décembre 2015 n'a pas généré de litiges de la part des partenaires, dès lors la provision a été reprise au 30 juin 2016.
- Lors des conseils d'administration des 21 avril 2016 et 10 juin 2016, Alpha MOS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les 3 734 200 BSA exercés au cours des mois de novembre 2014 à avril 2016. A l'issue de ces opérations, 1 867 100 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 672 K€ dont 373 K€ de capital et 299 K€ de prime d'émission.
- Assignations en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 :
 - La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société. Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer le montant des provisions constituées au regard de ce contentieux.
 - La société a reçu le 18 mai 2016 une assignation requérant la condamnation d'Alpha MOS au titre de la violation de ses droits portant sur divers brevets déposés par Alpha MOS et mentionnant Mr Mifsud en tant que co-inventeur. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha MOS n'a pas souhaité indiquer le montant des provisions constituées au regard de ce contentieux.
- Nomination, en date du 21 avril 2016, de Monsieur Jean RINGOT en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.



NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Projet de renforcement des fonds propres d'un montant de 3,5 M€

La Société a décidé de renforcer ses fonds propres par augmentation de capital réservée de 3,5 M€. Cette levée de fonds sera entièrement souscrite par JOLT CAPITAL, société d'investissement agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dédiée aux entreprises technologiques de croissance, à travers son fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES.

Cette augmentation de capital réservée vise à doter Alpha MOS de moyens financiers renforcés afin de s'affirmer en tant qu'acteur majeur du diagnostic et du contrôle qualité industriel ainsi que médical, en particulier grâce à ses solutions uniques de nez et langues électroniques.

Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.

Le protocole d'investissement entre Alpha MOS et l'investisseur a été signé en date du 26 juillet 2016. Il prévoit la réalisation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 3,5 M€. Le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de cette opération a été fixé à 0,40 € par action.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée est conditionnée à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus lié à l'opération et à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'Alpha MOS des autorisations nécessaires pour permettre l'augmentation de capital réservée.

- Nomination de Monsieur Jean-Paul ANSEL

Au cours de sa réunion qui a suivi l'assemblée générale du 26 août 2016, le Conseil d'administration d'Alpha MOS a nommé Monsieur Jean-Paul Ansel en qualité de Président-Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean Ringot qui occupait le poste depuis le 21 avril 2016, Monsieur Jean-Ringot demeurant administrateur d'Alpha MOS.

- Assemblée générale du 26 aout 2016

L'affectation du résultat 2015 au poste de report à nouveau a été décidée par l'assemblée générale de Alpha MOS en date du 26 aout 2016. Le résultat de l'exercice 2015 en instance d'affectation figure dans les comptes semestriels au sein des réserves consolidées. Cette assemblée a également octroyé au conseil d'administration un ensemble de délégations l'autorisant à procéder éventuellement, à diverses émissions de valeurs mobilières.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent le premier semestre de l'exercice 2016 pour Alpha MOS S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire.

S'agissant des comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS, n'intègrent pas toutes les informations et notes annexes requises pour l'établissement des états financiers annuels et à ce titre doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2015 et qui ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date.



Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2016 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 juin 2016 et d'application obligatoire à cette date et décrites ci-dessous.

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

Aucun de ces amendements n'a eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2016.

Alpha MOS n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Alpha MOS réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2016, portant sur la période 1er janvier 2016 au 30 juin 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2016.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Alpha MOS sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les



profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de la maison mère du groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global (Réserve de conversion).

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2016 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 8/9/10) ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux (Note 19)
- Le crédit d'impôt recherche (Note 15) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 4-10) ;

Au 30 juin 2016, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession à la date de clôture.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisés par Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.



8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur nature, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus, hormis pour la filiale japonaise.

A titre d'information, le montant des déficits reportables cumulés par le Groupe au 30 juin 2016 s'élève, en base, à 18.748 K€, dont:

- France: 13.032 K€
- USA: 2.825 K€
- Chine: 1.640 K€
- BoydSense: 1.251 K€

Le montant théorique des Impôts Différés Actifs sur déficits reportables au 30 juin 2016 s'élevait ainsi à 6.425 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sont activés nets des subventions



ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

12. Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

Il n'y a pas d'indice de perte de valeur sur ces actifs incorporels au 30/06/2016.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».



Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

L'écart d'acquisition étant totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015, aucun test de perte de valeur n'a été réalisé au 30 juin 2016 pour évaluer le goodwill de Perichrom.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

Il n'y a pas d'indice de perte de valeur au 30/06/2016.

15. Contrats de location

15.1. Location financement

Les biens mobiliers et immobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15.2. Location simple

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 30 juin 2016, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement des contrats de location simples.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra), hormis sur la filiale japonaise.

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant



apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants sont composés des créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou



certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2016 s'élève à 17 312 €.

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration du résultat d'exploitation.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au cours du semestre il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs



correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

La société dans le cadre de développement de projets perçoit un certain nombre d'avances.

25. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS Toulouse	SA	389.274.846	4 947 095	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100 %	IG
Alpha MOS Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100 %	100 %	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100 %	100 %	IG
BoydSense	(USA)		100.000	Delaware	76,67%	76,67%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

BoydSense a racheté une partie de ses propres titres au cours du 1^{er} semestre 2016, représentant 6,67% du capital. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 70% à 76,67%.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha MOS S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€.

Cet écart d'acquisition est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Il existe un client japonais qui représente 10.83 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

En K€	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Boyd Sense	Social Alpha MOS France	Elimination	Total
Au 30 juin 2016 (6 mois)							
Chiffre d'affaires (1)	744	1 464	97	40	2 388	-774	3 958
Valeur comptable des actifs (2)	817	1 339	253	874	9 698	-3 315	9 924
Résultat opérationnel	54	81	-102	-172	-290	357	-72
Investissements corporels et incorporels (2)	2	5	1	1	299		308
Au 30 juin 2015 (6 mois)							
Chiffre d'affaires (1)	825	1 106	59	0	2 549	-797	3 742
Valeur comptable des actifs (2)	614	831	157	89	11 123	-2 050	10 764
Résultat opérationnel	0	-61	-79	-609	56	116	-577
Investissements corporels et incorporels (2)	2	8	8	0	151	-29	140

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En Milliers d'Euros	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
30 juin 2016				
Valeurs brutes		de la période	de la période	
Frais R&D	382	-	-	382
Frais de R&D en cours	850	208	-	1 058
Brevets	303	32	-	335
Brevets en cours	-	50	-	50
Logiciels	115	-	-	115
Logiciels en cours	-	-	-	-
Total	1 650	293	-	1 940
Amortissements et Dépréciations	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
		de la période	de la période	
Amortissement & Déprec des frais de R&D	773	-	280	493
Amortissement & Déprec des brevets	259	5	-	264
Amortissement & Déprec logiciels	97	6	-	103
Total	1 129	11	280	860
Valeur nette	521			1 080

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

Les reprises de dépréciation des frais de R&D de 280 K€ se justifient par de nouvelles opportunités stratégiques et par les nouvelles perspectives économiques propres au groupe Alpha MOS telles que présentées en note 2.

En Milliers d'euros 31 décembre 2015 Valeurs brutes	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Frais de développement	1 073	194	-101	1165
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	50	18	0	68
Logiciels	97	7	0	104
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 533	218	-101	1 650

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Amortissement & Déprec des frais de développement	412	391	-30	773
Amortissement & Déprec des brevets	243	16	0	259
Amortissement & Déprec logiciels	94	3	0	97
Total	749	410	-30	1 129
<u>Valeur nette</u>	<u>784</u>			<u>521</u>

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En Milliers d'Euros 30 juin 2016 Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/06/2016
Installations générales	222	-	-	222
Installations Techniques, Matériel et Outillage	962	20	-	982
Autres immobilisations corporelles	305	46	-19	332
Total	1 490	66	- 19	1 536
<i>Dont écart de conversion</i>		42	-	

Amortissements et Dépréciations	31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/06/2016
Amort. & Dépréc. Installations générales	180	8	-	188
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	823	18	-	841
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations corporelles	249	51	-19	281
Total	1 252	77	- 19	1 310
<i>Dont écart de conversion</i>		36	-	
<u>Valeur nette</u>	<u>237</u>			<u>226</u>

En Milliers d'Euros 31 décembre 2015	31/12/2014	Augmentation s de la période	Cessions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes				
Installations générales	216	6	0	222
Installations Techniques, Matériel et Outillage	855	117 (a)	- 10	962
Matériel de bureau & Informatique	183	29	- 21	191
Mobilier de bureau	34	7	- 15	25
Véhicules	56	33	0	89
Total	1 343	192	- 47	1 490
<i>Dont écart de conversion</i>		17		

(a) Les augmentations de l'exercice concerne une multitude d'acquisitions individuellement non significatives.

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentation s de la période	Cessions de la période	31/12/2015
Amort. & Dépréc. Installations générales	166	14	0	180
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	766	63	- 6	823
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	162	29	- 23	167
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	3	- 13	20
Amort. & Dépréc. véhicules	56	6	0	62
Total	1 181	114	- 42	1 252
<i>Dont écart de conversion</i>		14		
Valeur nette	162			237

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Milliers d'Euros	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
Valeurs brutes		de la période	de la période	
Prêts	47	-	-	47
Dépôts et cautionnements	119	5	- 8	116
Valeurs mobilières de placement (a)	45	-	-	45
Total	211	5	- 8	208
<i>Dont écart de conversion</i>		4	-	
Provision sur dépôt et cautionnement	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeur nette	211			208

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10), hormis pour la filiale japonaise (17 K€).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 juin 2016.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

En Milliers d'Euros Valeurs brutes	30/06/2016	31/12/2015
Matières premières	964	956
Produits finis	570	499
Total	1 534	1 455

Provisions	30/06/2016	31/12/2015
Matières premières	430	467
Produits finis	129	156
Total	559	623
Valeur nette	975	832

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Milliers d'Euros Valeurs Brutes	Montant Total	Moins d'un an	Plus de 1 an
Clients douteux	140		140
Clients et comptes rattachés	1 308	1 308	-
Total	1 448	1 308	140
Provisions pour dépréciation	140		140
Valeurs Nettes	1 308	1 308	-
<i>Rappel 31/12/2015 - Valeur nette</i>	<i>1 537</i>	<i>1 537</i>	<i>-</i>

Les créances clients échues et non provisionnées s'élèvent à 227 K€ et se décomposent comme suit :

- Echues depuis moins de 30 jours	187 K€
- Echues entre 31 et 60 jours	15 K€
- Echues entre 60 et 90 jours	19 K€
- Echues depuis plus de 90 jours	6 K€

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'Euros		Dotations		Reprises	Reprises	
Provisions pour dépréciation	Note	31/12/2015	de la période	Utilisées	non utilisées	30/06/2016
sur Créances douteuses	13	144	6		9	140
sur Stocks et En-Cours	12	623			64	559
Total		767	6	-	73	699

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En Milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Autres actifs courants	921	868
Crédit Impôt Recherche et CICE	802	725
Charges constatées d'avance	289	316
Total	2 012	1 909

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales pour 719 K€, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs pour 150 K€.

La créance de CIR comprend la créance au titre des années civiles 2014 et 2015 et du 1er semestre 2016.

NOTE 16 – PLACEMENT A COURT TERME ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS

La trésorerie se répartit comme suit au 30 juin 2016 :

France	2 817 k€
Etats Unis	365 k€
Japon	222 k€
Chine	75 k€
BoydSense	618 k€

Total 4 098 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2016, le capital social était composé de 24 735 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période (1)	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	23 121 161	1 614 313	0	24 735 474

(1) Les augmentations de capital du 1er semestre 2016 sont détaillées en Note 1.

Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a constaté l'augmentation de capital suite à l'exercice de BSA intervenu aux dates suivantes :

- 3 décembre 2014 : 13 429 actions par exercice de 26 858 BSA
- 5 janvier 2015 : 6 367 actions par exercice de 12734 BSA
- 5 février 2015 : 23 621 actions par exercice de 47 242 BSA
- 2 mars 2015 : 11 831 actions par exercice de 23 662 BSA
- 2 avril 2015 : 50 880 actions par exercice de 101 760 BSA
- 5 mai 2015 : 20 119 actions par exercice de 40 238 BSA
- 8 juin 2015 : 2 301 actions par exercice de 4 602 BSA
- 3 juillet 2015 : 2 771 actions par exercice de 5 542 BSA
- 4 août 2015 : 25 080 actions par exercice de 50 160 BSA
- 1 septembre 2015 : 50 actions par exercice de 100 BSA
- 2 octobre 2015 : 10 935 actions par exercice de 21 870 BSA
- 2 novembre 2015 : 2 183 actions par exercice de 4 366 BSA
- 26 novembre 2015 : 82 720 actions par exercice de 165 440 BSA
- 2 décembre 2015 : 500 actions. par exercice de 1000 BSA

Le conseil d'administration du 10 juin 2016 a constaté l'augmentation de capital suite à l'exercice de BSA intervenu aux dates suivantes :

- janvier 2016 : 69 000 actions par exercice de 138 000 BSA
- février 2016 : 49 689 actions par exercice de 99 378 BSA
- mars 2016 : 72 732 actions par exercice de 145 464 BSA
- avril 2016 : 210 056 actions par exercice de 420 112 BSA
- mai 2016 : 1 212 836 actions par exercice de 2 425 672 BSA

Au 30 juin 2016, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2015.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Milliers d'Euros		Dotations	Reprises	Reprises	
Provisions pour	31/12/2015	de la période	Utilisées	non utilisées	30/06/2016
Litiges	645	100	37	368	340
Indemnités de Départ en Retraite	117			32	85
Total	762	100	37	400	425

Les reprises de provisions pour litiges sont explicitées dans la Note 1 "Faits significatifs".

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 30 juin 2016 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Un calcul des engagements de retraite a été réalisé au 30 juin 2016, entraînant une reprise de provision de 32 K€, dont -11 K€ en OCI et 43 K€ en moins des charges de personnel.

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.29 % au 30 juin 2016 (2.03 % au 31 décembre 2015),
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 30 juin 2016, (2.5% au 31 décembre 2015),
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté),
- Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 30 juin 2016 selon ces hypothèses s'élève à 85 k€.

L'IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. Les hypothèses actuarielles modifiées par rapport à l'exercice précédent concernent le taux d'actualisation. Conformément à l'IAS 19 l'écart actuariel de la période a été comptabilisé en capitaux propres pour -11k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (HORS PROVISIONS)

En Milliers d'Euros		
Valeur Brute	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts bancaires et assimilés	1 513	1 709
<i>(dont 1 247 K€ au titre du plan d'apurement)</i>		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME	1 513	1 709
Dettes fournisseurs à plus d'un an	692	702
Dettes sociales à plus d'un an	402	448
Dettes fiscales à plus d'un an	158	173
Autres dettes à plus d'un an	196	
TOTAL DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 448	1 323
Total	2 961	3 032

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours du semestre s'élève à 140 K€.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.



Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 111 k€ en valeur brute et 2 691 k€ en valeur actuelle au 30 juin 2016.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier au 30 juin 2016 s'élève à -50 K€.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 30 juin 2016, le solde dû s'élevait à 110 k€, dont 40 k€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

La ventilation des passifs financiers et autres passifs à long terme est la suivante :

En milliers d'Euros	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes financières	874	639
Fournisseurs	221	471
Dettes fiscales	55	103
Dettes sociales	261	141
Autres dettes	83	108
TOTAL	1 494	1 462

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

En Milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Passifs financiers à court terme	353	230
Fournisseurs et comptes rattachés	1 275	1 045
Autres dettes	1 162	1 397
Produits constatés d'avance	260	414
Total	3 049	3 086

Au 30 juin 2016, les autres dettes comprennent les dettes fiscales (172 K€), dettes sociales (429 K€), et les acomptes versés par les clients (489 K€).

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 353 K€ et se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA (dans le cadre du plan d'apurement) :

- Prêts bancaires 11 k€
- Autres prêts 69 k€
- Avances conditionnées 4 k€
- Avances Coface 50 k€

Avances remboursables Alpha MOS
(hors plan d'apurement) 147 K€

Alpha MOS Japan KK

- Prêt bancaire 70 k€

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

Divers litiges sont en cours au 30 juin 2016. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 340 K€ (note 18 hors provision pour départ à la retraite).

La société Alpha MOS a reçu des assignations en justice de la part de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire



du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 (voir Note 1).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

- Preuve d'impôt

En Milliers d'Euros	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	30/06/2015 (6 mois)
Résultat comptable avant impôts	(258)	(2 507)	(375)
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33.33%)	86	836	125
Différences permanentes			
Crédits d'impôts	42	102	41
Déficits non activés	(132)		
Différentiels de taux d'imposition			
Autres		(971)	(168)
Charge d'impôt effective	(4)	(33)	(2)

- Déficits fiscaux :

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs, hormis pour la filiale japonaise (17 K€ d'impôts différés actifs au 30/06/2016).

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante (période de 6 mois):

Alpha MOS France	946 k€
Alpha MOS Japon	320 k€
Alpha MOS America	118 k€
Alpha MOS Chine	60 k€
BoydSense	112 k€
Total	1 557 k€

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

En Milliers d'Euros	30/06/2016 (6 mois)	30/06/2015 (6 mois)
Subventions d'Exploitation	-	6
Divers	31	24
Production immobilisée	303	
Crédit d'Impôt Recherche	110	68
Total	444	98

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.



Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 400 k€ contre 308 k€ pour le premier semestre 2015.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels non courants sont :

En Milliers d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
	(6 mois)	(6 mois)
Amendes et pénalités diverses	-	-1
Reprises de dépréciation de frais de R&D (cf note 8).	277	-
Charges de licenciement (cf note 1)	-517	-
Total	-240	-1

Note 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

En Milliers d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
	(6 mois)	(6 mois)
Résultat de Change	-140	24
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	-	-
Dotations \ Reprises sur provisions financières	-	-
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-50	-27
Autres Produits \ Charges financiers	8	25
Total	- 182	22

Le résultat financier est composé de la désactualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période une charge financière de 50 K€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (23 267 340) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions.



Le résultat consolidé du Groupe étant déficitaire, il n'est pas calculé de résultat par action dilué car le résultat est anti-dilutif.

Résultat net par action (part du Groupe): - 0,009 €

Au cours du premier semestre 2016, 3 090 626 BSA ont exercés et constatés

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	30/06/2015 (6 mois)
Effectif moyen France	29	43	43
- cadres (y compris mandataire social)	20	30	31
- non cadres	9	13	12
Effectif moyen Filiales	18	16	17
Total	47	59	62

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Au 30 juin 2016, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

Il n'y a eu aucune rémunération du président du conseil d'administration au titre du 1er semestre 2016.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 (7ème résolution). Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a décidé d'octroyer 9 000 euros de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2015, ces jetons ont été décaissés le 30 juin 2016.

Au titre de ce semestre, aucune provision n'a été comptabilisée.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.



NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Date du conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2016	0
Nombre d'actions annulées au 30 juin 2016	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30 juin 2016	33 000

Récapitulatif au 30 juin 2016

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		1.864.736	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 0.13%.

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	252.787
Solde des actions à souscrire au 31/12/2015	1 831 736-
Nombre d'actions souscrites du 1er janvier au 29 avril 2016	1 614 313
Solde d'actions à souscrire au 30 juin 2016	Néant

Nouvelles autorisations

Il n'y a eu aucune nouvelle autorisation au cours du semestre, en conséquence, à la date du 30 juin 2016 le Conseil d'administration ne disposait plus de délégations de l'Assemblée Générale lui permettant d'émettre des titres.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

La juste valeur des créances clients et des dettes financières (hors dettes plan RJ) correspond à leur valeur nominale.

La juste valeur des passif figés dans le plan de remboursement est de 2 925 K€.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0,90070	0,91853	0,89373
Cours moyen	0,90960	0,91000	0,87000
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,008800	0,007630	0,006886
Cours moyen	0,008200	0,007500	0,007300
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0,135600	0,141627	0,144163
Cours moyen	0,138600	0,144900	0,141600

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

Les dettes du plan de continuation ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales). L'impact de la désactualisation enregistré dans le résultat financier au 30 juin 2016 s'élève à 50 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 1.29% contre 2.03% au 31/12/2015.

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 30 juin 2016.

En milliers d'Euros	MOINS D'UN AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
TOTAL	3 049	1 499	1 887	6 435

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives en 2014.

Au 30 juin 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 4 098 K€.

Suite à la procédure de redressement judiciaire d'Alpha Mos France en 2014, le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Le capital restant dû des prêts bancaires et avances COFACE d'Alpha MOS France, d'un montant de 1 384 k€ au 30 juin 2016 (dont 137 K€ à moins d'un an et 1 247 K€ à plus d'un an) fait l'objet d'un étalement de remboursement suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 13. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 30/06/2016 le montant des créances douteuses est de 140 K€. Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En Milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Trésorerie brute	4 098	4 629	5 318
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-
Trésorerie nette	4 098	4 629	5 318
Endettement financier brut	- 1 866	- 1935	- 1949
Endettement financier net	2 232	2 694	3 369

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidés.

20.5.6 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Alpha Mos, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Les commissaires aux comptes
Toulouse et Pérols, le 29 septembre 2016

Deloitte & Associés
Etienne Alibert

SEL D.D.A
Marc Pedussaud



20.6 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas envisagé en cas de réalisation de bénéfice, la distribution de dividendes, les résultats devant être affectés à l'apurement du passif et au renforcement de la structure financière de la société.

Par jugement du 19 septembre 2014 homologuant le plan d'apurement, le Tribunal de Commerce de Toulouse a interdit de procéder à des distributions de dividendes pendant la durée d'exécution du plan soit 9 ans.

Ultérieurement, le paiement de dividendes dépendrait principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 4.4.2 du présent document de référence, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris de procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

A la date du présent Document de référence, le montant du capital social est fixé à la somme de 4.947.094,80 euros, divisé en 24.735.474 actions de même catégorie, entièrement libérées de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

A la date de l'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Actions détenues par la Société

La Société n'a pas acquis de titres directement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ni depuis cette date.

La Société détient 32 198 actions propres, au titre d'un ancien contrat de liquidité.

Par contrat en date du 30 juin 2009 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la Société Alpha MOS a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Pour le fonctionnement de ce contrat, la Société a affecté une garantie de 85.000 € au compte de liquidité. Ce contrat de liquidité a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de la volatilité quotidienne du titre.

En accord avec Portzamparc, la Société a mis fin à effet du 31 décembre 2013 au contrat de liquidité. En conséquence, Portzamparc a transféré à la Société l'ensemble des fonds disponibles à cette date sur le compte espèces et a transféré les 32.198 titres détenus à cette date au titre du contrat sur un Compte titres ouvert en ses livres au nom de la Société.

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 août 2016 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 31 mars 2015.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité.

En conséquence, au 30 juin 2016, la société détenait 32 198 actions propres.

A ce jour, la Société ne prévoit pas de souscrire un nouveau contrat de liquidité.

La Société a décidé de réaffecter ces actions propres conservées à l'objectif de remise ultérieure lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières.

21.1.4 Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67.826
Dont Conseil d'Administration	15.000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des dernières BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2,58 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2015	67 826
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2015	0

Ce plan est expiré.

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2.084.523
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des dernières BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	252.787
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2015	0
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2015	1.836.736
Nombre d'actions souscrites entre le 1er janvier 2016 et le 29 avril 2016	1.614.313

Ce plan est expiré.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2015	46.000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2015	33.000

Ce plan est expiré.

21.1.5 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

De même, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

21.1.6 Capital autorisé non émis

Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public *	26/08/2016	26/10/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier *	26/08/2016	26/10/2016	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS**	26/08/2016	26/10/2016	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social / an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** 12	26/08/2016	26/02/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26/08/2016	26/10/2018	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale

¹² Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).



Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Attribution d'actions gratuites	26/08/2016	26/10/2019	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	26/08/2016	26/02/2018	10% du capital social	-	-	10 % du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	26/08/2016	26/02/2018	NA	NA	NA	NA

*

Le prix d'émission des actions nouvelles émises directement sera fixé par le Conseil d'administration, et :

- sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse sur le compartiment C d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital diminué le cas échéant d'un décote maximale de 5% après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
- sera fixé de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;

**

Le prix d'émission sera déterminé en fonction d'une méthode multicritères sans que le prix de souscription des actions ne puisse être inférieur à 70 % de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières ne puisse être inférieur à 70 % de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission ;

Le prix d'émission des actions nouvelles émises directement sera fixé par le Conseil d'administration et :

- sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse sur le compartiment C d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital diminué le cas échéant d'un décote maximale de 30% après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;

21.1.7 Evolution du capital social de la Société des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du présent document :

Evolution du capital social Opérations sur le capital	Avant opération			Après opération		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Capital social
22 janvier 2013 Exercice de BSA	3.905.147	0,20 €	781.103,40 €	3.905.517	0,20 €	781.103,40 €
29 mars 2013 Augmentation de capital réservée	3.905.517	0,20 €	831.103,40 €	4.155.517	0,20 €	831.103,40 €
29 mars 2013 Augmentation de capital réservée	4.155.517	0,20 €	831.103,40 €	4.168.017	0,20 €	833.603,40 €
31 mai 2013 Exercice de BSA	4.168.017	0,20 €	833.603,40 €	4.169.047	0,20 €	833.809,40 €
28 octobre 2014 Augmentation de capital	4.169.047	0,20 €	833.809,40 €	18.057.936	0,20 €	3.611.587,20 €
24 novembre 2014 Augmentation de capital	18.057.936	0,20 €	3.611.587,20 €	22.868.374	0,20 €	4.573.674,80 €
21 avril 2016 Exercice de BSA	22.868.374	0,20 €	4.573.674,80 €	23.121.161	0,20 €	4.624.232,20 €
10 juin 2016 Exercice de BSA	23.121.161	0,20 €	4.624.232,20 €	24.735.474	0,20 €	4.947.094,80 €

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la conception et la fabrication de matériel de laboratoire et à vocation scientifique, la recherche et l'application dans les domaines scientifiques industriels et agroalimentaires, les services, conseils et études, la prise de participation et gestion de titres de toutes sociétés et plus particulièrement de sociétés à vocation scientifique.

De même, la société a pour objet les activités de formation au bénéfice de tout type de clientèle.

Plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.



21.2.2 Résumé des dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (articles 15, 16, 17 et 18 des statuts)

Conseil d'administration

1. La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Un administrateur ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

5. Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail.

Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

6. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est maintenu jusqu'à décision nouvelle. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues par la loi.

Actions de fonction

À l'exception des administrateurs salariés actionnaires, chaque administrateur doit être propriétaire de une action de la société.

Délibérations du conseil.

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable lorsque l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés ; établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

3. Des membres de la direction générale peuvent assister aux séances du conseil à la demande du président.

4. Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration.

5. Les procès-verbaux sont dressés, et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la



limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Président du Conseil (article 19 des statuts)

1. Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau président.

2. Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

Mode d'exercice de la direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres présents ou représentés ;
- les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.
- lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Direction Générale (article 20 des statuts)

1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Le directeur général ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

2. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

3. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4. Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attaches aux actions

Droit de vote double (article 23 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou



conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Affectation des résultats (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions légales.

21.2.5 Assemblées générales

Assemblées générales (article 23 des statuts)

1. Convocation, lieu de réunion.

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

2. Ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Accès aux assemblées.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires.

Justification de la qualité d'actionnaire. Immobilisation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, en particulier l'article R.225-85 du Code de commerce.

Télécommunication.



Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

4 - A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5 - Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.



Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire, sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Néant

21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, tout personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition du capital) ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans un délai de 4 jours de bourse suivant la date du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de Commerce, de déclarer à la société le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition. L'obligation de déclaration s'applique de la même façon en cas de franchissement à la baisse de chacun des seuils ci-dessus.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 du Code de Commerce.

L'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues ci-dessus auxquelles il était tenu est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Modifications du capital (article 8 des statuts)

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Aucune information en provenance de tiers n'est retranscrite dans ce document.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant toute la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copies de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège administratif de la Société (sis 20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE) ou sur le site Internet de la société ([http : www.alpha-mos.com](http://www.alpha-mos.com)) ou de l'Autorité de marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et les documents de référence :

- a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;
- c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Pour informer ses actionnaires individuels, les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, la société Alpha MOS utilise les vecteurs d'information suivants :

- les communiqués de presse et avis financiers,
- le rapport semestriel,
- le rapport financier annuel,
- le Document de référence.

Ces documents sont consultables sur le site Internet de la Société ([http : www.alpha-mos.com](http://www.alpha-mos.com)).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Le lecteur est invité à se référer au paragraphe 7 – Organigramme du Groupe du présent document de référence ainsi qu'au périmètre présenté dans les annexes aux comptes consolidés figurant dans le présent document de référence.

26 ANNEXE 1 : RAPPORT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha MOS ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

Responsabilité sociale

Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha MOS compte 44 employés au 31.12.2015, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha MOS 31.12.2015		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	28	16
Etats-Unis	3	1
Japon	7	1
Chine	1	1
Inde	2	0
TOTAL	60	

Répartition des effectifs sur Alpha MOS France par tranche d'âge		<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans ≤ x < 35 ans	19	8	11
35 ans ≤ x < 50 ans	22	17	5
≥ 50 ans	3	3	0
TOTAL	44	28	16

La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 38,2 ans et une ancienneté de 6,9 ans.

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.



En France, 40 salariés sur 44 sont en contrat CDI. Il y a eu 3 CDD et 3 contrats de professionnalisation sur l'année 2015.

Il y a également eu l'embauche de 5 CDI durant 2015 dont un rompu avant la fin de la période d'essai.

Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privée, certains salariés (4 plus précisément) sont à temps partiels. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Aucun accord n'est signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Pour l'année 2015, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 102,5 jours (comptant 18 salariés).

Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un plan de formation a été défini et réalisé en 2015.

21 formations internes et externes ont été réalisées en 2015 (pour un total de 215 heures) :

- 9 formations internes : sur la sécurité au laboratoire et sur le guide d'évacuation,
- 12 formations externes : animateur sécurité, pour l'habilitation électriques (10 personnes) et secouriste du travail.

D'autres formations devraient avoir lieu durant l'année 2016.

Rémunérations

En 2015, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'est élevée à 3.885K€. . Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Cette personne désignée responsable de la sécurité et de la santé au travail s'est impliquée toute l'année 2015 afin d'améliorer la sécurité de tous les salariés et limiter les risques liés au travail.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.



Plusieurs salariés ont été formés et ont obtenu l'habilitation électrique au cours de l'année 2015

D'autres Salariés ont été formés à la sécurité en interne et en externe (animateur sécurité et secouriste du travail).

Le document unique sur les risques professionnels a fait l'objet d'une révision annuelle.

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2015. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2015.

Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent mensuellement.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2015.

Alpha MOS accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha MOS emploie un travailleur handicapé mais a également recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

Responsabilité sociétale

Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Durant l'année 2015, un responsable Qualité a été désigné. L'objectif est de mettre en place une norme ISO pour la qualité des produits Alpha MOS.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Sous-traitance et fournisseurs

Hormis le produit Héraclès faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France., l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands



ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha MOS selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Impact territorial, économique et social

Près des $\frac{3}{4}$ des employés d'Alpha MOS sont domiciliés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha MOS génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha MOS ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2015. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

Responsabilité environnementale

Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha MOS sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha MOS a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2015.

Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (73% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.



Des actions de sensibilisation ont été menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha MOS s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

En 2015, la société a contracté avec un Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les délégués du personnel ont contribué à sensibiliser les salariés au gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

Article 225 de la Loi Grenelle 2
-
Politique (sociale, sociétale et environnementale)
Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	P2
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	P2
Les embauches et les licenciements	P2
Les rémunérations et leur évolution	P3
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P2
L'absentéisme	P3
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P3
Le bilan des accords collectifs	P3
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	P3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	P3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	P3
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P3
Le nombre total d'heures de formation	P3
f) Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P3
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P3
La politique de lutte contre les discriminations	P3
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :-	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	P3
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

SOCIÉTAL	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	P4
Sur les populations riveraines et locales	P4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P4
Les actions de partenariat ou de mécénat	P4
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P4
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	P4
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	P4
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	P4
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	P3

ENVIRONNEMENT	
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	P4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours-	P5
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P5
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	P5
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P5
L'utilisation des sols-	P5
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	P5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	P5
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	P5